



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 27/12/12	Séance du jeudi 20 décembre 2012 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
-------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 20 décembre 2012 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

UR 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 15/11/12

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Bernard MOYSE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 15 novembre 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.2 - Modification d'un représentant de la CAGB au SYBERT et au SMSCoT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne, à la place de M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE comme délégué titulaire pour représenter la CAGB au SYBERT (Mme Corinne TISSIER restant suppléante),
- désigne, à la place de M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE comme délégué titulaire pour représenter la CAGB au SMSCoT (M. Patrick BONTEMPS restant suppléant).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'observations définitives de la CRC, sur le fondement de l'article L.243-5 du Code des juridictions financières.

↳ R 1.1.2 - Décision Modificative n°4 - 2012

A la majorité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°4 au titre du Budget 2012 pour le Budget principal et les Budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 112 Contre : 0 Abstentions : 7

↳ R 1.1.3 - Evaluation des charges transférées

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, approuve les modalités et résultats du calcul du transfert de charges et de l'Attribution de compensation de taxe professionnelle (ACTP) correspondant à ce transfert.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.4 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée de crédits, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.5 - Actualisation des durées d'amortissement pour la tenue de l'inventaire comptable de la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fixe un seuil unitaire à 500 € pour les immobilisations de faible valeur à amortir sur un an,
- valide les durées d'amortissement proposées dans la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.6 - Budget annexe Déchets 2013

A la majorité, 1 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de Budget Primitif 2013 de la Gestion des Déchets.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 118 Contre : 1 Abstention : 0

↳ R 1.1.7 - Tarifs de la Gestion des Déchets 2013

A la majorité, 1 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des tarifs 2013 de la Gestion des Déchets entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 116 Contre : 1 Abstention : 0

I.1.8 - Tarifs du Centre d'Enfouissement Techniques (CET) des Andiers pour l'année 2013

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte les nouveaux tarifs du Centre d'Enfouissement Technique des Andiers applicables à partir du 1^{er} janvier 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Mutualisation de services - Création de services communs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'évolution apportée au dispositif de mutualisation de services, avec la création de services communs sur le fondement de l'article L.5211-4-2 du CGCT,
- se prononce favorablement sur les deux conventions de création de services communs, l'une entre la Ville et la CAGB, l'autre entre la Ville, la CAGB et le CCAS,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer ces deux conventions ainsi que tout acte qui serait nécessaire,
- approuve la reprise par la CAGB du contrat de location conclu par la Ville de Besançon avec la société City Clairia, qui fera l'objet d'un avenant tripartite,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention fixant les nouvelles relations entre les deux parties, notamment les modalités de remboursement de la Ville à la CAGB pour les espaces non impactés par le nouveau dispositif des services communs,
- se prononce favorablement sur la création des quatre postes rendus nécessaires par le regroupement d'agents de la Ville et du CCAS au sein des services communs créés par la CAGB, ainsi que sur la mise à disposition d'agents de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Avenant n°3 à la convention de mutualisation de la Direction Parc Automobile et Logistique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 de prolongation jusqu'au 31 décembre 2014 de la convention de mutualisation de la Direction Parc Automobile Logistique,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.3 - Gestion des archives de la CAGB par le service des archives de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la convention relative à la gestion des archives de la CAGB par le service des archives de la Ville de Besançon,
- autorise le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.4 - Renouvellement pour 2013 de la convention de service partagé relative aux modalités de mise à disposition de moyens entre la CAGB et le SYBERT

Mme CRABBÉ-DIAWARA et MM. BOUSSET, JAVAUX, LIME, TAILLARD et VIENNET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de service partagé relative aux modalités de mise à disposition de moyens entre la CAGB et le SYBERT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.5 - Mise en place du dispositif « Emplois d'Avenir »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces propositions relatives à la mise en place du dispositif « Emplois d'Avenir »,
- autorise les créations correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.6 - Ajustement technique - Création d'un poste non permanent de chargé d'optimisation fiscale au sein de la Direction des Finances et du Budget

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste non permanent de chargé d'optimisation fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.7 - Avenant n°1 au contrat collectif d'assurance maintien de salaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications relatives aux taux de cotisations proposés, à la durée du contrat et au délai de refus des augmentations de cotisations qui constituent l'avenant n°1 au contrat « Assurance prévoyance sociale du personnel - maintien de salaire »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant au contrat initial.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : Abstention :

↳ R 1.2.8 - Avenant n°2 au contrat d'assurance des risques statutaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au contrat d'assurance des risques statutaires,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Fonds Régional pour l'Innovation - Abondement 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon du Fonds Régional pour l'Innovation 2 (FRI 2) à hauteur de 150 000 € en 2012,
- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention additionnelle d'adhésion pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au Fonds Régional de soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne à l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Ville de Besançon d'un montant de 174 331,11 € pour la rénovation du bâtiment de la méridienne à l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Ville de Besançon ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de deux pépinières et d'un hôtel d'entreprises sur les sites de Palente et de Temis Innovation

MM. MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public par lequel la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a confié à ensemble pour aGir et Entreprendre en Franche-Comté la gestion de deux pépinières et d'un hôtel d'entreprises sur les sites de Palente et de Temis Innovation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - Adhésion de la CAGB à l'Association Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la CAGB à l'Association Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté,
- approuve les statuts de l'association du PGI BFC,
- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne M. Jean-Louis FOUSSERET comme membre titulaire et M. Jean-Pierre MARTIN comme membre suppléant pour représenter la CAGB au sein de cette association.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.5 - Adhésion du Grand Besançon à la SPL qui portera l'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté

A la majorité, 4 Contre, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la participation à la création d'une société publique locale au capital de 250 000 € (structure porteuse de l'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté) et la souscription de la CAGB d'un montant de 5 000 €,
- adopte les statuts de cette SPL,
- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Monsieur Jean-Pierre MARTIN comme représentant de la CAGB à l'assemblée spéciale de la SPL.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 104 Contre : 4 Abstentions : 5

↳ R 3.6 - SPL Territoire 25 - Modification des statuts

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la modification du nombre des administrateurs (de 9 à 12) au conseil d'administration de la SPL Territoire 25,
- se prononce favorablement sur la nouvelle composition du capital de la SPL avec l'entrée de la commune de Sochaux comme nouvel actionnaire, par la voie d'une cession d'actions par le Pays de Montbéliard Agglomération,
- autorise son représentant à adopter les résolutions proposées en ce sens lors des prochains conseils d'administration, assemblée générale extraordinaire ou assemblée générale ordinaire de la SPL.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.7 - EIA - Avenant à un bail emphytéotique conclu avec Aktya et en lien avec la mise en œuvre d'une offre à très haut débit

Mme MENETRIER et MM. BAULIEU, FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant au bail emphytéotique entre la CAGB et Aktya,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant établi par acte notarié.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.8 - Aktya - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2011

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels d'Aktya « L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon » pour l'exercice 2011.

3.9 - sedD - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2011

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de la sedD pour l'exercice 2011.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳R 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Chaudfontaine (restauration de la fontaine) et de Pelousey (aménagement d'accessibilité et de sécurité des voiries)

Mme BARTHELET et M. SERVETTE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 081,25 € à la commune de Chaudfontaine pour la restauration de la fontaine, correspondant à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 030,12 € à la commune de Pelousey pour la réalisation d'aménagements d'accessibilité et de sécurité dans le centre de village, correspondant à 20 % du montant des études et à 10 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 4.2 - Fonds « Isolation et Energies renouvelables » - Attribution de subventions aux communes de Montfaucon et Mamirolle

MM. CARETERON, CONTOZ, HUOT et POURCELOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Montfaucon et Mamirolle,
- attribue :
 - deux subventions, d'un montant total de 12 094,60 € à la commune de Montfaucon, soit : 5 293,00 € pour la réalisation des travaux d'isolation du groupe scolaire et 6 801,60 € pour la création de la chaufferie bois à granulés,
 - une subvention d'un montant maximal de 20 000,00 €, correspondant à 50 % du reste à charge, à la commune de Mamirolle pour la réalisation des travaux d'isolation de la mairie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec les communes de Montfaucon et Mamirolle.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳R 5.1 - Cité des Arts - Acquisition de l'assiette foncière du volume Conservatoire à Rayonnement Régional - Acte rectificatif

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'acquisition à titre gratuit (hors frais d'acte) en régularisation de l'assiette foncière du hall d'entrée du nouveau CRR,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte rectificatif à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 - Cité des Arts - Convention de partenariat pour la gestion technique et immobilière avec la Région Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un partenariat avec la Région Franche-Comté pour la gestion technique et immobilière de la Cité des Arts,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - CRR - Actualisation du règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon à la Cité des Arts

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le nouveau règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.4 - CRR - Convention de partenariat avec la Scène Nationale de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le partenariat établi entre le CRR et la Scène Nationale de Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.5 - CRR - Mise à disposition gracieuse de locaux et d'instruments à l'orchestre philharmonique de Besançon « André Stapffer » et à l'association « Tétraktys »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la gratuité des mises à disposition de locaux et d'instruments au profit de l'Orchestre Philharmonique de Besançon « André Stapffer » et de l'association « Tétraktys ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.6 - Contribution à l'édition du guide Hachette « Un grand week-end à Besançon »

MM. FOUSSERET et GIRARD ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 10 000 € à la Ville de Besançon pour la contribution à l'édition du guide Hachette « Un week-end à Besançon »,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013-2019 du Grand Besançon

A la majorité, 2 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'évaluation du PLH 2006-2012,
- se prononce favorablement et arrête le projet de PLH 2013-2019.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 105 Contre : 2 Abstentions : 2

↳ R 7.2 - Demande de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions > 10 000 €)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande de subvention d'un montant prévisionnel de 12 938 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Production de logements locatifs publics dans le cadre de la programmation 2012 de droit commun (crédits délégués de l'Etat)

Mme MENETRIER et MM. GONON, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les dossiers de demande d'agrément et de financement, déposés par Grand Besançon Habitat et Habitat 25, pour un montant total de 358 562 € pour la production et la démolition de logements dans le cadre de la programmation de droit commun en 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.4 - Subvention du Grand Besançon pour la réhabilitation de logements locatifs publics (programmation 2012)

Mme MENETRIER et MM. GONON, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2012.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 1

↳ R 7.5 - Désignation d'un représentant du Grand Besançon au Comité Régional de l'Habitat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Monsieur Robert STEPOURJINE, comme titulaire, et Madame Danièle POISSENOT, comme suppléante, pour représenter le Grand Besançon au sein du Comité Régional de l'Habitat de Franche Comté.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

↳ R 8.1 - Avenant technique au volet territorial du Contrat de projets Etat Région 2007-2013

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant technique au volet territorial du CPER de l'agglomération du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 8.2 - Recensement des opérations portées par l'EPF au titre de la tranche annuelle 2013 du PPI 2013-2015

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la liste des opérations pour lesquelles un portage foncier est requis par les communes au titre de la tranche annuelle 2013 du programme pluriannuel d'intervention 2013-2015 de l'EPF,
- prend connaissance des frais de portage.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R 2.1 - Tramway - Convention de financement du projet MobiGinko (Billettique)

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- prend connaissance des éléments constitutifs du projet MOBIGINKO, acceptés par l'appel à projet NFC de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, le cas échéant, à signer la convention de soutien avec la CDC.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 1

↳ R 2.2 - Tramway - Marché complémentaire au marché de Coordination, Sécurité et Protection de la Santé

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement, suite à l'avis favorable de la CAO, sur les modalités techniques et financières de la proposition de marché complémentaire au marché de coordination, sécurité et protection de la santé du projet Tramway, pour un montant de 49 590 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, le cas échéant, à signer ce marché complémentaire et tout document y afférant.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 1

↳ R 2.3 - Tramway - Avenant n°1 au marché complémentaire de maîtrise d'œuvre Infrastructures

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 1

Questions diverses

↳ R 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté est invité à prendre connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ Motion déposée par MM. Philippe GONON et Stéphane COURBET, Délégués communautaires, relative à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce contre cette motion relative à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Rapport refusé à la majorité : Pour : 19 Contre : 69 Abstentions : 4

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 10.1, 10.2, Motion.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 23h15.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney** : M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 1.1.1) **Besançon** : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 0.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 5.6), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 5.6), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Jean-François GIRARD (à partir du 1.1.1), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.1), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER (à partir du 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 10.2), Mme Danièle POISSENOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise PRESSE (jusqu'au 3.2), Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 5.6), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au 10.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN (à partir du 1.1.1), Mme Nicole WEINMAN **Beure** : M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.6) **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.7) **Champagney** : M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.6) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 10.2) **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE à partir du 1.1.1) **François** : Mme Françoise GILLET **Gennes** : Mme Maryse MILLET **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montfaucon** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 10.2), M. Gérard VALLET **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.7) **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Saône** : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du 1.1.1) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Jean-Pierre PROST **François** : M. Claude PREIONI **Grandfontaine** : M. Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château** : Mme Séverine MONLLOR **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ **Pelousey** : M. Claude OYTANA **Pirey** : M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Michel FAIVRE **Routelle** : M. Claude SIMONIN **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Bernard MOYSE

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, L. DELMOTTE (à partir du 1.1.1), H. AKODAD (à partir du 1.1.1), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), JP. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du 1.1.1), JS. LEUBA (jusqu'au 0.2), M. LOYAT (jusqu'au 10.2), M. OMOURI, E. PEQUIGNOT, D. POISSENOT (à partir du 1.1.8), S. WANLIN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE, C. CURTY (à partir du 1.2.7), C. PREIONI, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. JOLY (à partir du 1.1.1), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.7), JM. FAIVRE.

Mandataires : G. VERRO, JP. TAILLARD (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), JJ. DEMONET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), B. RONZI (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), JC. ROY, C. TISSIER (à partir du 1.1.1) N. BODIN (jusqu'au 0.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au 10.2), P. BONNET, JM. GIRERD, JF. GIRARD (à partir du 1.1.8), J. SCHIRRER (jusqu'au 0.2), C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, P. CONTOZ, S. COURBET (à partir du 1.2.7), F. GILLET, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.7), JM. BOUSSET.



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 20 décembre 2012

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 23h15.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 15/11/12

M. BAULIEU.- Bonsoir à toutes et à tous. Je déclare la séance ouverte. On me dit que le Président est dans le bâtiment.

M. BAULIEU.- Je vous propose de nommer un secrétaire de séance. Le premier rang étant dégarni, on va arriver au deuxième. Je propose Bernard MOYSE comme secrétaire de séance. Il accepte avec enthousiasme. Merci beaucoup, Bernard. Le quorum est atteint.

Concernant les pouvoirs reçus, on m'indique : Laurent DELMOTTE représenté par Jean-Pierre TAILLARD, Jean-Sébastien LEUBA par Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN par Joëlle SCHIRRER, Hayatte AKODAD par Frank MONNEUR, Yves-Michel DAHOUÏ par Jean-Louis FOUSSERET, Michel LOYAT par Marie-Noëlle SCHOELLER, Alain BLESSEMAILLE par Pierre CONTOZ, Marcel FELT par Yves GUYEN, Séverine MONLLOR par Marcel COTTINY, Jean-Pierre GOVIGNAUX par Jean-Claude ROY, Denis JOLY par André BAVEREL, Jean-Michel FAIVRE par Jean-Marc BOUSSET, Philippe CHANEY par Auguste KOELLER, Claude PREIONI par Françoise GILLET, Bertrand ASTRIC par Roland DEMESMAY. Merci.

Par ailleurs, je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 15 novembre 2012. Sur ce procès-verbal, y a-t-il des remarques, ou des observations ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des objections à l'approbation de ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas d'abstentions non plus. Merci. Ce procès-verbal est donc adopté, et approuvé à l'unanimité.

Rapport n°0.2 - Modification d'un représentant de la CAGB au SYBERT et au SMSCoT

M. BAULIEU.- En résumé, Monsieur Jean-Sébastien LEUBA ayant démissionné du SYBERT et du SMSCoT, il est proposé de désigner Monsieur Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE pour le remplacer. Je vais lire le rapport dans sa totalité pour ne rien omettre.

Concernant la modification d'un représentant de la CAGB au SYBERT, par délibération du 18 avril 2008, le Conseil de Communauté a désigné Monsieur Jean-Sébastien LEUBA comme délégué titulaire pour représenter la CAGB au SYBERT (sa suppléante étant Madame Corinne TISSIER). Afin de donner suite à la démission de Monsieur Jean-Sébastien LEUBA, il est proposé de désigner Monsieur Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE pour représenter à sa place la CAGB au SYBERT, la suppléante, Corinne TISSIER, restant inchangée.

Concernant la modification d'un représentant de la CAGB au SMSCoT, nous avons Jean-Sébastien LEUBA comme titulaire, et Patrick BONTEMPS comme suppléant. Nous avons également un changement de suppléant. En effet, le titulaire serait Monsieur Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, et la suppléante, Madame Corinne TISSIER.

Est-ce bien cela du côté des services ? Il semble qu'il y a une erreur dans le dossier. Merci beaucoup à la collègue de la Commission des Finances qui lit tout ! Notez bien sur la page 11 de votre rapport que Patrick BONTEMPS est toujours suppléant au SMSCoT.

Cette précision étant apportée, y a-t-il des objections à ces changements ? Il n'y en a pas. Merci beaucoup. Ce rapport est adopté.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

M. BAULIEU.- Tout d'abord, je vous indique que le rapport est dans le dossier général. Vous avez le rapport complet par ailleurs. La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a communiqué ses observations définitives sur la gestion du Grand Besançon pour les exercices 2004 et suivants. Ce rapport, auquel est annexée la réponse du Président, doit être inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion du Conseil communautaire (c'est-à-dire ce soir, le 20 décembre). Il doit être joint à la convocation de ses membres, et doit donner lieu à un débat. Donc, c'est ce à quoi nous allons procéder. Je vous propose tout d'abord d'en faire une présentation, si vous le voulez bien. Nous devons avoir un diaporama pour ce faire, pour essayer d'y passer le temps nécessaire, mais pas trop tout de même. Vous avez eu le rapport exhaustif.

Dans ce rapport d'observation, vous avez d'abord un sommaire que vous pouvez passer. On va traiter des principales questions qui sont d'ailleurs celles dont, pour ceux qui n'auraient éventuellement – je pense qu'il n'y a personne dans ce cas – lu que la synthèse dans le rapport, vous avez une liste exhaustive, avec les réponses traitées. Tel est l'objet d'ailleurs de la synthèse. On va retrouver cela dans les différents points que je vais évoquer.

Passons donc à l'écran suivant : les suites données au contrôle précédent. Le premier point concerne la complexité institutionnelle. La Chambre Régionale indique que le Grand Besançon est entouré de nombreuses structures, et notamment de syndicats mixtes. Elle indique qu'ils sont susceptibles de répondre à des objectifs particuliers, que leur nombre et la complexité de leur action rendent difficilement lisible la répartition des compétences entre les administrations locales. Cette parcellisation augmente les incertitudes d'interprétation sur les domaines de compétence, et pourrait nuire à la cohérence des actions. Voilà donc le propos de la Chambre Régionale.

Presque heureusement, nous sortons d'un travail approfondi conduit sous l'autorité du Préfet et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental. Ce schéma avait précisément pour objet et objectif de toiletter, autant qu'il était possible, l'intercommunalité sous forme syndicale, tout particulièrement la Commission Départementale, et ainsi d'intégrer le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, et de valider l'existence de nombreux syndicats. En effet, ils sont pertinents et utiles au fonctionnement d'un certain nombre de compétences sur le territoire. Donc, la Chambre Régionale énonce ce constat. Cependant, une réalité pragmatique des choses conduit à faire en sorte que ces syndicats, sauf à considérer que l'Agglomération concentrerait l'ensemble des compétences ; nous n'en sommes pas tout à fait là, et on reparlera de certains des aspects tout à l'heure. Sur ce registre, dans notre réponse, nous ne faisons que rappeler la nécessité de ces dispositifs, et la cohérence qu'il y a entre le Grand Besançon et les syndicats, puisqu'il n'y a pas de chevauchement de compétences.

Je passe au point suivant : voirie d'intérêt communautaire. Observation de la Chambre Régionale : des voies servant de support pour les transports urbains en site propre sont d'intérêt communautaire. La Chambre Régionale prend acte du souhait de la CAGB et de la Ville à ne procéder au transfert de la voirie support du tramway qu'à sa mise en service. Un avis toutefois : la CAGB a précisé ses délibérations sur ce point. Sur ce registre, nous énonçons dans la réponse le pragmatisme qui doit présider à ce dispositif. Nous travaillons, par ailleurs, à la définition des modalités selon lesquelles seront opérés ces transferts, et la gestion des voiries communautaires ultérieurement. Ce sont essentiellement les voiries du transport en commun en site propre, bien évidemment, en termes de linéaire.

Cependant, nous avons également quelques longueurs de voirie qui ont vocation à devenir communautaires, notamment dans les zones d'activité économique d'intérêt communautaire. Il est rappelé que, lors de l'achèvement des travaux d'équipement, il y aura formalisation des choses. Pendant la phase des travaux, les voies restent des voiries communales ouvertes à la circulation routière. On ne comprendrait pas qu'il en soit autrement. D'ailleurs, ce n'est déjà pas si simple. Durant cette période, la Ville est l'autorité gestionnaire de la voirie. La CAGB réalise ces travaux par le biais d'une autorisation d'occupation du domaine public. Donc, au titre de sa compétence en matière de transport urbain, la CAGB est maître d'ouvrage du tramway. La réalisation des travaux du tramway, sur une voie communale pour le moment, ne remet pas en cause la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le point suivant concerne la mutualisation de services. Les conventions de mutualisation existantes s'inscrivent dans un cadre juridique imprécis utilisant tantôt la terminologie de « services partagés », de « mutualisation de service », de « mise à disposition de service ou de mission ». Je ne vais pas reprendre l'intégralité de la réponse, vous l'avez sous les yeux, et vous l'avez dans votre dossier. Je lisais tout à l'heure, et vous étiez tous là, en Commission d'Évaluation des Charges, que ces choses ont été organisées et traitées au fur et à mesure de la nécessité, et sous l'empire des textes existants, ou n'existant pas, à ce moment-là. Aujourd'hui, on peut dire des choses, fort de la loi du 16 décembre 2010, que l'on ne voulait pas dire avant, et les modalités de calcul de la charge dans le décret d'avril 2011. Donc, il y a des évidences de cette nature dont il faut se rappeler. Nous avons, là aussi, fonctionné de manière pragmatique. Bien évidemment, nous progressons pour faire en sorte qu'en fonction des opportunités, et des textes, nous soyons parfaitement « dans les clous ». D'ailleurs, il ne vous aura pas échappé que nous avons dans le dossier de ce soir, un certain nombre de décisions relatives à la création de services communs. Quand la Chambre Régionale dit que la terminologie est imprécise, oui, mais les services mutualisés (ou services communs), avant la loi du 16 décembre 2010, étaient des notions qui n'existaient pas. Maintenant, elles existent, et on les utilise. On avait prévu cela depuis un certain temps. En effet, je vous rappelle que l'an dernier, nous avons renouvelé des conventions pour un an, pour les faire coïncider au 31 décembre 2012, afin de démarrer 2013 sur un cadre juridique rénové. C'est ce sur quoi nous statuerons ultérieurement.

Toujours concernant les mutualisations de services, il est indiqué qu'au terme de la loi du 16 décembre 2010 - dont je parlais à l'instant -, les services communs à la CAGB et à la Ville, c'est-à-dire les services uniques intervenant à la fois pour les deux entités, sans lien étroit avec des transferts de compétences, ne peuvent être que des services de la Communauté. C'est un élément de la loi dont nous devons tenir compte. Nous avons ce soir un certain nombre de décisions d'ailleurs de cette nature. Comme je l'indiquais précédemment, lorsqu'il ne s'agit pas de services attachés à des compétences, le principe édicté par la loi est que ces services communs soient attachés à l'intercommunalité. Vous verrez tout à l'heure que c'est le cas pour un certain nombre, puis il y en aura d'autres sur lesquels nous devons travailler ultérieurement.

Concernant les relations avec le SYBERT, très clairement, la Chambre Régionale rappelle la compétence du SYBERT. Le Grand Besançon met à sa disposition des moyens, dont des moyens humains, nécessaires à son fonctionnement dans le cadre d'une convention de services partagés. La Chambre Régionale recommande à la CAGB de simplifier ses relations avec le SYBERT en lui transférant les services exclusivement en charge du traitement des déchets en lui permettant de recruter directement ses personnels. Nous entendons cette remarque. Vous avez vu que dans le dossier de ce soir, parce que ce ne sont pas des choses que l'on règle en l'espace de 15 jours ou un mois, qu'il faut travailler plus au fond des choses, nous avons, une proposition de délibération pour reconduire cette convention d'un an à l'identique, pour prendre le temps de la réflexion du travail. Sur ce sujet, il y a une recommandation de la Chambre Régionale qu'il faut entendre, bien évidemment. Cependant, nous devons avoir au moins deux préoccupations à l'esprit. La première de très bon sens est de dire que la mutualisation de moyens, notamment sur tous les services ressources partagés entre le SYBERT et le Grand Besançon, est autant d'économie partagée entre les deux instances. Que le SYBERT soit amené à se doter de ressources en matière de ressources humaines, et autres fonctions de ce type n'est pas très rationnel. Donc, nous devons essayer de tenir compte de cela.

Deuxièmement, nous sommes très proches de la première recommandation de la Chambre Régionale par nos attachements à nos préoccupations, quand nous disons que nous souhaitons conserver un lien très fort entre Grand Besançon et SYBERT. Quand celui-ci a été créé en 1995, nous aurions pu prendre directement la compétence, être prestataires de service pour les autres communautés. Nous avons souhaité plutôt partager la gestion des choses avec elles, d'où la création du SYBERT. Cependant, nous avons un rôle particulier dans cette instance, compte tenu de ce que nous représentons. Nous entendons le faire bien évidemment dans le dialogue avec des collègues des communautés. Nous avons tendance à souhaiter préserver ce lien étroit. Il fera que l'on en trouve les modalités, mais j'attire votre attention sur ce que dit la Chambre, et sur ce qu'elle précise précédemment en disant qu'il faut que l'on essaye de trouver de la cohérence.

C'est précisément pour avoir de la cohérence que nous sommes sur cette position. Cependant, nous entendons la recommandation de la Chambre Régionale, et l'on y travaillera.

Concernant la fiabilité des comptes, soyons clairs, l'intitulé peut éventuellement susciter des interrogations. Des imputations de comptes ne concordaient pas parfaitement, mais tout le monde les a bien retrouvés. Bien évidemment, il convient de veiller à ne pas renouveler ce genre d'anomalies.

Le point suivant concerne les provisions pour risques (Tram et CRR). La Chambre Régionale indique qu'une délibération de 2006 a institué une provision pour la mise en réserve des produits supplémentaires de VT en vue du financement du TSCP. Ainsi a été provisionné le surplus de VT. Or, le cadre réglementaire ne permettait pas à la CAGB de lisser ainsi la montée en puissance des investissements relatifs au tramway. La Chambre Régionale engage donc la Collectivité à mettre fin à ce dispositif de provisionnement. La même critique est faite pour la provision CRR. Je vous laisse apprécier le point de vue de la Chambre Régionale. Notre rôle est bien évidemment de le respecter, mais en bon gestionnaire, je vous laisse apprécier. S'agissant de la provision pour le tram, bien évidemment, c'est régularisé, puisque nous l'avons totalement réintégrée en 2012, mais elle nous a été fort utile pour une très bonne gestion des deniers publics, et pour éviter les à-coups dans les financements. Je ne peux pas m'empêcher de le dire, mais je respecte, bien évidemment, le point de vue de la Chambre Régionale. Concernant le CRR, on l'a déjà régularisé. Vous savez que l'on a mis à mort notre provision que l'on faisait petit à petit pour le renouvellement notamment du matériel musical.

Donc, la Chambre Régionale nous dit qu'en matière de denier public, sauf risque caractérisé, c'est-à-dire quand le précipice arrive, il ne faut pas anticiper, mais il vaut mieux faire des à-coups. Donc, nous veillerons à faire comme cela dorénavant.

Le point suivant est plus agréable. En effet, concernant le PPIF, la Chambre Régionale relève la démarche intéressante de la CAGB qui s'est dotée d'un plan pluriannuel intégrant des prévisions d'investissement, mais aussi de fonctionnement. Elle constate que sa présentation a été régulièrement améliorée pour la rendre plus lisible et compréhensible. Je suis sûr que cela n'échappera à personne dans cette salle.

Concernant l'évolution des charges et des produits de fonctionnement, cela mérite également un petit commentaire. Entre 2010 et 2011, les charges de fonctionnement à caractère général ont augmenté de près de 35 %. Le produit de la TP (taxe professionnelle) n'a cessé d'augmenter de 2003 à 2010 grâce principalement à un accroissement de la base (+ 2,63 %). C'est un constat. Sur le premier point, la réponse est plus loin. Vous savez qu'en matière de charge de fonctionnement, précisément, nous "serrons les boulons" depuis plusieurs années, et vous pouvez les trouver dans les comptes administratifs successifs. Or, nous avons en 2011 financé en fonctionnement l'opération de « fibre noire ». Bien évidemment, nous entendons les recommandations, et les observations de la Chambre Régionale, mais nous aimerions qu'elle regarde les comptes.

Concernant la question financière globale, la maîtrise des dépenses de fonctionnement passe par une maîtrise des charges des budgets annexes. La CAGB est en mesure de faire face aux investissements de projets ambitieux, sur la Cité des Arts et sur le Tram, sans dégrader sa situation financière à condition qu'elle maîtrise le coût de ces opérations. Les risques liés aux engagements hors bilan sont moins bien maîtrisés du fait de l'absence d'un dispositif de contrôle adéquat. Donc, il s'agissait notamment des provisions, etc. Cependant, nous n'avons pas de problème particulier. En revanche, concernant ce rappel de la maîtrise des budgets annexes et de fonctionnement, bien évidemment, vous savez que nous le répétons régulièrement. Aux dernières séances, je vous ai parlé du budget Transports, et on vous en dira encore un mot tout à l'heure. Ce qui vient d'être dit là est directement en lien avec la remarque suivante sur les budgets annexes. Hors projet TCSP, les besoins de financement du budget annexe Transports croissent, ce qui dénote une fragilité.

La CAGB indique avoir entamé une réflexion sur les modifications qui pourraient être apportées au service de bus, afin de respecter le pacte de soutenabilité qui vise à maintenir entre 10 et 11 M€ maximum la subvention du budget principal. C'est un point très compliqué, sur lequel nous sommes attentifs. On l'évoquait en parlant incidemment des tarifs Transports, puisque nous sommes confrontés ici à l'évolution du coût du transport liée particulièrement au coût de l'énergie. Il est vrai que l'équation n'est pas simple à résoudre en termes de perspective. Si nous ne voulons pas exagérément faire appel au budget principal pour assurer l'équilibre, nous devons travailler dans les mois et les années qui viennent sur les trois paramètres, à savoir premièrement ce qu'est le service de transport (j'utilise cette formule générale) ; deuxièmement, ce qu'est la ressource fiscale affectée au budget Transports, et je ne parle pas du versement transport automatiquement affecté, mais par les temps qui courent, son ralentissement de montant n'est pas anodin ; et troisièmement, nous devons travailler sur la participation des usagers. Les trois paramètres sont donc là : le type de service et d'organisation, la contribution fiscale du budget principal, et la participation des usagers.

Donc, nous avons déjà planché sur ce travail, et délibéré le 28 juin dernier, y compris sur le tarif Diabolo. C'est directement lié à ce problème-là. Ce sont des sujets sur lesquels nous devons revenir.

Sur les budgets annexes, nous comprenons moins la remarque qui suit : sans être préoccupant, l'équilibre financier du budget annexe de la Direction Générale Déchets est de plus en plus difficile. La mise en place de la redevance incitative peut modifier les tendances observées. Plus loin, il est indiqué que le Conservatoire verra sa surface doublée, et les coûts d'entretien augmenteront donc vraisemblablement. La CAGB devra créer des emplois afin d'assurer les enseignements des cycles de formation nouveaux. Au total, les frais de fonctionnement du CRR augmenteront.

Sur ces deux sujets, en termes de réponse devant l'Assemblée, sur le premier, nous sommes étonnés de l'observation, puisque le budget annexe des Déchets est un budget que nous devons équilibrer par la redevance. De plus, il l'est, et ce de manière bien maîtrisée, avec des évolutions, et je le redirai ultérieurement. Jean-Pierre TAILLARD planchera tout à l'heure sur le budget annexe Déchets 2013, ainsi que sur le montant de la redevance. Donc, rien n'explique cette observation, sinon qu'en matière de résultat cumulé, bien évidemment, les choses ont changé. En effet, nous avons, notamment lors de la prise de compétence Déchets, additionné les soldes financiers d'un certain nombre d'opérateurs. Nous avons une réserve financière – je vais l'appeler ainsi – de résultats cumulés que nous avons affectée très naturellement à l'investissement réalisé dans le cadre du plan Déchets que nous nous étions fixé pour ce mandat, avec le renouvellement du parc de bennes, etc. Cependant, au-delà de cela, nous ne comprenons pas bien la remarque.

S'agissant de la redevance incitative, il est vrai qu'il y a une part d'interrogation. Nous avons fait de nombreuses approches fines sur la manière dont vont se déplacer les plus et les moins, puisque c'est le principe même d'une redevance incitative. Cependant, rien aujourd'hui n'autorise à considérer qu'il y a là un risque majeur.

S'agissant du Conservatoire, c'est dommage que la Chambre ne se soit pas penchée davantage sur nos travaux prospectifs sur le projet que nous avons arrêté et voté, qui comprend bien évidemment un projet pédagogique, avec le fait de satisfaire aux exigences auxquelles nous devons répondre pour conserver la labellisation « Conservatoire à Rayonnement Régional ». Également sur le fonctionnement, nous avons clairement établi les choses en matière de moyens à mobiliser. Nous avons pour ambition et pour objectif de tenir sur le nouveau site, sur la base de ce cadre financier préétabli.

Sur le suivi des organismes extérieurs, la Chambre Régionale dit que la CAGB contrôle faiblement ces risques externes. Des démarches ont été engagées récemment en vue de renforcer ce contrôle. La Chambre Régionale recommande de poursuivre cette démarche, y compris auprès des délégataires de service public. Cette démarche pourrait être conduite en partenariat avec la Ville de Besançon. Nous approuvons totalement cette remarque. Nous y travaillons, et c'est indiqué, depuis plusieurs mois, pour que les organismes qui fonctionnent auprès de nous et avec lesquels nous avons des intérêts partagés, que nous suivions cela de plus près, même si nous faisons une présentation chaque année au cours d'une assemblée dédiée à cela à la rentrée de septembre. Cependant, nous devons être attentifs sur ces aspects, bien évidemment. Je crois que l'on y revient plus loin sur certains syndicats.

Concernant un autre point pratique, à savoir la redevance payée par la Direction des Déchets à Besançon, la Chambre fait remarquer que la redevance prévue par la convention de transfert pour la collecte des ordures ménagères est irrégulière. C'est une convention entre le Grand Besançon et la Ville. Pour neutraliser les opérations de transfert, la CAGB et la Ville doivent procéder par modification à l'attribution de compensation, donc l'ACTP, ce que nous avons fait tout à l'heure, et que nous reconfirmerons dans un instant ultérieurement en Commission Locale d'Évaluation des Charges concernant les transferts opérés au 1^{er} janvier 2013. La Chambre Régionale engage la CAGB à régulariser la situation qui, en l'état, renchérit le coût du service pour les usagers. Cette question est en cours de traitement, sachant que là également, nous avons dû fonctionner avec du bon sens et du pragmatisme sous l'empire des textes existant au cours des années antérieures. Donc, il s'agit d'une redevance concernant le Centre Technique Municipal, pour être précis. Il s'agira d'ajuster les choses. En faisant la toilette des choses dans ce sens, on a pu remarquer que de temps en temps, nous étions dans un sens, et de temps en temps, dans l'autre.

Sur le schéma de gestion pour l'immobilier de bureau, la Chambre Régionale recommande que soit élaboré dès que possible un schéma de gestion pour l'immobilier de bureau en intégrant une réflexion sur le choix entre acquisition et location. Ce schéma a vocation à être soumis au Conseil Communautaire, et mis à jour chaque année. Aucune étude complète n'a été réalisée pour définir une stratégie. La Chambre Régionale observe que la CAGB n'a pas opéré de réel choix entre achat et location, ce qui aboutit à une situation peu cohérente. Elle recommande à la CAGB de réaliser une étude coûts / avantages sur cette question. La Chambre Régionale invite la CAGB à élaborer un plan pluriannuel d'entretien, de maîtrise des charges reposant sur un diagnostic de l'état technique des bâtiments. Voilà tout un chantier devant nous.

On notera qu'il est vrai que nous n'avons pas fait des locaux de la CAGB une priorité majeure dans notre démarche. En effet, nous sommes beaucoup tournés vers les compétences, vers les services à organiser. Nous n'avons pas à faire, en clair, de la construction d'un hôtel de l'Agglomération une priorité. D'ailleurs, si tel avait été le cas, nous aurions essuyé d'autres commentaires. Cependant, nous entendons ceux-là, bien évidemment, et nous allons travailler à l'élaboration de ce schéma de gestion pour l'immobilier de bureau. Je tenais à faire les commentaires sur ce qui a présidé à nos choix en la matière.

Sur le développement économique et la stratégie dans le domaine économique, la Chambre Régionale observe que la politique de développement économique a manqué de lisibilité jusqu'en 2010. Elle dispose depuis décembre 2010 d'un document, mais qui demeure imprécis sur des aspects essentiels de la stratégie, comme la planification des zones d'activité économique. Merci pour cette recommandation. Nous indiquons bien évidemment, et c'est ce que vise la Chambre Régionale, que nous avons adopté tous ensemble notre plan stratégique Grand Besançon 2015 qui définit l'ensemble des objectifs et des axes sur lesquels nous travaillons. Ce plan constitue la feuille de route en matière économique. Bien évidemment, il a vocation à faire l'objet d'évaluations périodiques et d'ajustements. Sur le développement économique, je poursuis sur les informations communiquées au Conseil Communautaire.

Du fait de la diversité des modes de gestion – j'y faisais allusion précédemment en parlant des organismes extérieurs –, les comptes rendus au Conseil sur le déroulement des opérations d'aménagement des zones sont hétérogènes. Par exemple, le SMPSI : les rapports d'activité sont assez succincts, et peu qualitatifs ; ils ne comportent ni bilan financier, ni bilan de commercialisation, ni bilan de réalisation depuis son démarrage. Autre exemple, le SMAIBO : les rapports d'activité sont encore plus succincts. En effet, ils ne fournissent pas d'indication sur la situation financière du SMAIBO, ni sur les enjeux de chacune de ses zones. En tant que principal financeur, la CAGB doit mieux exploiter les informations provenant des syndicats mixtes, de manière à améliorer l'information du Conseil Communautaire sur la situation des différentes zones d'activité. Nous devons indiquer qu'en dépit de la diversité des modes de gestion des zones d'activité, sont satisfaites les obligations légales en matière d'information de l'Assemblée délibérante. Le Conseil communautaire dispose chaque année d'une information concise sur l'activité de l'exercice écoulé des syndicats mixtes et opérateurs privés en charge de la gestion des différentes zones d'activité. Cette pratique va au-delà de ce qu'exigent les textes. Donc, nous essaierons autant que faire se peut d'être à l'écoute des recommandations de la Chambre.

Le point suivant est lié et concerne le pilotage des zones d'activité. On n'a pas formulé de réponse formelle précisément, parce que l'on souhaiterait pouvoir fonctionner ainsi. La CAGB n'a pas mis en place de contrôle de ses partenaires intervenant dans le cadre de l'aménagement des autres activités, alors que ces zones sont de plus en plus nombreuses. Cela renvoie donc à la remarque précédente. Concernant Témis, les bilans financiers du concessionnaire sont peu suivis, ou de façon trop tardive. Il est nécessaire de mettre en place un contrôle plus régulier des flux financiers nombreux et parfois complexes, ainsi que les comptes du syndicat, de la concession et de la sedD. Concernant les Hauts-du-Chazal, les comptes rendus ne retracent pas l'état complet de la commercialisation des terrains. Le bilan financier ne rapproche pas le montant prévisionnel des dépenses avec celles prévues à l'origine, ou des évolutions de programme. Concernant le SMAIBO, il est en pratique largement géré par la sedD. Les services de la CAGB n'ont pas de véritable interlocuteur, puisque le SMAIBO n'a pas de direction administrative. Nous n'en avons pas, parce que nous avons le souci de ne pas multiplier les charges administratives.

En lien avec cela, concernant le recours à des syndicats mixtes, recourir à ces structures présente l'inconvénient de dessaisir le Conseil communautaire des décisions relatives à l'aménagement des zones. La Chambre Régionale attire l'attention sur le risque de morcellement qui résulte d'une trop grande multiplication des syndicats mixtes. Elle recommande à la CAGB d'améliorer le suivi de ces organismes pour préserver la cohérence de son action, et améliorer l'information donnée au Conseil pour éclairer ses décisions. Donc, sur ce point, il y a un aspect majeur que nous devons rappeler.

Je crois que, quelque part, la Chambre a dû le souligner, il me semble. Si nous avons recours à ces syndicats mixtes, ce n'est pas par hasard, mais précisément, nous souhaitons chaque fois que cela est possible – et on se rend bien compte que cela le sera de moins en moins – réunir d'autres partenaires avec nous pour engager des investissements conséquents dans le développement économique. Nous aurions bien aimé, d'ailleurs – et je le dis en présence d'élus du Conseil Général – que nous puissions reproduire le SMAIBO largement sur tout le territoire de l'Agglomération. Je dirai ultérieurement ce qu'il advient du SMAIBO. Cependant, ce n'est pas par pur vice de complexité que nous faisons de tels montages. C'est tout simplement pour réunir des moyens financiers plus larges et diversifiés. Bien sûr, il faut essayer de suivre autant que faire se peut ces différentes structures pour mieux les piloter.

Je me rends compte que vous vous impatientez. On arrive près de la fin. Nous tenons à faire ce compte rendu aussi précisément que possible.

Concernant le financement du SMAIBO, il est indiqué que le reversement de fiscalité professionnelle destiné au SICA (Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux) pratiqué jusque-là est irrégulier. La Chambre Régionale prend acte que la CAGB va suivre ses recommandations de mettre fin au reversement au SMAIBO. Bien que régulière, la part reversée au SMAIBO est contraire à une logique de mutualisation des ressources. La Chambre Régionale recommande à la CAGB d'y mettre fin. Donc, on dit plus loin que tout cela est réglé. Cependant, là encore, il est dommage que la Chambre Régionale ne fasse pas un peu de rétrospective. Ce montage SMAIBO avec le SICA sur le secteur ouest de l'Agglomération était avant-gardiste, et en matière de péréquation. En effet, finalement, la relation financière entre le SMAIBO et le SICA n'était rien d'autre que faire en sorte que sur un territoire périurbain d'une part, et rural d'autre part, il y ait des solidarités financières. Donc, tel est le sens de cette relation financière avec le SICA. Cela n'est plus possible, dont acte ! Les statuts ont été modifiés, et le SICA n'est plus dans le SMAIBO. Je regarde son Président qui est là. Il a fallu négocier, ce n'est pas si simple, puisque certaines solidarités financières avaient été instaurées. En effet, le SICA finançait aussi, il était membre, il attendait la recette. Il aura financé, il aura eu la recette pendant un certain temps, il n'en aura plus. Nous avons soldé l'opération en bonne intelligence, mais je tenais à rappeler cette origine et la raison.

Ensuite, concernant l'observation faite sur le reversement d'encaissement de taxe professionnelle au SMAIBO, nous ne la pratiquerons plus. En effet, nous versons beaucoup plus, parce que le SMAIBO, c'est nous, plus le Conseil Général qui finance pour partie. Le Conseil Général ayant ses propres contraintes, il a désormais fixé une toise sur sa participation, et pour tout le reste, c'est au Grand Besançon de financer. Nous ne financerons plus par des reversements de taxe professionnelle, mais nous le reverserons par des dotations. Vous vous rappelez qu'au budget de cette année, nous avons affecté environ 3,3 M€ auprès du SMAIBO. Tout cela est donc régularisé selon les volontés de la Chambre Régionale. Je tenais à rappeler pour quelles raisons nous avons fonctionné ainsi.

Concernant l'adéquation de l'offre d'immobilier entreprise à la demande, dans le cadre de la compétence économique, la Chambre recommande à la CAGB de programmer plus clairement le développement de ces différentes zones d'activité, en particulier celles à vocation généraliste. Il est indiqué que les schémas de développement et d'aménagement de ces zones d'activité ont été réalisés dans le cadre du SCoT en 2001. En 2006, les schémas ont permis la programmation spatiale et temporaire des zones d'intérêt communautaire. Concernant l'immobilier, il est précisé que dans la perspective de la création d'une société d'économie mixte à portage immobilier, une étude des marchés immobiliers du Grand Besançon a été réalisée en 2002-2003. Cependant, j'ajoute un commentaire un peu personnel : nous aimerions pouvoir programmer les choses, et de préférence à un niveau élevé.

Concernant le développement économique, il n'est pas aisé de rapprocher les réalisations des objectifs de la CAGB. La Chambre Régionale recommande la mise en place d'outils de suivi. Les zones de Témis et Témis Santé se développent à un rythme plus lent que prévu. La CAGB dispose de peu d'indicateurs de suivi de l'activité économique sur ces zones. La Chambre Régionale recommande de développer les indicateurs permettant d'aller au-delà des données d'emploi très globales présentées dans les délibérations et les documents de communication. Dans un contexte économique difficile, la commercialisation des parcelles des zones d'activité est plus lente qu'escomptée. Plusieurs décisions d'implantation à Témis et Témis Santé ont été retardées au cours de ces dernières années. L'évaluation du nombre d'emplois, et plus encore la notion de création nette d'emplois, constitue un exercice souvent délicat. La définition « indicateur fiable » est pertinente, le suivi de l'activité sur les zones est en cours de réflexion. Ce n'est pas simple, parce que les entreprises qui s'y installent viennent souvent d'une autre partie du territoire. Elles arrivent avec des emplois déjà pourvus. Pour faire le solde précis, il s'agit de savoir quels sont les emplois qui évoluent dans l'entreprise sur son nouveau site, et de savoir ce qu'il est advenu dans l'ancien site. Donc, cela n'est pas si simple que cela, même si nous rêvons tous d'avoir davantage d'indications. Les tableaux ont déjà été améliorés, bien évidemment. Avec l'AudaB, nous veillerons à essayer de les améliorer autant que faire se peut.

Sur les pépinières d'entreprises de Palente et de Témis, comme la zone de Témis dans son ensemble, la pépinière n'accueille pas seulement des entreprises du secteur des microtechniques, mais également des entreprises innovantes en général. Les pépinières ne font pas toujours partie des pépinières françaises certifiées AFNOR, alors que l'exigence d'appliquer la norme sans délai figurait dans le contrat signé en 2005. La Chambre Régionale engage la CAGB à remédier à la baisse de niveau d'exigence.

La CAGB dispose de peu d'éléments d'appréciation de la réussite des pépinières, faute d'avoir développé des outils adéquats. La Chambre Régionale prend acte de l'engagement de la CAGB de mettre en place dès 2012 un outil de suivi qualitatif des entreprises présentes dans ces pépinières, intégrant des comparaisons nationales. Donc, on ajoutera tout cela. Cependant, il ne vous a pas échappé que dans le compte rendu annuel que nous faisons devant le Conseil Communautaire, vous avez dans vos rapports la liste exhaustive des entreprises présentes dans les pépinières, du nombre d'emplois, la liste des sorties et des entrées, et dans quelles conditions.

Voilà. C'était sans doute un peu long, mais nous ne souhaitons surtout pas faire la présentation de ce rapport de manière raccourcie. Je pense en avoir traité l'essentiel, avec l'essentiel des réponses que nous avons apportées, et quelques fois un petit commentaire personnel, qui, je l'espère, sera pardonné par la Chambre Régionale.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, mon cher Gaby. Monsieur ROSSELOT ?

M. ROSSELOT.- Merci, Monsieur le Président. Le juge de la Chambre Régionale des Comptes juge les comptes des comptables publics, leur inflige parfois des sanctions à l'occasion. Notre ami Pierre PIGUET, le maire de Rancenay, le sait mieux que quiconque, ayant été inspecteur du Trésor. Elle ne juge pas les ordonnateurs, ce que vous êtes, c'est-à-dire engager la Collectivité, ou l'EPCI. Cependant, la loi lui demande, accessoirement à ses fonctions de juge des comptes des comptables, d'apprécier le bon emploi des fonds publics à travers ces rapports d'observation sur la gestion. Cela signifie que ces experts parmi les experts (que sont les juges des comptes) regardent, estiment si les buts poursuivis par notre Établissement Public de Coopération Intercommunale sont bien des buts d'intérêt collectif, et surtout si ces buts poursuivis le sont au moindre coût. Concernant mes quelques observations, je note que la Chambre, qui n'est pas méchante, s'exprime en termes très feutrés, et dit que la situation financière de l'Agglomération du Grand Besançon est saine.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui est plutôt rassurant.

M. ROSSELOT.- Ce n'est pas le cas tout le temps. Elle confirme ce que les analystes financiers disent depuis un an ou deux, depuis la réforme de la taxe professionnelle, que le nouveau panier de ressources a été très avantageux suite à cette réforme pour des établissements publics de notre catégorie en mobilisant de nouvelles matières fiscales – et il fallait y penser, il fallait avoir le courage de le faire – comme les surfaces commerciales, ou comme les entreprises de réseau. J'ouvre une petite parenthèse pour me féliciter de ce gain qu'a apporté le nouveau panier de ressources, mais de le mettre aussi en contraste, ou en perspective, avec ce que vient de dire la ministre déléguée aux collectivités territoriales, à savoir qu'il faut que nous anticipions, que nous nous préparions à la douleur, d'avoir à diminuer de 750 M€ pour 2013, les dotations de l'État aux collectivités territoriales et aux EPCI. On reparlera de l'héritier du champ de ruines, Monsieur le Président.

Ceci étant, j'observe très rapidement que la Chambre vous recommande d'être plus engagé sur l'homogénéisation des structures. J'ai lu vos réponses, elles se tiennent aussi, mais je pense que vous avez la possibilité de rendre plus homogènes les structures satellitaires de notre Communauté d'Agglomération. Il faudrait qu'il y ait plus d'homogénéité dans la politique économique, dans sa cohérence d'ensemble, également dans ses méthodes de mutualisation. Je ne veux pas en tirer une gloire personnelle, mais là où la Chambre est le plus incisif dans un univers d'observations et de mots assez feutrés, c'est évidemment sur l'immobilier de bureau. Le rapport de la Chambre dit que vous gagneriez – ce sont les termes employés, chaque mot a son sens – à étudier un achat ou une construction. Il n'y avait pas à étudier un achat, ni une construction, mais il y avait une opportunité, et on en a déjà souvent parlé. Donc, vous gagneriez à être plus engagés dans cette direction. C'est ce qu'elle dit.

En deuxième lieu, elle dit que vous ne pouvez pas continuer comme cela. Elle le dit en termes feutrés, mais ce que vous faites, à savoir louer depuis 10 ans à la City, pour 400 ou 450 000 €, je ne sais plus, ne peut plus constituer une solution durable compte tenu des frais de location. Je n'en tire pas une gloire personnelle, mais que dit la Chambre en termes feutrés ? Elle dit en gros : « halte au gaspillage des fonds publics ». Elle est là pour apprécier le bon emploi des fonds publics. Elle dit que vous ne faites pas un bon emploi des fonds publics s'agissant de l'immobilier de bureau. Vous me direz que c'est peu de chose par rapport au budget de l'ensemble, mais c'est quand même révélateur. À cette époque où il faut être exemplaire, surtout sur des questions de fonctionnement, il faut changer de fusil d'épaule. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit, mais vous pourriez garder au moins une des barres la plus petite.

S'il fallait, parmi tout ce que j'ai dit, encore souligner un argument, ce serait celui de la commodité, le côté pratique pour tous nos collègues qui font les allées et venues entre leur commune, la ceinture périphérique, et la City pour leur éviter de s'enfoncer dans les embarras de circulation de l'avenue Siffert, et de descendre, et de se garer. Ce serait un des arguments, en plus de l'argument financier, patrimonial, etc.

Monsieur le Président, je vous l'ai souvent dit. Là, la Chambre - qui y va doucement - le dit carrément. Elle vous demande d'arrêter de gaspiller l'argent public.

M. LE PRÉSIDENT.- Non !

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, pour une fois, ce n'est pas moi. La Chambre dit que cette location que vous faites ne peut plus constituer une solution durable. En effet, depuis 10 ans, elle nous a fait dépenser 4 M€ à fonds perdu. La Chambre vous demande d'arrêter de jeter l'argent public par les fenêtres. Je vous dis ce que dit la Chambre : arrêtez de jeter l'argent public par les fenêtres. Vous gaspillez, vous faites de la mauvaise gestion. J'espère que la Chambre sera entendue cette fois-ci.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, je ne peux que vous dire une nouvelle fois...

M. ROSSELOT.- Ce n'est pas moi, c'est la Chambre.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, je vous ai laissé parler. La Chambre ne parle pas de gaspillage.

M. ROSSELOT.- Cela veut dire cela. Elle dit que cela ne peut pas durer.

M. LE PRÉSIDENT.- Voulez-vous avoir l'amabilité de m'écouter une fois pour toutes, vous aussi ? Concernant la réutilisation des bâtiments là-bas, on vous a déjà expliqué en long, en large, en travers et en hauteur, combien c'était impossible. Cependant, c'est votre *leitmotiv*. En effet, vous souhaitez demain que dans la presse, il y ait écrit que le Maire, le Président, gaspille l'argent public.

M. ROSSELOT.- Je suis au-dessus de cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Dois-je suspendre la séance pour que vous puissiez me laisser parler ? Tout le monde vous laisse parler. Ayez au moins ce respect, cette forme minimum de respect de m'écouter. La Chambre dit, et vous l'avez dit vous-même, que la gestion de notre Agglomération est saine. La Chambre a dit elle-même que ce rapport est un rapport plutôt "sympa", vous l'avez dit. Nous vous avons dit à plusieurs reprises pourquoi ce n'était pas possible. D'abord, il n'y a pas 10 ans que nous louons là-bas, mais quelques années. Cependant, c'est toujours le même discours. Jean ROSSELOT a quelques schémas simples, qu'il répète à l'envie, que le BHNS (bus à haut niveau de service) fait plus d'emplois que le tramway, et que cela coûte moins cher, qu'il faut conserver les bâtiments là-bas, en pensant que la pédagogie, comme c'est répété, cela va rentrer dans les esprits. C'est faux. Depuis 2000, nous avons effectivement réfléchi à acheter des bâtiments, et Gabriel BAULIEU l'a dit précédemment.

Nous avons pensé qu'il y avait d'autres priorités pour les territoires dont nous avons la responsabilité, que de nous faire des bureaux. Nous n'avons pas besoin de nous construire des bureaux, mais de locaux pour faire travailler nos fonctionnaires, et pour être au service de la population. C'est tellement vrai, parce que quand j'entends cela de la Chambre, je suis surpris. Concernant cette Chambre, cet organisme national, cet État qui doit aussi contrôler, que fait-il actuellement ? Il fait exactement le contraire, puisque l'État vend un à un tous ses bâtiments pour faire du partenariat public / privé, et pour louer des bâtiments. Donc, la Chambre nous demande d'acheter des bâtiments, alors que par ailleurs – et nous en parlions encore il y a peu de temps avec les services de l'État – l'État envisage de vendre une grande partie de ses bâtiments pour en louer d'autres. Alors, il y a un minimum de cohérence.

Vous savez très bien que nous avons envisagé il y a quelque temps l'implantation de la CAGB sur Témis. Nous avons dit que nous avions d'autres choses à faire que d'aller mettre de l'argent là-bas, et laissons Témis aux entreprises pour créer des emplois. Nous avons dit aussi que dans le cadre de la mutualisation, du regroupement que nous continuons à mettre en place, dans cette sorte de direction d'intégrer l'ensemble des services de la Ville et de l'Agglomération – et nous le disons dans notre document « Besançon 2030 » auquel vous n'avez pas participé, et Jean-Marie GIRERD ou Martine JEANNIN pourront vous le dire –, nous nous dirigeons vers des administrations plus intégrées. Effectivement, à ce moment-là, il faudra que nous ayons certainement des bâtiments communs. Cependant, nous avons encore du temps pour réfléchir.

De multiples et belles opportunités sont en train de s'offrir à nous – je ne dirais pas où – pour faire en sorte que nous allions vers des bâtiments communs, mais ce n'était pas notre priorité. Le message simple, basique, binaire de Jean ROSSELOT est toujours le même : "Monsieur le Président, vous jetez l'argent par les fenêtres".

M. ROSSELOT.- Ce n'est pas moi qui l'ai dit !

M. LE PRÉSIDENT.- La Chambre ne dit pas cela.

M. BAULIEU.- Lisez bien le rapport depuis la page 61 !

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant la situation financière, la CRC relève la démarche intéressante de la CAGB qui s'est dotée d'un plan pluriannuel intégrant des prévisions d'investissement, et de fonctionnement. Elle constate que sa présentation était régulièrement améliorée pour les rendre plus lisibles et compréhensibles. Est-ce un rapport qui dit que nous gaspillons l'argent, que nous le jetons par les fenêtres ? Si je reprends le chapitre sur l'immobilier, je ne vois pas de gaspillage.

M. BAULIEU.- Président, si tu permets. Vous avez le rapport complet. Si vous vous posez des questions, lisez à partir de la page 61. Vous verrez qu'il y a une analyse plus subtile que ce qui est évoqué dans le document.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne dites pas « parce que nous n'avons pas acheté Vauban, ce "foutu" Président nous jette l'argent par les fenêtres ». La CRC recommande l'élaboration d'un schéma de gestion d'immobilier de bureau. C'est ce que nous sommes en train de faire. Nous y avons déjà réfléchi. Pour les plus anciens d'entre nous, vous vous rappelez que nous avons envisagé de construire un bâtiment, et nous avons dit que cela n'était pas nécessaire. Demain, il y aura d'autres bâtiments, peut-être des bâtiments sur Louise Michel, près de la gare Viotte qui permettrait à toutes les communes de venir par le tram ou par le TER, d'autres bâtiments quand nous aurons réfléchi au devenir de l'hôpital Saint-Jacques. Des solutions vont certainement exister, mais nous ne savons pas lesquelles aujourd'hui. Il y a cette volonté, mais lorsque l'on gouverne, il y a des priorités.

Nous avons pensé qu'il n'était pas utile de commencer ce travail d'agglomération important fait en nous mettant bien au chaud, parce que si nous avons commencé à nous faire un palais d'Agglomération, comme ont fait certains Conseils Régionaux, vous auriez dit : « Monsieur le Président, vous avez autre chose à faire ». Vous auriez eu raison, parce que nous avons autre chose à faire que de nous construire un palais d'Agglomération, avec des bureaux pour tous les Vice-Présidents. Ici, il y a des bureaux collectifs, on travaille ensemble, et on gère. Je ne supporte pas que vous puissiez dire que je jette l'argent par les fenêtres ! Non, je ne le jette pas, pas plus que Gabriel BAULIEU, pas plus qu'aucun des élus ici qui, pour la plupart d'entre eux sont maires, pas plus que les services ici. C'est inacceptable d'entendre de la bouche d'un élu de pareils propos par rapport au Président ! On sait très bien ce qui est recherché derrière ce type de propos.

M. ROSSELOT.- C'est écrit !

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ce n'est pas écrit cela ! Il n'est écrit nulle part que le Président gaspillait l'argent. Vous avez déjà largement oublié cette page, mais il est écrit simplement dans ce rapport que les finances de l'Agglomération sont saines. Oui, nos finances sont saines, oui, nous sommes peu endettés. Voilà ce que je voulais vous dire. Tout le reste ne sont que des interprétations à caractère politicien ! Je m'arrêterai là, je n'ai rien à ajouter.

M. ROSSELOT.- Puis-je dire une deuxième chose ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous pouvez dire ce que vous voulez, Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Je dis simplement que nous sommes dans un débat démocratique. Je récusé ces accusations que vous venez de faire. Je relis simplement, et pour une fois, ce n'est pas moi qui dis cela : « Cela ne peut plus constituer une solution durable ». Quand les magistrats disent cela, et je le traduis en termes plus populaires, voire populistes, en disant compte tenu des frais de location. C'est dit gentiment, mais c'est tout de même ce que je veux dire.

M. BAULIEU.- Sur ce plan...

M. LE PRÉSIDENT.- Laisse, je pense que tu ne vas pas réussir à le convaincre. Il a un message à faire passer qui est toujours le même.

M. ROSSELOT.- C'est dans le rapport !

M. BAULIEU.- Je vais simplement m'adresser à l'Assemblée. Si vous n'avez pas lu tout le rapport, lisez le chapitre sur les questions immobilières. Il est vrai que des questions de cette nature sont posées, mais beaucoup d'autres éléments sont relevés, y compris dans le mouvement permanent dans lequel nous sommes. Il se trouve qu'il y a également des bureaux dont on n'est plus occupant, qu'on loue à la Caisse des Dépôts et Consignation, parce que ça bouge. Donc, les choses ne sont pas si simples que cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut éviter de trop donner de leçons. Quand je vois le malaise qu'il y a au niveau des communes de notre Département, par rapport à la taxe d'électricité, et par rapport au débat qu'il y a actuellement au SYDED, syndicat dirigé me semble-t-il par quelqu'un que vous connaissez bien...

M. ROSSELOT.- Ce n'est pas mon problème !

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas votre problème, mais il faut simplement être cohérent. Je le dis, parce que cela suffit aussi que l'on nous accuse toujours d'être de mauvais gestionnaires. Je pense que quelques fois, il vaut mieux louer des locaux, et utiliser l'argent que l'on a, par exemple, pour le redistribuer aux communes, que de construire des murs. Voilà ce que je tiens à dire !

M. BONNET.- J'aurai deux remarques rapides. Déjà, il est question de l'évolution de nos charges, et de la fiscalité qui en résulte. Dans les réponses que vous faites, vous évoquez la CFE (Cotisation foncière des entreprises) en nous disant qu'elle reste faible par rapport à d'autres collectivités. Cependant, il y a tout de même une réalité de difficultés majeures actuellement pour de nombreux commerces, et PME. Des collègues présenteront une motion. Je crois qu'il serait souhaitable que l'Assemblée y soit vigilante.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais simplement dire que nous devons évoquer ce problème de la CFE. Nous ne voulons pas l'évacuer. De nombreuses personnes s'interrogent, à droite comme à gauche. De nombreuses choses ont été dites, certaines sont justes, d'autres sont fausses ou incomplètes. J'ai simplement demandé à Gabriel BAULIEU de faire le point en fin de réunion pour préciser effectivement ces éléments. Il a suivi cela en lien avec les services, avec les Directions régionales des Finances publiques. Ce n'est pas une analyse « baulieutesque » ou « foussettesque », mais une analyse globale. Je vous propose donc qu'en fin de séance, Gabriel BAULIEU nous fasse un rapport là-dessus, et on pourra en débattre.

M. BONNET.- J'ai un deuxième point rapide. La Chambre Régionale a évoqué la question de l'intérêt communautaire des voiries concernées par le tramway, avec le choix fait de déclarer d'intérêt communautaire au moment de la fin des travaux, ce qui fait que de fait, la Ville garde sa compétence communale et la maîtrise des travaux. On a tout de même cette question du coût réel induit par le tram de ces travaux, ce qui reste une interrogation. Vous dites que l'essentiel des travaux à Besançon résultant du tram sont des travaux qui auraient été faits, et qui sont avancés. Cependant, une partie est due au tram. Donc, il y a derrière la question suivante : un transfert en compétence communautaire plus rapide aurait peut-être renchéri le coût du tram par des travaux assumés plus par la Communauté.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, parce que les travaux que l'on fait actuellement ne sont pas les travaux sur les voiries. En effet, on creuse des trous pour mettre des réseaux, et mettre le tram ne change rien. De toute façon, les travaux de réseau sont payés par les concessionnaires, et le reste des travaux est payé effectivement par le tram. Cependant, la remise en état des chaussées non communautaires qui sont, ou seront, détériorées par le tram sera faite sur le budget du tram. Donc, cela ne change rien au budget. Après, bien sûr, en dehors de l'emprise du tram, à part quelques exceptions dont a parlé Gabriel, et on affinera peut-être pour aller un peu plus loin, concernant la voirie communautaire, ce sera le tram, en amont de ce qui sera entre les deux bordures en granit. Le reste restera de la responsabilité de la Ville. Je pense même qu'au contraire, pour être totalement objectif, c'est plutôt la Ville qui va gagner, parce qu'elle va avoir 14,5 kms de chaussée refaits sur le budget du tram. Donc, j'aurais plutôt une remarque inverse, et l'objectivité conduit à le dire : quand on va, par exemple, refaire la Malcombe pour le tram, la Ville n'aura pas à refaire ces travaux dans quelques années. Les pistes cyclables faites dans le cadre du projet du tram, les aménagements des modes doux sont faits sur le budget du tram. Je dois le dire, c'est la vérité. Donc, cela n'aurait pas augmenté le budget du tram.

M. GIRERD.- Je voudrais simplement évoquer un point par rapport à votre remarque sur une autre assemblée. Je crois qu'il n'est pas sain d'un point de vue démocratique – je vais essayer d'utiliser des termes adaptés – que dans une assemblée, on critique une autre assemblée.

Cette autre assemblée (le SYDED), a des choses en cours et je crois qu'il serait pertinent de ne pas évoquer cela. En effet, chacune a ses prérogatives, son domaine d'application. Je crois qu'il est important, Monsieur le Président, que l'on respecte chacune de nos assemblées respectives dans lesquelles nous siégeons.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne critique pas, mais je remarque. Nous sommes ici au Conseil d'Agglomération. Lorsque Monsieur ROSSELOT critique des mesures nationales, je ne lui dis pas qu'il se trompe d'assemblée. En tant que Président de cette Agglomération, il me semble, quelque part, en entendant les Maires, que j'ai pu entendre une vraie remarque, une vraie revendication sur l'argent provenant de l'État reversé aux communes, pour qu'elles puissent le réutiliser. Je ne suis pas allé jusqu'à vous proposer une motion, j'aurais d'ailleurs pu le faire. J'ai d'excellents rapports avec le Président du SYDED comme vous le savez. Je dis simplement qu'il faut aussi être un peu cohérent, c'est tout ! Si on avait bâti un Hôtel d'Agglomération, on aurait dit : « ça y est, le Président veut se faire son palais ». Je l'entends déjà ! Non, on aime bien vivre modestement. J'ai un bureau que je partage avec Gabriel BAULIEU et Jean-Pierre MARTIN. Quand on a besoin, on vient, on prend le bureau, et cela nous va très bien. On n'a pas besoin de vivre dans le luxe.

Mme SCHIRRER.- Je voulais dire deux mots par rapport à l'immeuble de la City. En effet, vous avez peut-être imaginé voir ailleurs s'il était intéressant de déménager. Cependant, l'Université, dont le Centre de linguistique appliquée (CLA) dépend, se pose les mêmes questions par rapport à ce bâtiment très énergivore. Cependant, imaginez un instant que les locaux de la City ne soient pas là, que le CLA ne soit plus là. Cela pourrait engendrer une friche en plein cœur de Ville, et dans un endroit aussi beau. Je voulais simplement faire cette remarque.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut même imaginer ce que serait le site s'il y avait encore les anciens abattoirs ici, comme il y avait par le passé. Vous avez compris que par rapport à cela, on était en réflexion, comme le dit le Vice-Président, sans précipitation. Actuellement, la préoccupation des habitants du Grand Besançon ne concerne pas le siège de la CAGB, mais comment ils finissent pour boucler leur budget de fin de mois. Telle est leur préoccupation, tout comme comment on boucle nos budgets pour apporter le meilleur service à nos populations. Telle est notre préoccupation, beaucoup plus de savoir si l'on doit mettre 10 ou 15 M€ pour refaire les casernes Vauban.

Mme JEANNIN.- Merci. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est un document que tout le monde attend. On peut dire que c'est une véritable source d'informations chiffrées sur la gestion du Grand Besançon. En fait, ce document nous apprend tout sur les finances. On y retrouve, sur de nombreux points, certaines de nos interventions tout au long de l'année, malgré les réactions négatives de certains qui contestent ces mêmes interventions. On a pu lire dans le rapport, et c'est moins plaisant pour les habitants, que « *la réforme de la taxe professionnelle n'altère pas les marges de manœuvre de l'Agglo, mais ces marges reposent désormais sur la fiscalité perçue sur les ménages, alors qu'elles portaient auparavant sur la fiscalité des entreprises* ». C'est vrai, et tout le monde a pu le constater sur la taxe d'habitation, et la taxe foncière, qu'il y avait une nouvelle colonne : la colonne « intercommunalité ». Vous m'excuserez de citer que ma taxe d'habitation a augmenté de 32 %. Je n'ai pas eu à faire le calcul, c'est écrit sur la feuille.

Deuxième point et non des moindres, nous avons dénoncé également le loyer payé à la City pour le personnel du Grand Besançon. La Chambre Régionale des Comptes vous demande - ce sont ses termes - de trouver une autre solution, et d'étudier une autre hypothèse. Voilà ce qui est dit en page 6. Nous vous avons formulé la même demande, et personnellement, je trouve qu'effectivement, c'est un peu long pour trouver des locaux, quand on voit tous les immeubles qui sortent de terre partout.

Pour finir, je formule juste une inquiétude lorsque l'on dit que la CAGB, depuis 2004, a acquis 14 compétences supplémentaires. On peut juste se demander ce qu'il restera à la ville centre, ce qui représente tout de même 120 000 habitants. En sachant que jusqu'à présent, les élus sur la Ville étaient élus par des Bisontins sur des listes politiques (droite, gauche, centre), et que la CAGB est jusqu'à ce jour apolitique, un peu comme au Parlement Européen que j'ai visité dernièrement, j'ai entendu qu'il y aurait une réforme du mode de désignation dans l'Agglomération. C'est à mon avis une bonne chose. Nous ferons ainsi une plus grande place à la démocratie, que ce soit au Conseil Municipal, ou à l'Agglo, où chacun doit pouvoir s'exprimer – et j'ai envie de le dire – sans rebuffade et quolibet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai l'impression que chacun peut s'exprimer largement. Je n'ai pas l'impression que c'est l'opposition municipale qui s'exprime le moins à l'Agglomération. Si on devait faire des comptages par rapport à ce que s'expriment les collègues de la périphérie, et ce que s'exprime l'opposition municipale, je crois vraiment qu'elle parle beaucoup. Quand vous dites qu'il y a eu un transfert sur les ménages, c'est vrai.

D'ailleurs, Gabriel BAULIEU, moi-même, et d'autres, avaient ici dit que la réforme de la taxe professionnelle – j'avais dit publiquement, et on peut le retrouver – allait se traduire par une augmentation de l'imposition sur les ménages. Je me rappelle que la Députée de l'époque qui siégeait dans d'autres lieux avait dit : « non, non, ce sera l'euro pour l'euro, il n'y aura pas de charge en plus pour les ménages ». On constate effectivement qu'il y a un transfert d'impôt des entreprises sur les ménages, mais c'est ce que nous avons dit, comme nous avons aussi dénoncé, et vous vous en souvenez certainement, le phénomène du FNGIR. En effet, concernant le FNGIR, on prélève aux entreprises de cette Région, et aux habitants, 5 à 6 M€ en plus, parce que nous avons été très parcimonieux avec les augmentations, et qu'avec le nouveau système, nous ne perdions pas.

À qui allons-nous verser ces 5 ou 6 M€ prélevés sur les habitats d'entreprises ? À ceux qui n'avaient pas été raisonnables, qui avaient des taxes très élevées, et qui perdaient avec le nouveau système. Nous avons également dénoncé qu'il y avait quelque part un hold-up de 5 à 6 M€ sur nos entreprises, et sur les habitants pour aller le verser à d'autres qui n'avaient pas eu le même respect de leurs habitats d'entreprises. On le constate aujourd'hui, et je vous invite à relire ce que moi-même, Gabriel BAULIEU, Christophe LIME et d'autres avaient pu déclarer ici dans cette Assemblée.

Je pense qu'après, on va arrêter le débat là-dessus, parce que nous avons encore 550 pages à lire environ. Y a-t-il d'autres questions ? Je dois tout de même mettre ce rapport au vote. Qui s'oppose ?

M. BAULIEU.- On est invité à se prononcer.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est indiqué « invités à se prononcer ».

M. BAULIEU.- Jean-Philippe, ne doit-il pas y avoir un vote ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi y est-il indiqué « invité à se prononcer » ? Monsieur DEMILLIER, y a-t-il un vote, ou non ?

M. DEMILLIER.- Non, il s'agit plutôt de prendre connaissance. Effectivement, l'Assemblée prend connaissance, et il n'y a pas de vote obligatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi est-il indiqué que le Conseil doit se prononcer ? Est-ce une erreur ?

M. DEMILLIER.- Oui, c'est une erreur.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc une erreur. Je suivais ce qui est sur les rapports. Donc, il n'y a pas à se prononcer. C'est bien ce qu'il nous semblait, mais il y a marqué très clairement « est invité à se prononcer sur ce rapport ».

M. BAULIEU.- On va essayer, si vous le voulez bien, de passer peut-être assez rapidement sur quelques rapports.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a plus que 700 pages...

M. BAULIEU.- Normalement, sur ce rapport, on est directement à la délibération. Utilise-t-on le diaporama sur la Décision Modificative ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas sûr.

M. BAULIEU.- Si on peut le faire rapidement, vous le passez. Vous avez lu les conditions dans lesquelles nous travaillons sur les décisions modificatives.

Concernant le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, et vous l'avez vu dans votre rapport, il se trouve qu'en 2012, on cumule deux encaissements. Donc, on a un supplément. On en affecte 1,536 M€ pour assurer l'équilibre de la décision modificative. Il y a également le reversement d'une part du Budget Principal de la masse salariale à la Direction des Transports pour 81 000 €, puisque certains agents travaillent pour des compétences relevant du Budget Principal. Par voie de conséquence sur le Budget Principal, le financement par emprunt est diminué de 1,455 M€.

On poursuit sur le transport avec un ajustement comptable de l'AP-AE réalisée sur la 1^{ère} ligne de tramway, donc un transfert de 100 000 € entre de l'investissement et du fonctionnement, notamment pour faire face à quelques dépenses de communication, mais pas seulement. Vous avez tout cela dans le rapport. Vous avez également l'inverse de ce que l'on vient de dire en budget principal, avec la refacturation d'une part de la masse salariale pour 81 000 €. De plus, vous avez un réajustement sur le Versement Transport. Donc, en termes de tendance sur cette année 2012, j'indiquais il y a déjà quelque temps que nous étions sur une pente, inflexion pas très forte. Cependant, nous sommes en légère diminution de la recette en matière de Versement Transport, ce qui nous fait modifier la recette prévue d'environ 1 M€. Cela veut dire que sur le Budget Transports, on aura recours à l'emprunt majoré de 920 000 €. En matière de Versement Transport en page suivante, vous avez la courbe en termes d'indication. J'indiquais qu'à fin novembre, nous sommes à 930 575 € en dessous de la prévision. C'est la raison pour laquelle on fait un correctif d'un peu plus d'1 M€ en prévision fin décembre. Voilà ce que l'on peut en dire.

Par ailleurs, nous avons une rectification au niveau de l'URSSAF. En effet, sur Montbéliard, pour différents établissements, apparemment, certaines recettes qui arrivaient chez nous auraient dû arriver à Montbéliard. Donc la correction de 160 000 € sera faite pour un rappel sur plusieurs années.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils sont compris dedans. C'est-à-dire que le manque de recettes n'est pas de 900, mais de 900 moins 160.

M. BAULIEU.- C'est donc sur l'effet général. Voilà ce que nous souhaitons indiquer en complément d'explication de ce qui est intégré dans la décision modificative, de correction de la recette. Sur le budget CRR, il y a un ajustement, puisque les choses sont allées un peu moins vite que prévu. En conséquence de quoi, nous payons un peu moins de dépenses, mais nous avons aussi un peu moins de recettes, parce que nous sommes en groupement de commandes sur le CRR. Donc, il nous faut avoir un petit recours à l'emprunt supplémentaire de 344 000 €. C'est simplement une question de différé de recettes. Il n'y a pas de changement particulier sur la structure du dispositif. Donc, il en résulte globalement pour cette Décision Modificative n°4, toute chose étant additionnée, une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt de 190 000 €. Vous avez donc dans ce tableau de synthèse les plus et les moins. Voilà, si on veut faire rapidement sur cette Décision Modificative n°4.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. LIME.- Cela fait tout de même une baisse de pratiquement un peu plus de 3 % sur le Versement Transport. Il y avait donc un certain nombre d'interrogations. A-t-on un peu des perspectives ? En effet, c'est tout de même un des éléments importants dans le cadre du financement des transports en commun, et tout particulièrement du tram, sur les perspectives 2013, sur ce versement.

M. BAULIEU.- Sur ce point, avec cet indicateur, on a une bonne indication de l'activité économique sur notre territoire. Je dis « une indication » parce que l'on a l'effet de seuil, compte tenu du fait que le Versement Transport est payé par les sociétés qui ont plus de neuf salariés. Donc, les effets de seuil jouent à la baisse ou à la hausse, c'est-à-dire que l'on peut avoir une accélération de la baisse par le fait que les entreprises à la limite, si elles ne renouvellent pas un poste, peuvent se trouver en dehors du champ. Donc, on aurait plutôt tendance à avoir une accélération à la baisse, ou à la hausse, par cet effet de seuil. En gros, on est à 1 M€ de recettes en moins sur 30 M€. Voilà la réalité.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un peu moins d'ailleurs. En effet, il y a la correction de 800 000 €.

M. BAULIEU.- C'est à peu près cela globalement, donc faisons simple. Concernant la rétrospective que l'on peut avoir, on a connu un épisode plus violent en 2009, puisque l'on avait eu une baisse de 6 ou 6,5 %. On avait eu la chance d'avoir un rebond de plus de 7 % en 2010. Il est facile de dire après, dans le contexte actuel, si on écoute les prévisionnistes, que 2013 ne devrait pas être une année à rire, si j'ai bien compris, si j'entends ce qui est dit. Après, être capable à partir de cela de dire de quelle manière cela va impacter notre recette Versement Transport, est quasiment le pari impossible.

Je vais dire deux mots sur l'impact sur nos budgets. Vous avez parfaitement en tête ce que j'ai déjà dit, j'en suis à peu près sûr, devant cette Assemblée : on se rappelle que sur le 1,8, on a 1,05 dédié au fonctionnement de notre réseau bus Ginko, et le 0,75 affecté à l'investissement TCSP.

Sur la partie TCSP, on peut se féliciter d'avoir été prudent dans nos décisions, nos choix, et nos cadrages, puisque lorsque l'on a fait le choix d'une enveloppe affectée de 228 M€ (valeur 2008), c'est sur un plan de simulation qui, sur la durée, parce que l'on avait fait une prospective très longue avec les aléas, mais qu'importe, on a retenu le niveau qui ne tangentait jamais le risque, et je l'avais dit pendant une autre assemblée. En effet, sur toute la période, il ne nécessitait pas d'apport de trésorerie du budget principal. Donc, on était totalement autonome sur toute la période, ce qui fait que l'on a quelques ajustements dans le temps. Il est vrai que les tendances comme celles-là ne sont pas favorables, cela va de soi.

Ensuite, il y a deux autres éléments favorables. Premièrement, les prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignation et par la Banque Européenne d'Investissement sont sur des taux plus favorables que ceux inscrits dans notre simulation. Nous avons là encore un peu de souplesse. Deuxièmement, au bout du compte, et la fin des travaux nous le confirmera ou pas, nous avons des marchés signés sur un niveau d'engagement inférieur à l'enveloppe envisagée. Si cette enveloppe n'est pas consommée par les aléas, c'est encore un facteur d'ajustement. Pour l'heure, l'opération TCSP, sur le plan financier, fonctionne, et il est vrai qu'il ne s'agirait pas d'accumuler les années comme celles-là, parce que les pentes sur des sommes de ce genre impactent sévèrement. Soyons attentifs pour une part, et croisons les doigts.

Sur la partie Ginko, l'impact est immédiat. Je peux reprendre ici le commentaire que je faisais tout à l'heure lorsque je rendais compte du rapport de la Chambre Régionale, et le compléter. En effet, nous sommes dans l'exécution sur des crédits ouverts entre budget principal et budget annexe. Cependant, présentement, il est vraisemblable que notre subvention d'équilibre à la fin de l'exercice aura dérapé par rapport à ce que nous nous étions fixé en début d'exercice, ce qui est très préoccupant. Cela renvoie directement à la remarque faite par la Chambre Régionale des Comptes, dont je disais que nous étions hyper conscients. J'indiquais précédemment que sur le chantier qu'il y aurait à travailler, il va falloir travailler au fond, sur le chantier non pas TCSP, mais sur l'organisation des transports en commun bus, parce que nous sommes sur des pentes que nous ne pourrions pas tenir. Ce n'est pas le fait de la gestion des élus qui en ont la charge, et je le dis régulièrement à Jean-Claude, nous sommes solidaires de ce qu'il se passe, bien évidemment.

Cependant, des facteurs extérieurs impactent notre dispositif, et vont nous obliger à devoir retravailler la configuration, à la fois organisationnelle et financière du dispositif. Voilà ce que je voulais ajouter sur cet aspect. Concernant la clé de lecture à l'avenir, je n'ai pas de boule de cristal.

M. ROSSELOT.- Gabriel BAULIEU a raison. L'année 2013 se profile de manière délicate. Il ne faut pas accumuler des années comme celles-là, mais ne souhaitons pas non plus accumuler des réformes comme celles que propose l'Assemblée, puisqu'il n'est pas interdit de regarder les autres collectivités. L'Association des Régions de France, présidée par Monsieur ROUSSET, propose aujourd'hui d'instituer un Versement Transport additionnel à celui qui existe, en faveur des caisses des Régions, puisque celles-ci vont être les « maillots jaunes » de la réforme qui arrive sur le transfert des compétences. Un Versement Transport additionnel n'arrangera pas les choses. Pauvres entreprises ! Si vous avez quelque influence auprès de vos amis de l'ARF, n'hésitez pas, Monsieur le Président, à les en dissuader.

M. ROY.- Monsieur ROSSELOT, il ne faut pas dire des choses comme celle-là. Le VT additionnel s'adresserait sur un périmètre différent de celui du PTU (Périmètre des Transports Urbains) de l'Agglo. C'est sur les entreprises et administrations hors périmètre pour financer des projets de la Région. Donc, cela ne se cumule pas avec l'Agglo. Il faut faire attention à ce que vous dites.

M. ROSSELOT.- Ce n'est pas ce qui est écrit dans le programme.

M. LE PRÉSIDENT.- La vérité est plutôt du côté de ce que dit Jean-Claude ROY, même si ce n'est pas totalement pour l'instant défini. Cela dit, on peut quand même, en matière de transport aussi, s'interroger : est-il normal qu'une entreprise dans l'Agglomération paye, si elle a plus de neuf salariés, le Versement Transport, et que, si elle est sur l'autre côté de l'Ognon, elle ne le paye plus, alors qu'elle bénéficie quasiment des mêmes services ? On peut quand même aussi, demain, se poser la question. Gabriel BAULIEU l'a dit tout à l'heure. Il va falloir que nous soyons vigilants et inventifs en matière de transport. Je reprends le mot de Gabriel BAULIEU qui le dit souvent : il ne faut pas que l'Agglomération ne devienne plus qu'un syndicat de transport, où l'ensemble des ressources de l'Agglomération passe dans le transport, et que nous ne puissions plus rien faire de nos compétences économiques, et demain, dans les nouvelles compétences que nous aurons. Après, c'est un souci de justice.

Je vois que vous opinez de la tête : si vous êtes d'accord là-dessus, c'est déjà au moins quelque chose. Je n'ai rien contre ceux qui habitent de l'autre côté de l'Ognon, ou dans des communautés de communes un peu plus loin, mais ceux, pas exemple, de Châtilion-le-Duc paient des versements de transport. Les communes d'à côté, dont je tairai le nom, ne le payent pas. Or en matière de transport en commun, j'imagine qu'ils utilisent bien les transports en commun payés en grande partie par les entreprises de l'Agglo. Si notre territoire veut rester compétitif, il ne peut pas accumuler les charges. Si de nouvelles charges voient le jour, il faudra bien qu'elles soient partagées sur un territoire beaucoup plus large. On peut se poser raisonnablement la question, faute de quoi des entreprises vont « se délocaliser » à 20 km de Besançon, pour avoir moins de charges que celles qui sont sur l'Agglomération. Ce n'est pas vraiment juste.

M. LIME.- J'ai une dernière intervention qui me semble importante, parce que l'on parle justement des entreprises. Nous sommes extrêmement inquiets sur l'avenir de la papeterie de Novillars. On aimerait avoir quelques informations. En effet, plus personne n'en parle depuis quelques semaines. Pourrait-on avoir quelques informations ? Il semblerait que si cette société ne redémarre pas dans les prochaines semaines, et qu'elle passe l'hiver en l'état, elle ne pourra plus redémarrer. Il y aurait des problèmes de financement, de capitaux, etc. Il me semble intéressant que vous nous donniez quelques informations à ce niveau-là, si c'était possible, parce que c'est vraiment sur la compétence économique et en liaison avec le Versement Transport.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si Philippe est là. Le Conseiller Général, Maire de Novillars, va pouvoir vous répondre. En effet, il s'y intéresse beaucoup, puisqu'il est à la fois Conseiller Général et Maire. De plus, le Département s'en préoccupe pas mal, et l'Agglomération est aussi présente aux réunions. Je pense que Philippe peut faire le point, s'il le souhaite.

M. BELUCHE.- Ça me paraît être la moindre des choses, que d'évoquer la situation de cette entreprise à un moment important, et Christophe fait bien de le souligner. Se tenait cet après-midi une réunion très importante au niveau de la Préfecture, avec une relance au niveau des établissements bancaires, et la participation des collectivités, dont la CAGB, le Conseil Général, et la Région. Les nouvelles, jusqu'à l'aube de cette réunion, étaient sombres. Il semblerait que depuis ces dernières 48 ou 72 heures, les choses se présenteraient de manière plus favorable. Cependant, cela reste encore très fragile. Dans la mesure où l'occasion m'est donnée d'en parler, je vais en profiter pour dire les choses, en tout cas le factuel, et mon interprétation.

Sur le factuel, il est clair que depuis neuf mois, il y a une très forte mobilisation des collectivités, autour de laquelle il y a de la discrétion, mais c'est l'habitude maintenant, même si les papiers trépignent un peu, et on peut les comprendre. Cependant, je dois dire que les collectivités ont « mouillé la chemise ». En revanche, je suis très surpris de la frilosité des banques, pour ne pas dire autre chose. Je rappelle que le repreneur potentiel est un Libanais, Monsieur GEMAYEL qui a les reins très solides. Il est très motivé par cette reprise. Il injecte 2,5 M€ d'emblée dans la modernisation de l'outil, et on fait un appel pour les banques à hauteur de 2,8 M€, avec les garanties et les contre-garanties. Je ne veux pas rentrer dans la technique, mais le risque actuellement pour les banques, tourne autour de 1 M€, et on peut encore le soutenir, l'étayer. En gros, c'est 150 à 200 000 € par banque, sur cinq banques, bien garantis. Ce n'est quand même pas "la mer à boire".

Contrairement à la croyance selon laquelle c'est une vieille usine, et qu'elle ne vaut rien, ce n'est pas du tout le cas. Je dis à tous ceux qui veulent l'entendre que cette usine de Novillars n'est pas un canard boiteux, mais un canard déplumé, notamment par le dernier patron. Très clairement, les choses sont bien établies à ce niveau. Cet outil mérite d'être relancé, parce qu'il occupe en plus un créneau particulier. En effet, même si la crise du papier existe, nous travaillons pour refabriquer du carton à partir de l'alvéolé. Donc, il y a une niche bien particulière sur laquelle la papeterie de Novillars est très bien placée. J'ajoute à cela le projet de cogénération avec la biomasse, lui aussi porteur d'espoir dans tous les domaines. En effet, c'est créateur d'environ 130 emplois, et en termes de développement durable, il n'est pas besoin ici d'en dire plus avant. Donc, là, on est face à un projet « gagnant-gagnant » pour tout le monde. Je voudrais juste vous donner un exemple pour dire les choses, parce que les exemples concrets parlent plus. Le Directeur de l'hôpital de Novillars m'a encore confirmé qu'avec ce projet de biomasse, pour son compte seul, ce sont presque 300 000 € d'économisés sur son budget de chauffage, ce qui n'est pas une paille, surtout quand on connaît la situation budgétaire des hôpitaux, qu'il s'agisse de celui de Novillars, ou d'ailleurs.

Je crois que là, on a l'opportunité d'avoir un beau projet structurant pour le territoire, pour l'Agglomération. Je n'imagine pas que l'activité papetière ne reparte pas sur ce site. Voilà les précisions que je peux apporter.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien que tu le précises, parce que l'entreprise est performante. Il faut dire que le précédent patron s'est largement servi, et qu'il a vidé les comptes de l'entreprise.

M. BELUCHE.- C'est du gangstérisme industriel, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Le résultat est qu'il y a des dizaines de personnes au chômage.

M. BELUCHE.- Faites attention sur les noms, je parle de l'ancien propriétaire.

M. LE PRÉSIDENT.- On parle effectivement de l'ancien propriétaire. Au contraire, le Directeur actuel s'est mouillé. Il a retrouvé les repreneurs, réfléchi sur les nouveaux principes de production. Il s'agit de Monsieur LASSERRE. C'est quelqu'un d'extraordinaire qui s'est largement impliqué dans l'opération.

M. BELUCHE.- Il faut préciser que l'un des arguments utilisés par certains établissements bancaires était de dire qu'ils ne connaissaient pas le repreneur, etc. Je vous invite à vous renseigner sur Monsieur GEMAYEL. Tout le monde connaît la famille. À titre d'exemple, il arrive, il met 2,5 M€ dans la machine, et au mois de juillet, il a mis 10 M\$ dans sa propre papeterie à Beyrouth. C'est un garçon pour le développement industriel, il ne dort pas sur ses lauriers. Je crois que l'on tient là vraiment un bon repreneur. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, la question de Christophe LIME a eu le mérite de préciser que, d'une part, les collectivités sont très actives (Département, Région, Agglomération), mais aussi que, d'autre part, ce type de négociation ne se fait pas forcément au grand jour. Je voudrais aussi saluer publiquement le rôle éminent de Philippe BELUCHE ici, de Jean-Pierre MARTIN au niveau de l'Agglomération qui suit cela, parce que vous avez vraiment mouillé la chemise, toi en premier lieu, et Jean-Pierre, vous qui assistez à toutes ces réunions. Cela dit, on n'a pas voté la DM. Donc, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte sept abstentions.

Rapport n°1.1.3 - Évaluation des charges transférées

M. BAULIEU.- Ce rapport m'ennuie un peu, parce que l'on a passé précédemment en Commission Locale d'Évaluation des Charges, tout le temps nécessaire à sa présentation, puisque c'est rigoureusement le même. Il s'agit là, conformément à ce que la Commission Locale d'Évaluation des Charges a unanimement approuvé, d'adopter en Conseil communautaire ce qui résulte en matière de transfert de charges, des transferts de service à travers la mutualisation, et la création de services communs entre l'Agglomération et la Ville de Besançon. En effet, c'est l'objet d'un rapport plus loin, dont vous avez pris connaissance de manière attentive. Je disais tout à l'heure également qu'au 1^{er} janvier, un certain nombre de services serait attaché au Grand Besançon. Bien évidemment, ces services continueront d'apporter leurs prestations à la Ville de Besançon, et c'est le sens même des services communs, ou des services mutualisés. De plus, la collectivité qui n'est plus employeuse défraie celle qui emploie à concurrence de son utilisation. Vous avez également vu comment, en fonction des ETP de chaque collectivité ou agglomération, sont définis les ratios de répartition des charges.

Sur cette base, il est prévu de fonctionner, en matière de compensation, par retenue sur l'attribution de compensation de taxe professionnelle versée à la Ville de Besançon. Cela présente l'avantage, comme je le disais précédemment en réponse à une question pertinente, que le financement est directement disponible au Grand Besançon, puisque le Grand Besançon fait le reversement de l'ACTP chaque mois aux collectivités. Là, il s'agit de faire le prélèvement à la source, faisant un versement diminué d'autant à la Ville de Besançon. Je précise qu'avec ce dispositif, selon les études réalisées au préalable, nous renforçons le coefficient d'intégration fiscale du Grand Besançon, ce qui laisse à penser, sur la base des dispositifs existants aujourd'hui, qu'à compter de 2015, la dotation d'intercommunalité du Grand Besançon serait majorée de plus de 300 000 €, voire 350 000 €. Les élus qui seront là en 2015 pourront le vérifier, mais c'est un indicateur que nous pouvons indiquer aujourd'hui.

Tout ceci étant précisé, cela conduirait à une diminution de l'ACTP de la Ville de Besançon de 3 751 196 €, majorée des décisions prises antérieurement – vous les avez au bas du tableau de la page 27 – qui prennent effet de manière différée sur le Conservatoire, puisque nous avons des dispositifs à déclenchement successif, et avec l'entrée en vigueur du fonctionnement du Conservatoire, cela s'appliquera en 2013. Au total, la retenue sur l'ACTP de la Ville de Besançon s'élève donc à 3 978 626 €. Voilà le contenu de ce rapport. Il s'agit de la somme cristallisée. L'évolution de la charge au fil des ans fera l'objet d'un versement additionnel, conventionnel entre la Ville et l'Agglomération. Voilà, Président, j'ai tout dit.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des remarques ? C'est adopté.

Rapport n°1.1.4 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Il s'agit d'un rapport traditionnel en attendant de voter le budget 2013. Pour les investissements que nous gérons en AP, les CP 2013 sont votés au moment où nous votons l'AP. En revanche, pour les autres projets, il est proposé d'ouvrir de façon anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget 2012, comme la réglementation nous y autorise.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n° 1.1.5 - Actualisation des durées d'amortissement pour la tenue de l'inventaire comptable de la CAGB

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Comme vous le savez, nous sommes tenus d'amortir nos investissements de façon régulière, tous les ans. Pour les amortir, il faut donner la durée sur laquelle nous devons amortir ces immobilisations. Vous avez vu dans le rapport que les durées d'amortissement ont fait l'objet de délibérations au fil du temps, qui datent déjà du Conseil Districtal depuis 1997. On a passé quelques délibérations depuis 2001, depuis la création de la Communauté d'Agglomération. Nous avons aussi hérité de certains investissements au travers de transfert de compétences (transports, déchets, Conservatoire). Tout cela formait un ensemble assez hétéroclite de durée. Donc, il est proposé ici de tout mettre à plat, et de reformaliser nos durées d'amortissement. Dans la mesure où nos différents budgets (principal et annexes) ne sont pas tous gérés avec les instructions comptables identiques, vous avez plusieurs tableaux, parce que cela correspond à ces différentes instructions comptables. Cependant, il y a une logique générale dans ces durées.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? On passe au suivant.

Rapport n° 1.1.6 - Budget annexe Déchets 2013

M. BAULIEU.- Sur ce rapport et le suivant, je souhaiterais faire un mot d'introduction Sur le budget annexe Déchets, nous nous sommes bel et bien vus en Commission Finances et en Bureau. *Idem* sur la trajectoire prévue collectivement pour l'exercice de cette compétence, avec la réalisation très claire et très précise du projet de mandat, y compris avec ce que j'indiquais précédemment en écho aux observations de la Chambre Régionale, le fait que nous avons capitalisé par le cumul de résultats, les crédits nécessaires pour faire face à nos investissements sans recours à l'emprunt, sinon que nous en avons inscrit un de transition, simplement de manière très fugace. On peut également souligner le fait que dans cette évolution de compétences, et avec, dans le projet de mandat, des évolutions qui ne sont pas anodines – Jean-Pierre y reviendra –, nous sommes sur un cadrage, une maîtrise des choses en matière de coût et de prix qu'il convient de souligner.

C'est si facile à dire quand les choses dérapent, parce qu'en prime – et je pense que Jean-Pierre va s'y arrêter – au bout du compte, nous supportons à travers cette redevance, y compris des charges de taxes en matière de déchets, et de conséquences réglementaires en matière organisationnelle que doit supporter le SYBERT. En disant cela, je n'accable pas les collègues du SYBERT, mais certaines contraintes réglementaires nous sont imposées, et font évoluer les coûts en matière d'exploitation et d'investissement au SYBERT, que l'on retrouve dans les charges que l'on doit supporter. Malgré tout cela, nous sommes dans une excellente maîtrise des choses. Je tenais à souligner cela, parce que ce sont plus les collègues des déchets, que les finances qui sont à la manœuvre. Donc, c'est plus facile à dire dans ce sens.

Jean-Pierre, c'est à toi.

M. TAILLARD.- Parfait. Je vous avais présenté en détail, lors des orientations budgétaires, les grandes masses du budget des déchets pour 2013. En deux mots, ce budget 2013 fait appel à un encours de la dette qui reste inférieur à 2 € par habitant, ce qui est quasiment nul en valeur. Le projet présenté fait appel à une augmentation de 0,8 % de la masse de redevances à percevoir pour équilibrer le budget. Donc, c'est une augmentation notoirement inférieure à l'augmentation du coût de la vie, sachant qu'elle intègre les augmentations des salaires, du carburant, qui nous viennent du SYBERT, comme cela a été dit précédemment. À titre d'exemple, le coût d'augmentation des déchetteries, tel qu'il nous est facturé cette année, est de 8,2 %. Donc, vous voyez que le résultat à 0,8 % est, somme toute, intéressant pour tout le monde, et pour les citoyens.

En résumé, pour ceux qui l'avaient oublié, l'année 2012 a été consacrée par un passage de la TVA de 5,5 à 7 %, donc ce que le citoyen voit dans sa facture. De plus, on garde en tête qu'aujourd'hui, l'Agglomération du Grand Besançon a un coût moyen des déchets par ménage et fait partie des cinq agglomérations les moins chères, sur une centaine recensée. Voilà, j'en ai terminé pour le résumé du budget.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est parfait. Il faut tout de même redire, parce que je ne suis pas sûr que vous avez été attentifs, que malgré tout cela, toutes ces augmentations, toutes ces mises aux normes, tous ces coûts supplémentaires, nous sommes parmi les cinq agglomérations les moins chères de France. Il faut dire aussi que les résultats en matière de tri portent leurs effets, puisque les résultats de cette politique entreprise depuis quelque temps vont nous éviter la construction d'un four, lorsque celui en service actuellement sera mort. La seule reconstruction de ce four aurait coûté 8 € par an, et par habitant, et je ne parle pas des dommages collatéraux en matière d'environnement. Donc, non seulement il n'y aura pas à construire ce four, mais on préserve aussi l'environnement, et on économise aussi de l'argent. En effet, l'économie de 8 € par an et par habitant est à rapporter aux quelques euros en plus, justifiés par ce que vient de dire Jean-Pierre. Donc, je crois que là, il y a quelque chose dont on peut être fier. En plus, je n'y suis absolument pour rien. On ne pourra pas me dire que je m'autoglorifie de cela.

Je crois qu'il y a eu une très bonne gestion de ce domaine des déchets. Nous sommes une Agglomération et un SYBERT très en avance, puisque l'on vient nous voir de différents endroits, pour voir comment tout cela se passe, même si pour la collecte des déchets, il y a encore quelques incidents et des choses à voir. Globalement, les choses se passent bien. Les habitants du Grand Besançon vont y trouver leur avantage, non seulement dans l'air qu'ils respirent, mais aussi dans leur porte-monnaie, ce qui n'est pas rien. Y a-t-il des questions par rapport à cela ?

M. ROSSELOT.- J'ai bien aimé l'exposé de Jean-Pierre TAILLARD. Simplement, j'ai décelé dans l'exposé, l'allocution du Directeur de l'ADEME il y a trois semaines, lors de l'inauguration du centre de tri (rue Einstein), ce que je vous avais dit aussi, à savoir une petite amertume de ce que vous n'engagiez pas plus des actions de prévention, notamment en négociant avec les grandes surfaces et bien d'autres acteurs. Cependant, le Directeur de l'ADEME a insisté là-dessus, en souhaitant de ses vœux que ce soit une orientation prise par le SYBERT et par notre Communauté d'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne peux pas répondre pour le SYBERT, mais Jean-Pierre TAILLARD peut répondre pour l'Agglo.

M. TAILLARD.- Je peux essayer de répondre, aussi bien au nom du SYBERT que de la CAGB. Vous aurez noté que la personne que vous avez rencontrée le jour de l'inauguration du centre de tri est l'ancien Directeur de l'ADEME, aujourd'hui en retraite. Il lui aura probablement échappé, faute d'information, que le SYBERT vient de négocier un très gros contrat dans le cadre du programme européen « Life + » au titre du PLP, programme local pour former et convaincre les gens de changer et modifier leurs gestes. C'est un très gros programme pour lequel la CAGB – on le verra dans une prochaine réunion de l'Assemblée – est porteur d'une tranche importante, en particulier dans l'intervention en milieu collectif. Nous sommes bénéficiaires du plus gros programme « Life » en termes d'interventions auprès de l'habitant pour qu'il contribue à modifier, à faire évoluer son comportement. Ce programme extrêmement important est financé sur quatre ans, avec un volume d'investissement qui se compte en millions d'euros (environ 2,2 M€, même un peu plus).

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'effectivement, c'était à signaler. On parle en matière de prévention et d'éducation aux gestes de tri. Je voudrais simplement rappeler que sur l'Agglomération du Grand Besançon, les objectifs de réduction de nos déchets non triables étaient de 30 %. Aujourd'hui, nous en sommes à 15 %. Donc, si nous en sommes effectivement à 15 % aujourd'hui, c'est bien que de gros efforts ont été faits, ainsi qu'un gros travail auprès de la population. Un gros travail est fait au niveau du compostage auprès de la population, compostage en pavillon, mais également en pied d'immeuble et compostage collectif. Et ce que vient de dire Jean-Pierre concernant le programme « Life » est très important.

M. TAILLARD.- Je souhaite corriger une erreur : c'est 3 M€ et des compléments. C'est donc un peu plus que ce que je vous ai annoncé précédemment.

M. LE PRÉSIDENT.- De plus, ce qui a été fait au niveau de l'Agglomération concernant la collecte des déchets, il est important de rappeler que l'ADEME a subventionné à hauteur de quasiment 50 %, la mise en place du nouveau système.

Nous avons bénéficié d'une subvention exceptionnelle, puisque nous sommes encore la première Ville de France à avoir mis en place la redevance incitative dans une ville de plus de 100 000 habitants. Donc, je crois qu'il y a eu 2,5 ou 3 M€ d'aides de l'ADEME. Il faut signaler que nous avons été très largement aidés par l'ADEME. Y a-t-il des remarques par rapport à cela ?

Mme JEANNIN.- En fait, je reviens toujours sur le même sujet, à savoir les collectifs, ainsi que les propriétaires privés dans les collectifs. La régularisation des charges aura lieu fin décembre, on n'en est toujours pas là. On aura la notion d'économie ou de dépense supplémentaire qu'en mars 2013. Donc, à ce jour, on ne sait toujours pas dans les collectifs, si cela va être du plus ou du moins. Donc, je vote contre, parce que pour l'instant, on ne sait pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Il ne faut pas voter contre, parce que vous ne savez pas, Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Je ne vais pas voter pour si c'est plus.

M. LE PRÉSIDENT.- D'abord, on n'est pas ici en tant que représentant de son bloc d'immeuble.

M. TAILLARD.- Je vais essayer de vous apporter une réponse assez précise, si vous le voulez bien. Depuis le printemps, les usagers en habitat individuel peuvent accéder à leurs comptes en direct, connaître la consommation du service et le coût associé. Pour les collectifs, l'exercice était plus délicat, vous le comprendrez, et on vous l'avait un peu précisé, en ce sens que l'on ne connaît pas le nom de la famille logée dans le collectif au 13 rue d'Île-de-France. Donc, nous avons mis en place une procédure avec les logeurs, ou syndicats, ou gestionnaires d'immeuble, qui prend effet au 1^{er} janvier, procédure par laquelle le logeur va donner un code d'accès à chacun des ménages logés dans cet immeuble. Chaque ménage pourra ainsi surveiller et prendre connaissance de la consommation instantanée de l'immeuble, comme dans un pavillonnaire. Cette formule a demandé du temps pour être mise en place, parce qu'elle ne peut se faire qu'en partenariat avec les logeurs. Cela exige un travail supplémentaire de leur part. Donc, vous avez compris que plutôt que d'essuyer un échec, on l'a fait en concertation avec eux, et on s'est donné le temps qui paraissait nécessaire en dehors des problèmes techniques qu'il a fallu résoudre. Donc, votre appel a été devancé, il est entendu. Au 1^{er} janvier prochain, il sera satisfait.

M. LE PRÉSIDENT.- Que ceux qui sont contre lèvent la main. J'en compte un.

Rapport n° 1.1.7 - Tarifs de la Gestion des Déchets 2013

M. TAILLARD.- Un petit paradoxe pour aborder la rubrique tarifs. Vous avez compris que pour équilibrer le budget, il est nécessaire que la redevance collectée en 2013 augmente de 0,8 %, ce qui est très peu. Bien entendu, et vous ne l'avez pas oublié, nous sommes en redevance incitative depuis le 1^{er} septembre. Chacun s'est attaché à adapter son geste, et à faire des progrès. Donc, certains d'entre nous trient beaucoup mieux que par le passé ; d'autres ont ajusté le volume de leur bac. Inévitablement, les bases d'équilibre du système ont subi des ajustements. L'élément tout à fait positif est qu'à l'instant présent, la réduction des déchets transmis à l'incinération est de 15 % constatés. C'est l'élément tout à fait positif. Nous avons intuité cette réduction dans l'estimation des tarifs présentée il y a très exactement un an ici même.

En revanche, il est apparu qu'en ce qui concerne les volumes de bac, donc l'ajustement des volumes, votre réaction en tant que citoyens, et celles des autres, a été plus énergique que ce que l'on avait pu imaginer, sans que cela ne soit spectaculaire, ou scandaleux. À ce titre, vous l'avez compris, on vous propose une évolution des tarifs sur la part variable, puisque nous avons intuité les réductions. L'augmentation des tarifs proposée sur la part variable pour équilibrer le budget est d'environ de 1 %, somme tout à fait compatible et acceptable avec le contexte.

En revanche, on vous propose une évolution sur la part fixe très légèrement supérieure de quelques euros par personne (1 à 2 €). Pour que chacun comprenne bien le contexte, j'insiste, et c'est très important. Dans la plupart des collectivités passées à la redevance incitative, la part fixe était de 70 % de la recette, et la part variable seulement de 30 %. Le but est que plus il y a de part fixe, plus les prévisions budgétaires sont respectées. Nous avons choisi à Besançon, et nous sommes les seuls, une part fixe qui n'est que de 50 % des recettes. Vous avez validé ce choix il y a deux ans. Donc, on ne peut pas imaginer que cette part fixe reste inférieure à 50 %, sous peine d'être exposée au changement du geste du citoyen de façon spectaculaire. J'ai pris un exemple qui montre que si cette part fixe est de 50 %, elle reste relativement sous-estimée. Je prends la famille DURAND, famille de deux personnes habitant à École-Valentin.

On suppose que cette famille a un comportement extrêmement vertueux, qu'elle présente son bac gris une fois par mois, avec très peu de déchets. On va l'appeler « famille d'École-Valentin », très peu de déchet, comportement vertueux (1 kg de déchet dans son bac chaque mois). Cet exemple caricatural va vous montrer quelque chose d'important.

M. LE PRÉSIDENT.- Je demande que l'on te laisse faire cet exposé rapide, parce qu'il reste 350 pages à lire.

M. TAILLARD.- Cet exemple répond à une question apparue à l'occasion du Bureau pour laquelle je n'ai pas forcément donné la réponse exacte à l'instant T. Donc, imaginons ce foyer de deux personnes au comportement tellement vertueux, qui trie terriblement bien, qui composte, et qui n'a quasiment plus rien à mettre dans le bac gris. Ce foyer ne paiera que la part fixe, vous l'avez compris. Pour un foyer de deux personnes, il aura été choisi un bac de 60 l, parce que c'est quelqu'un d'averti. Il va payer 63 € de part fixe par an pour deux personnes. Il a le droit de aller en déchetterie, ce qui coûte à l'Agglomération 23 € par habitant. Il y a deux personnes dans ce foyer, il a donc consommé 46 € pour ses droits à la déchetterie. Comme il a présenté son bac 12 fois par an, ce sont les 12 levées gratuites comprises dans le forfait. Donc, il a bénéficié de 12 € de service de fait, puisque c'est 1 € la levée. Cela signifie qu'avec les 5 € qui lui restent, qu'il aura mis sur la table, il aura droit à la collecte du bac gris qui va passer devant chez lui trois fois par mois, à la collecte du bac jaune, au tri du bac jaune, à la collecte du verre, et tout cela pour 5 €. Donc, celui qui nous dira que la part fixe est trop élevée devra trouver une démonstration plus crédible que la mienne.

M. LE PRÉSIDENT.- La tienne est bien !

M. TAILLARD.- C'était un exemple à École-Valentin, mais j'aurais pu le prendre à Avanne ou ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais faire un appel à tous les rapporteurs : limitez vos propos, parce que si nous passons 10 minutes par rapport, nous serons encore là demain matin à 11 heures. Là, c'était important parce que c'est une question qui se pose souvent.

M. PARIS.- Lors de la présentation sur la redevance incitative, vous aviez pris des engagements, et je m'en souviens très bien. Par ceux-ci, vous nous indiquiez globalement que vous ne pouviez pas nous garantir la baisse des tarifs, mais par contre, que toutes les personnes presque aussi vertueuses que celles que Monsieur TAILLARD vient de nous décrire, verraient leur facture obligatoirement baisser. Aujourd'hui, quelqu'un qui ne sort plus que son bac deux fois par mois au lieu de quatre fois, comme cela se passait avant – et je sais que c'est très fréquent d'après ce que disent les chauffeurs de camion, parce qu'ils ont fini leur tournée plus tôt qu'auparavant – verra-t-il sa facture baisser ?

C'est cela qui intéresse les gens. Ceux qui font des efforts doivent voir leur facture baisser en 2013 ; et ceux qui n'en font aucun doivent voir leur facture augmenter.

M. TAILLARD.- Au risque de contrarier le Président, je vais donner la réponse détaillée. On va reprendre l'exemple du foyer. Il va payer 63 € de part fixe. On va supposer que c'est un foyer de référence avec 100 kg dans le bac gris par habitant et par an, donc 200 kg à 0,2 € le kg, ce qui fait 40 € que l'on ajoute au 63 €, soit 103 € pour deux personnes, alors que la moyenne jusqu'à maintenant était de 80 €. Donc, ce foyer vertueux aura fait un gain, et je parle par rapport à la situation moyenne. Il paiera beaucoup moins cher que le citoyen moyen, beaucoup moins cher que ce qu'il payait avant, parce que ce citoyen, s'il était dans la périphérie par le passé, payait 150 €. J'espère que je t'ai donné une réponse satisfaisante. C'était une réponse sur un cas de référence avant l'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'effectivement, on le verra sur les factures. Y a-t-il des oppositions ? Madame JEANNIN ? Bien, donc l'opposition.

Rapport n° I.1.8 - Tarifs du Centre d'Enfouissement Technique (CET) des Andiers pour l'année 2013

M. BAULIEU.- Tout est dans le résumé, avec une actualisation de 2 % concernant les dépôts de matériaux avec terre, et de 7 % pour les autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? C'est adopté.

Ressources humaines

Rapport n° I.2.1 - Mutualisation de services - Création de services communs

M. BAULIEU.- Ce rapport constitue un excellent écho à ce que nous évoquions en début de séance tout à l'heure, dans le cadre du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je vous disais à plusieurs reprises que nous avions ce rapport sur la mutualisation, rapport que nous avons anticipé, puisqu'il y a plus d'un an, nous avons renouvelé des conventions à durée déterminée pour arriver au carrefour de la fin 2012 de manière harmonisée entre différents domaines, pour précisément passer sous ce nouveau schéma organisationnel. Donc, il s'agit là de bien évidemment marquer une étape en matière de mutualisation, de marquer le sens que nous donnons à cette mutualisation au sein de l'Intercommunalité, de le faire conformément à ce que nous souhaitons bâtir ensemble, mais aussi conformément à la loi dont j'ai parlé (loi du 16 décembre 2010). Dans ce contexte, la loi distingue deux situations. Premièrement, la mise à disposition de services qui visent les services opérationnels intervient dans le cadre de compétences partagées entre Communes et Établissement de Coopération Intercommunale. Deuxièmement, le service commun a vocation à prendre en charge les services dysfonctionnels. Dans ce cadre, les services communs sont automatiquement rattachés à l'Intercommunalité.

Nous avons différentes considérations conduisant à toiletter les choses. On l'a vu dans le cadre de la Chambre Régionale. D'autres considérations vous sont rappelées dans le texte. Pour début 2013, bien évidemment, nous avons l'ambition de renforcer l'intégration intercommunale, et de donner davantage de lisibilité au dispositif de mutualisation des services avec cette notion de services communs. Il faut simplement avoir à l'esprit concernant les statuts des personnes, si vous en entendez parler, que lorsque l'on fait ces opérations, les services communs sont rattachés au Grand Besançon, les agents qui relèvent de la Ville de Besançon ont le choix de tout simplement être mis à disposition de plein droit. Ils n'ont pas de choix d'option à faire sur ce volet, mais ils auront le choix de demander leur mutation ou non. Donc, on va sans doute assister à diverses situations en fonction du choix des personnes. On espère simplement que le temps fera son œuvre pour rassurer tout le monde s'il y avait des craintes. En effet, le principe même est que nul ne perde quoi que ce soit sur le plan statutaire dans cette évolution professionnelle.

Pour organiser tout cela – vous l'avez dans le dossier – deux conventions-cadres seront mises en place, parce que l'on a envisagé les deux cas de figure : soit nous sommes sur des services partagés entre la Ville et le Grand Besançon exclusivement, soit nous sommes sur des services partagés entre la Ville, le Grand Besançon, et le CCAS. Ce sont les deux périmètres différents, avec les conventions s'y rapportant.

Concernant la création des services communs à la Communauté d'Agglomération et à la Ville de Besançon, ces services communs seront rattachés au Grand Besançon, mais seront communs aux deux entités. Il s'agit de : la Direction de la Topographie, la Direction Stratégie et Territoire, le service Documentation et la navette Courrier et la fonction « Financements européens », assurée jusqu'à présent par un attaché au sein de la Direction Programmation et Engagements de la Ville.

Concernant la création de services communs à la Communauté, à la Ville, et au CCAS, il s'agit du Département TIC, déjà mutualisé, rattaché à la CAGB, des Moyens Généraux, ainsi que de l'Achat et la commande publique. Voilà les dispositifs que nous mettons en place, et vous en avez le détail dans le rapport. Concernant les incidences en termes de Ressources Humaines et l'évolution des emplois, tout est résumé dans un tableau en page 55 de votre rapport. Je viens d'évoquer le régime applicable au personnel des services communs, donc je ne m'y arrête pas. De plus, vous avez les précisions sur les prérogatives de gestion de carrière qui restent attachées à la structure employeuse en tant que telle.

Concernant la gouvernance, soyons clairs. Ce sont des services partagés, donc l'autorité fonctionnelle est également partagée. En revanche, le pilotage des personnes en tant que tel relèvera de la hiérarchie en place, bien évidemment. On vous précise également que l'on met en place un Comité de Suivi pour périodiquement voir si tout cela se passe de manière satisfaisante, ou s'il y a des correctifs à mettre en œuvre. Ce Comité serait composé des adjoints et Vice-Présidents chargés des Ressources Humaines et Finances à la Ville et au Grand Besançon.

Concernant les dispositions financières, on a abordé ce sujet en validant le transfert de charges il y a un instant, avec les modalités de calcul éclairées par le décret de mai 2011, avec les différents types de charges (directes, indirectes, etc.).

La mécanique de répartition en fonction des personnels de chaque entité nous permet de définir les coefficients, ou les indices de répartition, entre la Ville et la CAGB dans un cas, et entre la Ville, la CAGB et le CCAS dans l'autre cas. Donc, on a, à partir de là, la clé de répartition de la charge. Sur les flux financiers, nous avons statué sur l'élément le plus important, à savoir la compensation auprès du Grand Besançon, de la charge que nous « facturons » à la Ville de Besançon pour les services dont elle bénéficiera, alors que les services seront attachés au Grand Besançon. Nous le faisons à l'instant T sur la base des comptes administratifs 2011, par une diminution de l'ACTP à la Ville de Besançon (les 3,7 M€ vus précédemment). L'attribution de compensation est une somme qui ne change pas. Donc, il est prévu conventionnellement que concernant l'évolution des charges, puisque nous parlons de personnel, etc., et autres charges qui hélas, prospèrent parfois un peu trop, le différentiel entre ce qui est couvert par l'ACTP et l'évolution annuelle fera l'objet d'un règlement sur la base conventionnelle, actualisée chaque année.

Une fois que j'ai dit cela, je crois que j'ai dit l'essentiel de ce rapport. Suivent toutes les annexes sur ce qui en résulte en matière d'organisation. Vous avez ainsi les organigrammes partiels, les deux conventions, et la reprise du bail de la Ville sur une partie de la City, puisque les TIC étaient hébergés par la Ville, par un contrat de location que nous reprenons au Grand Besançon.

Mme JEANNIN.- Ce n'est pas vraiment un détail, puisque l'on parle de postes, d'emplois. Je vois « *postes existants au CCAS devant être supprimés* ». Donc, je m'inquiète sur l'agent de maîtrise principal catégorie C (donc la plus basse) que je ne retrouve nulle part, sauf à savoir si cet agent de maîtrise devient technicien. Cependant, je ne l'ai pas retrouvé dans le tableau. Simplement, on parle tout de même ici d'emplois.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne peut pas vous répondre comme ça. La Direction des Services vous donnera la réponse. Honnêtement, je ne sais pas. Je fais confiance aux services par rapport à cela. Je ne vais pas vérifier cela. On me dit qu'il est repris par la Ville. C'est sûr que c'est compliqué. Y a-t-il des oppositions ? On passe au rapport suivant.

Rapport n° I.2.2 - Avenant n°3 à la convention de mutualisation de la Direction Parc Automobile et Logistique

M. BAULIEU.- On renouvelle une convention de mutualisation de la Direction du PAL avec la CAGB, parce qu'elle arrive à échéance au 31 décembre.

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine que ce dossier n'appelle pas beaucoup de questions, et que tout le monde est d'accord.

Rapport n° I.2.3 - Gestion des archives de la CAGB par le service des archives de la Ville de Besançon

M. BAULIEU.- Je voudrais juste dire un mot pour que vous compreniez bien ce rapport. On aurait pu penser qu'il trouvait sa place dans les services mutualisés. Or cela relève d'un texte particulier prévu par le Code du patrimoine. Nous nous inscrivons donc dans ce cadre. Pour faire simple, la Ville gère ses archives, et nous payons une prestation.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n° I.2.4 - Renouvellement pour 2013 de la convention de service partagé relative aux modalités de mise à disposition de moyens entre la CAGB et le SYBERT

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce rapport, ne prennent pas part au vote Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Marc BOUSSET, Thomas JAVAUX, Christophe LIME, Jean-Pierre TAILLARD et Alain VIENNET. Je ne sais pas si je vous ai dit que j'avais reçu la démission d'Éric ALAUZET. Je l'ai déjà dit au Conseil Municipal, mais je ne l'avais pas dit ici. Éric ALAUZET ne siègera plus ici. Il sera remplacé par Jean-Noël FLEURY, et les responsabilités seront « redispachées ». On aura l'occasion d'en reparler ultérieurement. Éric ALAUZET a respecté son engagement, et a démissionné de son poste de Conseiller municipal, ce qui entraîne sa démission de son poste de Conseiller communautaire.

M. BAULIEU.- Je l'ai évoqué tout à l'heure dans la présentation du rapport de la Chambre Régionale, qui fait des observations et des recommandations concernant nos relations avec le SYBERT. Je vous indiquais que nous devons y travailler, mais qu'il nous fallait un peu de temps. Nous proposons par cette convention de la renouveler pour un an, temps de travail pour adopter un dispositif approprié.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? C'est adopté.

Rapport n° I.2.5 - Mise en place du dispositif « Emplois d'Avenir »

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Il vous est proposé de mettre en place le dispositif « Emplois d'Avenir ». Il s'agit de permettre à des jeunes ayant des difficultés d'insertion professionnelle, d'acquérir des compétences pour l'accès à un emploi par le biais d'une expérience professionnelle. L'accent sera mis particulièrement sur la formation pour qu'au terme de ce contrat, il puisse trouver un emploi. Les contrats sont d'une durée maximale de 36 mois, mais on peut conclure d'abord pour 12 mois, et renouveler deux fois. L'aide est de 75 % du SMIC. Nous proposons de recruter entre trois et quatre emplois d'avenir.

M. HAKKAR.- Ce dispositif me rappelle dans le bon sens, en ce qui me concerne, les emplois jeunes mis en place il y a quelques années. J'avais pu constater, à l'époque, que ce dispositif avait pu changer la vie de beaucoup de jeunes. Pour ceux que j'avais rencontrés, ils pouvaient enfin se mettre en ménage, louer un appartement, se meubler, s'équiper en automobile ou en vélo (il n'y avait pas encore de vélo électrique), participer à l'activité locale à travers le commerce, les restaurants, etc. De plus, ils bénéficiaient d'une formation, et pour la plupart, cela débouchait sur des emplois pérennes. Donc, je me réjouis que cette génération du *baby-boom* et suivante, sans offenser personne – je crois que la plupart des gens présents ici en sont issus – puisse, à travers ce dispositif, être plus solidaire, et encore plus soucieuse de la jeunesse. Je me réjouis d'autant plus que c'était une des priorités de François HOLLANDE dans son programme.

Quant au rapport qui nous concerne, je me doute bien des difficultés en termes d'accompagnement, de tutorat, et peut-être de garantie de la pérennisation des emplois d'avenir. De plus, je sais que ces difficultés sont liées à un souci de qualité de cette formation. Je regrette un peu que l'on n'en soit qu'à trois ou quatre emplois. C'est ce que je voulais dire. Cependant, je suis tout à fait d'accord, et je vote évidemment ce dispositif, mais je regrette que l'on soit si bas en termes quantitatifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques, par rapport à cette intéressante intervention ?

Mme JEANNIN.- Comme mon collègue, je déplore ces trois ou quatre emplois. Ça fait « rikiki ». Cependant, pourquoi des jeunes en zone prioritaire ZUS (zone urbaine sensible) ou ZRR (zone de revitalisation rurale), et pas les autres ? En effet, on peut habiter dans un quartier qui n'est pas en ZUS, et être dans les mêmes conditions de problématique d'emploi.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce que la loi est comme ça. Vous avez raison de dire qu'il y a des personnes en difficulté partout, mais dans ces quartiers, il y en a certainement plus qu'ailleurs.

Mme JEANNIN.- Ce n'est pas le seul critère. En effet, vous en avez trois : sans diplôme, titulaire d'un CAP/BEP en recherche d'emploi depuis au moins six mois dans les 12 derniers mois, et/ou à titre exceptionnel des jeunes de ZUS. Ce n'est donc pas le seul critère.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est contre ce rapport ?

Mme POIGNAND.- Simplement un petit détail. En page 110, il est indiqué : « *L'objectif n'est pas d'accroître d'autant les effectifs* » et « *devant déboucher sur des emplois pérennes* ». Je suppose qu'ils viendront remplacer des départs en retraite.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, pas forcément. Ces emplois sont des CDD pour un an, renouvelable 2 fois. Ensuite, si dans l'institution, ou dans l'entreprise (cela peut être dans le secteur public ou privé) dans laquelle ils sont, un emploi se libère, ils ont une priorité surtout morale d'embauche, et une expérience. Donc, ils auront peut-être plus de chance d'être embauchés, parce qu'ils auront l'expérience, ils auront eu aussi une formation. C'est ça aussi l'important.

Il s'agit de permettre à des jeunes qui n'avaient aucune formation, ni expérience, d'acquérir une expérience, une formation, et s'ils ont de bons résultats, d'être éventuellement embauchés dans l'entreprise. Cependant, cela ne doit pas remplacer des emplois existants, c'est-à-dire que l'on ne peut pas opérer un licenciement économique, et les remplacer par un emploi d'avenir. Ce n'est pas possible.

Ensuite, il y a des questions de gestion du personnel dans les entreprises. Si une personne en emploi d'avenir fait bien le travail, et qu'il est pris dans un délai assez court, et que la personne qui travaille avec lui part en retraite, on peut penser qu'il sera pris. Cependant, il n'y a aucune garantie par rapport à cela. Ce n'est pas prévu comme ça. Il s'agit de donner une première expérience, ou une formation, à des jeunes qui n'en ont pas.

Que ceux qui sont contre lèvent la main. Tout le monde est favorable, je vous remercie.

Rapport n°1.2.6 - Ajustement technique - Création d'un poste non permanent de chargé d'optimisation fiscale au sein de la Direction des Finances et du Budget

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Depuis plusieurs années, nous cherchons à mieux identifier nos bases de recettes fiscales. En partenariat avec les services fiscaux, ce travail porte des fruits, et vous les voyez quelques fois au travers de rôles supplémentaires de TP. Notre panier de ressources a été profondément modifié avec la réforme de la taxe professionnelle. Donc, le travail en est augmenté d'autant. Pour l'instant, la législation n'est pas stabilisée. Donc, il est proposé de recruter pour deux ans un attaché qui nous permette de mieux connaître nos bases fiscales, et d'approfondir le travail initié jusqu'à maintenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Pas de remarque ? On passe au rapport suivant.

Rapport n°1.2.7 - Avenant n°1 au contrat collectif d'assurance maintien de salaire

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Nous avons pensé que nous participerions, parce que la loi nous en donnait la possibilité, à l'assurance maintien de salaire que souhaitent prendre les agents. C'est pour cela que nous avons souhaité mettre fin au contrat actuel à fin 2012. Cependant, faute d'adhésion au projet présenté, il est proposé de poursuivre le marché que nous avons dénoncé, mais actuellement en cours, pendant deux ans. Par ailleurs, il y a une augmentation du taux de sinistralité. Donc, nous sommes face aussi à une augmentation des taux de cotisation, mais ces cotisations restent toutefois inférieures au marché.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°1.2.8 - Avenant n°2 au contrat d'assurance des risques statutaires

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- La négociation du contrat avait été confiée au centre de gestion. Suite à une augmentation de l'âge de l'ouverture du droit à la retraite, donc une augmentation des risques, nous sommes quasiment obligés d'accepter une augmentation du taux pour les agents qui dépendent de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Fonds Régional pour l'Innovation - Abondement 2012

M. MARTIN.- Concernant le Fonds Régional pour l'Innovation, le FRI 2 a été voté lors du Conseil de Communauté du 9 mai 2012. La CAGB a abondé ce fonds en transférant les financements du FRI 1 vers le FRI 2. Ce rapport présente le projet d'abonder le FRI 2 d'une dotation de 150 000 € (100 000 € sous forme de subvention, et 50 000 € sous forme d'avance remboursable) pour l'année 2012. Il est à noter que cette dotation est identique à celle de 2011.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce rapport, je ne prends pas part au vote.

M. MARTIN.- La Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont engagé une démarche conjointe visant à conforter le dynamisme du territoire et à créer de la richesse pour les habitants. Des actions ont été déterminées par secteur ; l'une d'entre elles est le plan d'action Horlogerie. Il est donc proposé dans le cadre de cette dernière de rénover le bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire en vue d'en faire un espace chronométrique, de mettre en valeur les équipements de ce site, et enfin, d'en faire un lieu de réception pour les horlogers. À ce titre, il est proposé d'accorder à la Ville de Besançon un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 174 331,11 € sur un budget total de 690 000 €. Je rappelle que l'Observatoire de Besançon est le seul au monde à contrôler le produit fini, c'est-à-dire la montre en l'état final, pour lui attribuer le poinçon de la vipère, et qu'à ce jour, deux sociétés travaillent avec l'Observatoire, la société Leroy et Dodane.

M. HAKKAR.- J'ai juste une petite question. En effet, je ne suis pas spécialiste, mais apparemment, on a des gens qui travaillent beaucoup à l'Observatoire de Besançon en termes d'astronomie. Il semble même qu'un des chercheurs ait découvert une planète en diamant. Je trouve ce symbole sympa pour la Ville de Besançon. Je trouve que l'on ne parle pas assez de cela. Il faudrait peut-être valoriser un peu plus cette recherche. En effet, peu de villes possèdent un observatoire. Pour la petite histoire, je suis installé avenue de l'Observatoire. Une partie des gens habitant le quartier de l'Observatoire ne savent pas pourquoi leur quartier porte ce nom. Il y a des gens que je ne connais pas personnellement, mais je pense que l'on devrait faire un peu plus de publicité auprès de ces gens-là.

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, si on demandait à notre collègue Raymond REYLÉ d'influencer sa belle-fille, auteur de la découverte avec d'autres astrologues, pour nous faire retomber un peu des diamants sur la CAGB. Ce serait pas mal.

M. LE PRÉSIDENT.- Raymond REYLÉ est un homme très discret. En effet, je ne savais même pas que sa belle-fille était à l'origine de la découverte. Il ne nous en a jamais parlé. En revanche, j'ai écrit personnellement à ce laboratoire et à ces chercheurs pour les féliciter. Justement, nous avons la chance d'avoir un observatoire, un des derniers en France. En effet, il y a très peu d'observatoires en France. En revanche, les observatoires qui accordent des certificats de chronométrie sont ceux de Glashütte (Allemagne), le COSC (Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres à Genève (Suisse), et celui de Besançon. L'Agglomération participe à relancer le mouvement au niveau de l'Observatoire, avec la Ville et l'Université. Beaucoup pensent qu'un jour, il faudrait retrouver ici un centre de formation d'horlogers, sur Besançon. Nous y travaillons beaucoup. Il y a certainement là des débouchés pour quelques emplois à très haute valeur ajoutée, puisque Besançon est reconnu dans le monde de l'horlogerie haut de gamme, du luxe. En effet, de nombreuses pièces chères et luxueuses sont fabriquées dans notre ville, mais vous ne savez pas où, les façades où l'on travaille l'or et le platine étant généralement très anonymes. Il n'y a pas de logo clignotant sur la façade. Cependant, un travail important est fait par le service de développement économique.

Je tiens aussi à dire à cet égard qu'il y a un très bon partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT), avec le Président Dominique ROY. On travaille donc à cette réflexion sur la formation des horlogers à Besançon. C'est un travail en cours, sur lequel on avance un peu chaque jour.

Mme POIGNAND.- Pour rebondir sur ce que vous dites, nous avons à Châtillon-le-Duc une fabrique de mouvements d'horloge comtoise qui va devoir se délocaliser sur Maîche, faute de trouver des horlogers. Donc, elle va aller sur Maîche, parce que dans le Haut-Doubs, il y a les horlogers compétents.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y aura peut-être d'autres problèmes avec les horlogers là-bas, Madame, notamment le problème des salaires de ces horlogers. En effet, où je pense que Besançon a une carte à jouer en matière d'horlogerie, c'est qu'un horloger, quand il est à Maîche, s'il passe la frontière, il gagne le double de salaire. La grande difficulté des horlogers du Pays Maîchois, de Morteau, de ce haut pays est effectivement de conserver leur personnel, alors qu'à Besançon, il y a à mon avis la capacité de créer, un nouveau centre de formation. En tout cas, je fais partie de ceux qui militent pour la création d'un nouveau centre de formation pour des horlogers, des polisseurs, des horlogers complets, des habilleurs, des réparateurs...

M. MARTIN.- Je confirme que dans le Haut-Doubs, leur problématique est de conserver les horlogers. Ils ont en effet un vrai problème. En revanche, à Besançon, notre problématique est d'en former, parce qu'il y a un besoin.

M. LE PRÉSIDENT.- On y travaille avec Jean-Pierre. Peut-être que dans un délai proche, pourquoi pas, on pourrait peut-être faire des annonces là-dessus. Vous savez que dans le domaine économique, il faut toujours être extrêmement prudent.

En l'absence de remarque, on passe au rapport suivant.

Rapport n°3.3 - Avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public
pour l'exploitation de deux pépinières et d'un hôtel d'entreprise sur les sites de Palente et de Témis Innovation

M. LE PRÉSIDENT.- Marcel FELT, Jean-Pierre MARTIN et Jean TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

M. MARTIN.- Le présent rapport porte sur une proposition d'avenant n°2, puisque nous avons confié à l'association Boutique de Gestion, l'exploitation de deux pépinières et d'un hôtel d'entreprises sur les sites de Palente et de Témis Innovation à Besançon, pour une durée de six ans. Ces ajustements portent sur le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises hébergées au sein de Témis Innovation, et par voie de conséquence, sur un abondement de la contribution financière du Grand Besançon à hauteur de 25 000 € par an sur quatre ans (de 2013 à 2016). Après 20 mois de fonctionnement, on se rend compte qu'il est absolument nécessaire de réactualiser.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. On passe au rapport suivant.

Rapport n°3.4 - Adhésion de la CAGB à
l'Association Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prends pas part au vote, puisque je suis le Président de cette association franco-bourguignonne.

M. MARTIN.- Le projet Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC) a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, et valoriser la gérontologie en contribuant au développement économique et à l'attractivité du territoire. La démarche vise à faire de ce projet, un pôle d'excellence qui pourrait, s'il répond aux critères, être labellisé, et ainsi devenir un pôle de compétitivité. Tous les aspects de la gérontologie sont concernés : vieillissement physique, psychologique, comportemental en relation avec l'environnement social. L'année 2011 fut consacrée à la mise en place d'actions, ou de projets collaboratifs. L'année 2012 s'inscrit dans la continuité de ces projets. Afin de renforcer la crédibilité du PGI BFC, il est envisagé dès à présent un changement de statuts pour pouvoir faire évoluer le GIE vers une association.

Ce rapport porte sur l'adhésion de la CAGB à l'Association Pôle de Gériatrie Interrégionale Bourgogne-Franche-Comté, sur l'approbation de ses statuts, annexés au présent rapport, et sur la désignation du représentant du Grand Besançon à cette association. Il est proposé de désigner Jean-Louis FOUSSERET comme membre titulaire et Jean-Pierre MARTIN comme membre suppléant pour représenter la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté. Cette association franco-bourguignonne a son siège au CHU ici, à Besançon.

Rapport n°3.5 - Adhésion du Grand Besançon à la SPL qui portera l'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté

M. MARTIN.- Dans le cadre de son changement de statut juridique (passage d'un statut associatif à un statut de Société Publique Locale), l'Agence Régionale de Développement propose d'ouvrir son capital aux communautés d'agglomérations et EPCI de Franche-Comté. Il est donc proposé que la CAGB devienne actionnaire de cette nouvelle structure à hauteur de 5 000 €, sur un capital de 250 000 €, sachant que la Région finance la part prépondérante, et obtiendra sept postes sur dix. Les 14 autres collectivités devront désigner en Assemblée Générale spéciale, trois représentants, dont deux d'EPCI, et un des Départements. On vous propose donc de désigner Jean-Pierre MARTIN comme représentant de la CAGB.

M. BONNET.- Je voudrais dire que pour avoir siégé au Conseil Régional, et par la suite, suivi un petit peu l'activité de l'ARD, beaucoup sont perplexes sur l'efficacité de l'ARD. Ceci étant, le fait qu'il y ait un rapprochement entre les collectivités pour travailler plus en harmonie les unes avec les autres va plutôt dans le bon sens. Donc, je m'abstiendrai, et j'observerai l'évolution.

M. MARTIN.- C'est une demande de notre part, depuis deux ans minimum, que de pouvoir intégrer ces deux structures.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une SPL, c'est différent.

M. GONON.- Premièrement, quand le Président FORNI a créé cette ARD, il y avait un présupposé qui était la disparition, ou la fusion-absorption, dans cette ARD, des structures départementales de type Développement 25, Action 70, etc. En 2012, sept ans après, nous avons toujours une ARD, et quatre structures de développement qui dépendent des Conseils Généraux. Donc, je ne sais pas si cette multiplication des structures a entraîné une multiplication de l'efficacité des collectivités locales.

Deuxièmement, quand je lis « *leur grand secteur d'intervention, par exemple, l'accueil des investissements extérieurs significatifs* », je serais curieux de savoir combien d'emplois sur le territoire du Grand Besançon depuis 2005 ont été apportés par cette ARD. Quant au deuxième poste important, le suivi des entreprises clés de Franche-Comté, vous me pardonnerez de sourire sur un cas aussi critique que celui-ci, mais je n'ai pas entendu une seule fois l'ARD se prononcer sur l'avenir du secteur automobile, et notamment la société Peugeot.

Enfin, peut-être que mes informations ne sont plus tout à fait à jour, mais la vingtaine de collaborateurs rémunérés à hauteur de 2 M€ par an (je parle de la masse salariale) ne me semble pas d'une efficacité redoutable. Pour cette raison, je voterai contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport au bilan quantitatif, c'est vrai que ce n'était pas extraordinaire. Je crois que quelque chose de nouveau est mis en place, d'autant plus que les lois de décentralisation vont certainement changer les choses. Je crois que l'on ne peut, au contraire, que féliciter la Région de vouloir prendre le taureau par les cornes, et de vouloir mettre en place quelque chose qui fonctionne. Je n'ai jamais entendu la Région dire qu'elle était totalement satisfaite du fonctionnement de l'ARD. Si elle était si satisfaite, je pense que l'ARD serait restée dans son fonctionnement.

Je crois que la Présidente de Région a la volonté d'aller vers une autre structure plus dynamique, qui regroupe tout le monde, parce que certaines choses n'allaient pas. C'est pour cette raison que l'on y est favorable.

M. BONTEMPS.- Monsieur le Président, je crois que je ne peux que confirmer ce que tu viens de dire. Je crois que le constat du bilan de l'ARD n'était pas extrêmement positif. C'est bien en ce sens que la Région Franche-Comté, la Présidente, avec son Vice-Président, Denis SOMMER, a souhaité repenser cette structure pour lui donner de l'efficacité. En ce sens, le fait d'y associer un certain nombre de collectivités, dont la Communauté d'Agglomération, est un plus. Le seul point que je partage avec Philippe GONON est que l'on peut regretter que les Départements ne soient pas dans ces structures. Espérons que l'Acte III de la décentralisation précisera un petit peu cette question.

M. LE PRÉSIDENT.- Les Départements y sont.

M. BONTEMPS.- Oui, ils y sont, mais à un moment donné, on manque un peu de lisibilité dans certaines structures. Il serait bien que l'on ait une vision régionale du problème. J'espère que la loi de décentralisation apportera peut-être un élément de précision en ce sens.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est ce qui est dans les tuyaux actuellement. Après, qu'en sera-t-il lorsqu'elle sera passée au Sénat ? C'est un autre problème.

M. MARTIN.- Par rapport au bilan de l'ARD, il faut dire que la mission était très compliquée, puisque cela consistait à aller chercher de l'exogène. Donc, on sait que c'est maximum 4 %. En termes de retour, ce n'est pas évident. Maintenant, ce qui est important, c'est le travail sur la complémentarité des territoires entre la Communauté d'Agglomération, le Département, Développement 25, et l'ARD. Justement, il y a déjà un travail, et cela fonctionne bien. L'ARD a cette vue régionale qui nous permet de travailler avec elle, et avec le Département. Nous, Agglo, nous travaillons très bien avec Développement 25, et je parle sous contrôle de son Président. On travaille parfaitement bien, parce qu'ils ont une vue du Département sur des entreprises implantées sur plusieurs sites dans le Département. Si elles ont un projet sur le Grand Besançon, il faut que l'on soit vigilant pour ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul, ou vice-versa. Donc, tout ce travail se fait. À l'échelle régionale, il est nécessaire également. Donc, il est important que l'on ait cette complémentarité à trois niveaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela étant dit, y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? J'en compte cinq. Très bien.

Rapport n°3.6 - SPL Territoire 25 - Modification des statuts

M. MARTIN.- Le présent rapport porte sur le projet de modification des statuts de la SPL Territoire 25 pour l'ouverture du capital à de nouveaux actionnaires (en l'occurrence la Commune de Sochaux), et la création de trois nouveaux postes d'administrateurs, dont un pour le représentant de l'Assemblée spéciale. Le Conseil de Communauté doit délibérer pour autoriser son représentant au Conseil d'Administration de la SPL à adopter cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.7 - EIA - Avenant à un bail emphytéotique conclu avec Aktya et en lien avec la mise en œuvre d'une offre à très haut débit

M. LE PRÉSIDENT.- Annie MÉNÉTRIER, Gabriel BAULIEU, Jean-Louis FOUSSERET, Michel LOYAT, Jacques MARIOT et Jean-Pierre MARTIN ne prennent pas part au vote.

M. MARTIN.- Le Grand Besançon a cédé par bail emphytéotique l'immeuble EIA, sis à Besançon, 2 rue Einstein, à la société Aktya. Dans ce contexte, il est proposé de mettre en œuvre une offre de services de très haut débit, permettant d'améliorer l'équipement et la qualité de l'ensemble immobilier et de son Centre d'Hébergement de données informatiques (Data Center). On a inversé la tendance. Cette offre nécessite la signature d'un avenant au bail emphytéotique entre la CAGB et la société Aktya, le bail étant annexé au présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. J'ai juste une petite information sur le centre de traitement informatique. Cela fonctionne extrêmement bien, puisque trois emplacements sont prévus pour mettre 4 000 serveurs (3 x 1 300). La première baie est déjà remplie ; la deuxième est en cours de construction ; ensuite, la troisième sera construite.

M. MARTIN.- Ils envisagent la troisième beaucoup plus tôt que prévu.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc pour l'ensemble des entreprises qui après, choisiront leur opérateur (Free, Orange, SFR, etc.)

M. MARTIN.- Et ce à des prix équivalents à Paris, Bordeaux, Marseille ou Lyon.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette opération fonctionne donc très bien. Tout le monde est d'accord sur ce rapport.

Rapport n°3.8 - Aktya - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2011

M. MARTIN.- Il est proposé de se prononcer sur le rapport écrit de l'activité et de la gestion d'Aktya « L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon ».

Ce rapport fait apparaître :

- un inventaire du patrimoine d'Aktya en 2011 de 57 635 m² et 229 places de parking,
- un revenu locatif de 3,5 M€ en augmentation de 4,7 % par rapport à 2010,
- une vacance financière estimée à 324 000 € (contre 205 000 € en 2010). Ce sont des impayés. Une vérification a été faite, et une entreprise en l'occurrence fait augmenter de façon très significative cette vacance financière,
- des indicateurs financiers du bilan qui font apparaître une situation financière saine,
- un résultat net au 31 décembre 2011 bénéficiaire à hauteur de 267 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.9 - sedD - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2011

M. MARTIN.- Ce rapport est aussi une information. Il fait apparaître les informations issues du compte-rendu d'activité 2011 présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire de la sedD du 22 juin 2012. En 2011, le chiffre d'opération approche les 70 M€, niveau jamais atteint par la sedD. Ce volume exceptionnel s'explique par un volume important en concession (18,4 M€), la construction de Bioparc I en propre (1,4 M€), de nombreuses constructions publiques en phase travaux (32,7 M€) ainsi que des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) importantes (17,4 M€). Sur le plan financier, l'exercice 2011 enregistre un résultat net après impôt sur les sociétés et intéressement du personnel de + 298 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Chaufontaine (restauration de la fontaine) et de Pelousey (aménagement d'accessibilité et de sécurité des voiries)

M. HUOT.- Pour Chaufontaine (première subvention proposée), il s'agit de la restauration de la fontaine. C'est éligible au titre de l'axe 2 du fonds « Centres de village ». On propose une subvention de 5 081,25 €. La deuxième subvention proposée concerne la commune de Pelousey pour la réalisation d'aménagement et d'accessibilité, et la sécurisation de trottoirs. C'est là aussi éligible au titre du fonds « Centres de village ». On propose une subvention de 15 030,12 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote : Madame BARTHELEY (dynamique Maire de Pelousey), Messieurs AREMELLINI, DURAND, LOUISON, OYTANA et SERVETTE. C'est adopté.

Rapport n°4.2 - Fonds « Isolation et Energies renouvelables » -
Attribution de subventions aux communes de Montfaucon et Mamirolle

M. HUOT.- Il s'agit d'attribuer des subventions pour des isolations et des économies d'énergie à deux communes, à Mamirolle pour l'isolation d'un bâtiment de mairie (20 000 €), et à Montfaucon pour des travaux d'isolation du bâtiment principal du groupe scolaire (12 094 €).

M. LE PRÉSIDENT.- Madame PETER, Messieurs CARTERON, CONTOZ, HUOT, MAILLOT, PARRA, POURCELOT et TOURNOUX ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Cité des Arts - Acquisition de l'assiette foncière du volume
Conservatoire à Rayonnement Régional - Acte rectificatif

M. PRALON.- Il s'agit d'un acte rectificatif. On vous rappelle simplement que le Grand Besançon avait acquis en 2010 l'emprise foncière du volume CRR de la Cité des Arts. Toutefois, une erreur de métré et de plan a été faite par rapport à l'emprise du hall d'entrée. Il convenait à ce jour de régulariser cette situation par rachat auprès de la Ville de Besançon de l'assiette de l a 52 ca. Cette vente sera opérée par acte rectificatif, consentie à titre gracieux. Seuls les frais d'acte seront pris en charge par le Grand Besançon, à hauteur de 2 000 €.

On vous demande de vous prononcer sur l'acquisition, à titre gratuit et hors frais d'acte, de cette assiette foncière du hall d'entrée du nouveau CRR et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte rectificatif à intervenir dans ce cadre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Cité des Arts - Convention de partenariat pour la gestion technique et immobilière
avec la Région Franche-Comté

M. PRALON.- Il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la Région Franche-Comté et la CAGB, afin que cette dernière assure l'exploitation, la maintenance et l'entretien techniques de l'ensemble des bâtiments, ainsi que sa gestion immobilière. Cette convention est conclue pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle décrit les bâtiments, précise les missions de la CAGB, suivies et pilotées par le Département Transports Aménagement Patrimoine (DTAP) à la CAGB, ainsi que les modalités d'information de la Région et des occupants. Il est précisé que les deux collectivités, en dehors des usages habituels des locaux (CRR et FRAC), pourront disposer de 10 jours chacune de ces locaux, notamment de l'auditorium et de la salle de conférence. La convention précise enfin que la Région rembourse à la CAGB le coût de 0,85 ETP sur les 2,5 postes qui travailleront à ces missions.

On vous demande de vous prononcer sur la constitution de ce partenariat entre la Région et la Communauté d'Agglomération et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°5.3 - CRR - Actualisation du règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional
du Grand Besançon à la Cité des Arts

M. HUOT.- Ce rapport est dans le cadre du transfert du Conservatoire sur le nouveau site du port fluvial. Il y a donc nécessité de revoir le règlement intérieur, afin de se conformer aux principes inscrits dans les Schémas d'Orientation Pédagogique édictés par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il fallait refondre le règlement intérieur du Conservatoire voté le 25 juin 2008 par le Conseil communautaire.

Il vous est proposé d'adopter ce règlement intérieur ce soir, qui vous est présenté en annexe à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Ce n'est pas directement sur le règlement intérieur, mais j'aurais une question à poser sur l'accès au Conservatoire. Avec plus de 1 600 élèves, sans compter les personnels enseignants et administratifs, et les parents qui accompagnent les jeunes, ce quartier va connaître de nombreux flux de population. Certains emprunteront la ligne 8, spécialement créée pour desservir la Cité des Arts ; beaucoup vont venir à pied depuis les parkings voisins (Saint-Paul, Rivotte), ou depuis d'autres arrêts de bus de la ville (place Jean Cornet) ; d'autres encore utiliseront les parkings-minute. A-t-on prévu des dispositifs spécifiques pour assurer la sécurité des piétons, et pour essayer de réguler le trafic des voitures ?

J'ai eu l'occasion d'utiliser l'avenue Gaulard la semaine dernière à 17 heures 45, et je me suis rendu compte de la dangerosité de cette rue en cette période de l'année, ainsi que de la difficulté de la traverser. Il est vrai que les travaux ne sont peut-être pas terminés, mais je pense qu'en fin de journée, à des heures où le Conservatoire est très fréquenté (de 16h30 à 19 h), il faut mettre des moyens tout particuliers pour sécuriser ce quartier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je passe la parole à Nicole WEINMAN dans un instant. Bien sûr, cette problématique a été prise en compte. Il y a eu des travaux provisoires de faits. Il faut signaler un élément nouveau, à savoir la mise en place d'une ligne de bus qui n'existait pas, que l'Agglomération met à cet endroit. Cette ligne va du Conservatoire au Campus-Gare Viotte. Une ligne de bus forte va être mise là, et va déjà régler un certain nombre de problèmes. De plus, il y a des parkings avoisinants, et vous l'avez dit, Nicole peut en donner le détail.

Toute l'avenue Gaulard va être réaménagée, mais le réaménagement final ne sera pas terminé pour le Conservatoire. En effet, c'est plutôt programmé pour fin 2014, début 2015, à cause d'un problème d'étalement de crédits. Cependant, il y aura un dispositif provisoire pour sécuriser la traversée.

M. WEINMAN.- Sans rentrer trop dans les détails, on a bien séparé les flux, notamment pour les livraisons qui se feront par derrière. Comme tu le signalais, Odile, il y a un certain nombre de parkings, et tu as oublié de citer notamment La Rodia (parking gratuit auquel on accède par la petite passerelle). Donc, au niveau de l'accessibilité en voiture, ce n'est pas vraiment un problème, sachant que tous les accès piétons, eux, sont sécurisés, y compris la traversée qui se ferait par la rue de la Raye juste en face, sur un passage surélevé qui va être aménagé, et qui sera réglé par un feu. La rue elle-même va être réaménagée. Je te propose de venir voir le plan directement à la voirie, tu auras tous les détails. Ma proposition reste la même pour tous ceux que cela intéresse. Il y aura bien moins de flux.

M. LE PRÉSIDENT.- Je tiens à dire qu'il y a un parking de centre-ville à Besançon, gratuit et peu utilisé. Il s'agit du parking de La Rodia. En effet, environ 450 places sont gratuites dans la journée, et en traversant par le pont, à sept minutes du centre-ville. Peu le connaissent, peu y vont. Ce parking n'est pas loin, gratuit, bien fait. Il existe, il n'est pas plein.

M. PRALON.- Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Odile FAIVRE-PETITJEAN. Elle sait très bien que je suis tout à fait d'accord avec elle, et Frank est là également pour le rappeler. Il n'y a pas une seule Commission où ce problème n'a pas été évoqué. On voit bien tout ce qui a été fait. On sait que l'on ne peut pas tout faire d'un seul coup. Soyons simplement vigilants, sachons que des enfants très jeunes vont fréquenter ces lieux. Je crois qu'il faudra qu'à l'avenir, ce soit un souci de sécuriser au maximum ces enfants qui traverseront l'avenue Gaulard. Cela a été rappelé ce soir, et je pense que c'est une bonne chose. Je suis tout à fait dans le même état d'esprit qu'Odile, parce qu'il faudra certainement améliorer quand même encore, et encore.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un souci là, comme ailleurs. Cependant, la mise en place d'un passage surélevé et d'un feu va régler fortement cela. À terme, il y aura un aménagement définitif.

M. ROY.- Pour compléter, concernant la sécurité de la ligne 8, la ligne circule entre contre-allées. Elle est séparée de la circulation automobile, et l'abribus est déjà en place.

M. LE PRÉSIDENT.- On a beaucoup parlé d'investissement, et c'est normal. Les plus importants sont ceux de la Ville, l'Agglo et la Région. Dans les aménagements extérieurs, la Ville a investi, de mémoire, entre 6 et 7 M€, dans le cadre du Conservatoire. Il faut être très vigilant sur ce parking, et vous avez raison.

Rapport n°5.4 - CRR - Convention de partenariat avec la Scène Nationale de Besançon

M. PRALON.- La présente convention a pour objectif d'établir un partenariat entre le CRR et la Scène Nationale, afin d'organiser trois classes de maître pour le département Danse en relation avec la programmation de la Scène Nationale, pour une opération dont le montant est estimé à 747 €.

On vous demande donc de vous prononcer sur le partenariat établi entre le CRR et la Scène Nationale de Besançon et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante, sachant que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils travaillent tous ensemble au niveau de la pédagogie, entre Scène Nationale et Conservatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, merci. Pas de problème.

Rapport n°5.5 - CRR - Mise à disposition gracieuse de locaux et d'instruments à l'orchestre philharmonique de Besançon « André Stapffer » et à l'association « Tétraktys »

M. PRALON.- Il s'agit de poursuivre cette mise à disposition gratuite des locaux et d'instruments telle qu'elle existait à ce jour, et de la poursuivre jusqu'au 30 juin 2014, dans la mesure où des liens très étroits existent entre l'association « Tétraktys », l'orchestre « André Stapffer », et le CRR. C'est donc une prolongation de ce qu'il se passe actuellement. À partir de juin 2014, peut-être que de nouvelles conventions se mettront en place. Cependant, pour l'instant, il s'agit de poursuivre ce qui est engagé.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°5.6 - Contribution à l'édition du guide Hachette « Un grand week-end à Besançon »

M. PRALON.- Ce rapport concerne une contribution de l'Agglomération par le biais d'une subvention à la Ville de Besançon, à l'édition d'un guide Hachette. Ce guide de voyage est un outil de valorisation et de mise en marché d'une destination touristique. Après le Cartoville de Besançon des éditions Gallimard en 2008, la Ville de Besançon a été contactée par les éditions Hachette qui lui ont proposé l'édition en 2013 du guide « Un grand week-end à Besançon », moyennant une participation financière à hauteur de 75 000 € HT de la collectivité (je parle bien sûr de la Ville). Ce guide répond à une demande des visiteurs en court séjour à Besançon. Il permettra d'accroître la notoriété du territoire et de mettre en avant la destination. De plus, une application Smartphones spécifique sera développée pour des informations actualisées. La Ville de Besançon sollicite la contribution du Grand Besançon à cette opération. Il vous est proposé d'y participer en attribuant à la Ville une subvention à hauteur de 10 000 € TTC répartis sur deux années (5 000 € en 2012 et 5 000 € en 2013).

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prends pas part au vote.

M. CONTOZ.- Jean-Yves, sais-tu si le guide parlera de l'ensemble des atouts de l'Agglomération ?

M. PRALON.- On y avait travaillé avec Jean-François GIRARD. On ne va pas distinguer toutes les communes de l'Agglomération.

M. CONTOZ.- Tu vois de quoi je parle.

M. LE PRÉSIDENT.- Du château de Montfaucon ?

M. PRALON.- On pourra revoir dans le détail avec Jean-François GIRARD. Je ne sais pas si Jean-François veut ajouter un élément de réponse là-dessus.

M. GIRARD.- Il est prévu que nos lieux de proche Agglomération soient cités dans ce guide de week-end qui participe facilement à une visite de deux ou trois jours. Nous y serons vigilants.

M. LE PRÉSIDENT.- Nancray ? Ornans ?

M. GIRARD.- Oui, ce sera cité, bien évidemment. Concernant Ornans, je ne sais pas, mais pour Nancray, c'est sûr.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous vérifierez quand même. Ce guide n'est-il pas déjà sorti ?

M. GIRARD.- Il est en construction actuellement. Les prises de vue seront faites au printemps.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faudra vérifier. Je ne prends pas part au vote, tout comme toi. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Projet de Programme Local de l'Habitat 2013-2019 du Grand Besançon

M. STEPOURJINE.- Je vais vous présenter l'arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat du Grand Besançon, dont l'élaboration a été prescrite par le Conseil communautaire du 17 novembre 2011. Les orientations du PLH 2013-2019, et sa traduction à travers son programme d'actions répondent au principe énoncé dans le cadre réglementaire national. Le PLH doit également être compatible avec les dispositions du SCoT. Le PLH a été élaboré afin d'être en cohérence avec les politiques de l'Habitat de la Ville et du Département. Enfin, le PLH s'articule avec les autres politiques portées par le Grand Besançon (politique environnementale, politique des transports et déplacements, développement économique et travaux prospectifs en cours).

Les orientations du PLH 2013-2019 sont également définies à partir de l'évaluation du précédent PLH, du diagnostic relatif au fonctionnement du marché local du logement, et aux conditions de l'habitat. C'est ainsi que six grands enjeux ont été identifiés pour offrir aux habitants du Grand Besançon, tout au long de leur vie, la possibilité d'un habitat adapté à leurs besoins et à leurs ressources. Ces enjeux de même importance en termes de priorité se déclinent en six grands principes tels qu'ils apparaissent sur la diapositive. Les diapositives qui suivent reprennent en titre l'un des six enjeux, avec, pour chacun d'eux, des actions qui les concernent. Certaines actions feront l'objet d'une description particulière.

Un des enjeux s'intitule « *développer une mixité de peuplement et veiller aux équilibres pérennes au sein de l'Agglomération* ». Pour atteindre cet objectif, une des actions proposées sous l'indice I.1 est la territorialisation. Celle-ci a été mise en place en mai 2010. Pour améliorer son efficacité, et faciliter sa traduction et sa mise en œuvre dans les documents d'urbanisme communaux, nous avons défini une armature PLH sur les 59 communes du Grand Besançon. Cette armature PLH a été définie en tenant compte des remarques des communes questionnées en janvier 2012, et rencontrées en octobre dernier.

Sur cette carte, nous avons fait apparaître les objectifs pour la durée du SCoT :

- la commune centre : avec un objectif de 18 200 logements, dont 3 200 logements locatifs à loyer modéré dans le parc public et le parc privé,
- les dix communes périphériques : avec un objectif de 3 280 logements,
- la commune relais : avec un objectif de 600 logements,
- les communes avec halte ferroviaire.

Ces 22 communes représentent l'armature urbaine du SCoT. Nous avons complété cette liste par 10 autres communes, dont la localisation leur confère un rôle stratégique. Elles peuvent, par exemple, disposer d'un niveau d'équipement suffisant, ou figurer parmi les projets de développement portés par la Communauté d'Agglomération. Sur les 27 autres communes, les objectifs sur 25 ans sont de 1 085 logements, dont 80 à loyer modéré. La prise en compte de ces données dans les documents d'urbanisme sera faite à partir de juin 2010.

Une autre action consiste à mobiliser du foncier pour l'habitat. En travaillant avec les communes de l'armature du PLH, l'Agglomération pourra définir des secteurs de projet sur des zones à urbaniser, ou des dents creuses. Le Grand Besançon accompagnera ces communes pour la mise en œuvre des outils réglementaires et opérationnels qui favorisent la mixité urbaine. Ces secteurs de projet doivent avoir un rôle prépondérant dans le développement résidentiel de l'Agglomération.

L'objectif de production de logements locatifs publics du PLH est de 170 logements par an (PLUS, PLAI et PALULOS communales), avec 30 % de logements PLAI. Pour les communes de l'armature PLH, les secteurs de projet devront, si possible, intégrer du logement locatif public. Les autres actions qui contribuent au développement de la mixité des peuplements sont :

- améliorer le parc public,
- améliorer le parc privé,
- l'hébergement et l'accès au logement des plus démunis,
- les gens du voyage, dont les objectifs du prochain schéma départemental ont été présentés au dernier Conseil communautaire.

Cet enjeu de la maîtrise de l'étalement urbain est bien entendu dicté par la loi et par le SCoT. Il est décliné par l'action 1.1 et par l'action 1.2. Pour illustrer l'action 1.3, j'ai utilisé des exemples internes et externes au Grand Besançon.

Vous avez :

- en haut à gauche : une réalisation d'Habitat 25 en BBC à Auxon-Dessous,
- au milieu : un dessin du projet intergénérationnel en construction à Montfaucon,
- en bas à gauche : un ensemble pour personnes âgées à Talensac,
- en bas à droite : une maison à énergie positive en Savoie.

L'action 1.3 peut se traduire par un accompagnement des communes dans leurs projets qui doivent répondre aux préconisations du SCoT et aux obligations du PLH, avec notamment pour les communes de l'armature PLH, l'obligation de traduire dans les PLU 70 % de logements individuels, et 30 % de logements collectifs.

Autre enjeu : « recentrer les dynamiques résidentielles au cœur de l'Agglomération ». Pour aborder cette action 2.2, « favoriser l'accession à la propriété », je souhaite ressortir du diagnostic un constat qui concerne la migration résidentielle. Les chiffres de ce document sont issus de l'INSEE de 2008. Vous avez les flux entre la ville centre, le périmètre de la Communauté d'Agglomération, l'aire urbaine, et l'extérieur. La conclusion est la suivante : 3 200 personnes quittent le périmètre de la Communauté d'Agglomération pour habiter sur l'aire urbaine, hors agglomération. L'action 2.2 doit favoriser l'accession à la propriété dans le neuf, l'ancien, ou les HLM. Nous avons adapté les mesures du Pass foncier, pour permettre chaque année à 50 jeunes primoaccédants de devenir propriétaires.

Quatrième enjeu : « actionner les leviers pour réduire la consommation d'énergie dans les logements ». Il s'agit d'améliorer le parc public, dans la suite de ce qui existe aujourd'hui, améliorer le parc privé en relation avec les actions de l'ANAH, et les actions du PCET (Plan Climat Énergie Territorial). Pour le parc privé, on notera des actions spécifiques en direction des propriétaires bailleurs, et des actions nouvelles en direction des copropriétés.

Cinquième et avant-dernier enjeu : « accompagner le vieillissement de la population et le handicap dans la sphère du logement, et dans son environnement proche ». Concernant l'action 4.1, il s'agit de répondre aux besoins. Je présente ici une réalisation sur une commune que je connais bien, celle de Pirey. Il s'agit d'une réalisation par Neolia d'un bâtiment adapté en rez-de-chaussée. J'ai résumé sur cette diapositive les points importants de cette fiche d'action 4.1. Je voudrais souligner cette initiative de collaboration avec la MDPH engagée au cours de nos réunions techniques.

Dernier enjeu : « répondre aux besoins spécifiques de logement des jeunes et des étudiants ». C'est l'action 4.2. Il s'agit d'offrir en complément de ce qui existe, des petits logements de meilleure qualité. Il s'agit également de répondre à des demandes spécifiques pour les jeunes en enseignement en alternance.

Pour terminer ma présentation, je voudrais souligner deux autres actions non encore citées :

- aider les communes à traduire les objectifs du PLH dans leurs documents d'urbanisme communaux,
- animer et évaluer le PLH.

Je voudrais également souligner l'excellent travail de nos équipes en exprimant tous nos remerciements, notamment à Élodie GALLIOZ du service Habitat, qui a accepté de porter ce projet tout en conservant sa mission dans le domaine du logement public. Je veux associer à nos remerciements l'AudaB, et plus particulièrement Flavie DROUARD. Enfin, je veux remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce projet de PLH, et plus particulièrement les élus invités à participer aux différents Comités de Pilotage. J'avais donné l'objectif d'un arrêt du projet fin 2012, pour une approbation en juin 2013. Les délais sont respectés. Un grand merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à toi aussi, et merci à tous. C'est d'une précision chronométrique. Merci pour le travail très important que tu as fait avec les membres de la Commission. Ce n'était pas facile, tu y as mis tout ton cœur. Tu y as passé beaucoup de temps, tu as rencontré beaucoup de monde. Je crois que le résultat est celui-là. Merci, comme pour tes collaborateurs, et pour l'AudaB. Par rapport à ce travail, qui a des questions ?

M. CYPRIANI.- Je voulais saluer le travail important qui a été fait. J'ai été particulièrement intéressé par ce qui était présenté à propos de la réhabilitation énergétique des logements, vous vous en doutez bien.

Cela se traduit par un effort financier important sollicité par le Plan Climat Énergie Territorial, et qui est repris ici. Il va simplement falloir répondre à un défi : utiliser cet argent. En effet, on a l'argent et les lignes budgétaires. Cependant, maintenant, il va falloir trouver les projets.

Pour les bailleurs sociaux, le problème n'est pas très compliqué. Les bailleurs font avancer les projets régulièrement. En revanche, cela va être plus compliqué pour les propriétaires privés. Une délibération a été prise au mois de septembre dernier, concernant les propriétaires occupants, en relation avec la précarité énergétique. Les choses sont à peu près calées. Par contre, il va falloir les trouver, donc, dépenser un peu « d'énergie » pour l'animation. Je sais que l'ANAH, par exemple, s'est engagée à prendre 800 emplois avenir au niveau national, justement pour accompagner la recherche de projets sur la précarité énergétique, donc des propriétaires occupants. Le travail sera de faire du porte-à-porte pour susciter des envies de rénover des logements. Là, je ne sais pas comment l'Agglomération s'inscrira.

Une difficulté plus importante concerne les propriétaires bailleurs, donc privés, pour lesquels il n'y a actuellement pas vraiment d'animation prévue. En tout cas, il faudrait construire rapidement. Robert, tu me contrediras si mon information n'est pas suffisante. Donc, il y a cette problématique de l'animation. Je sais que les services ont été très occupés dans la rédaction du PLH, et qu'ils n'ont pas pu mener tous les travaux en même temps, mais il faudrait rapidement effectuer la même délibération que celle proposée pour les propriétaires occupants, donc, établir des critères pour les propriétaires bailleurs.

M. STEPOURJINE.- Je vais répondre à ton interrogation. Nous sommes, nous aussi, préoccupés par le nombre de dossiers relativement faible. Néanmoins, l'animation existe, puisqu'aujourd'hui, elle est confiée à HDL, et par le biais d'autres conventions. Je rappelle que l'OPAH se termine au mois de juin prochain, et que l'on devra continuer cette OPAH sous d'autres formes dans le cadre du plan « habiter mieux » de l'ANAH. Ma préoccupation est grande, parce que nous, Communauté d'Agglomération, avons mis des fonds importants, notamment avec le PCET. Cependant, je dois annoncer, parce que c'est tout nouveau – on l'a appris avant-hier matin –, que l'ANAH met également des fonds beaucoup plus importants l'année prochaine. Il y a une augmentation de nos subventions dans le cadre de nos délégations à la pierre de l'ANAH, de plus de 23 % sur la Communauté d'Agglomération. Donc, oui, il nous faut faire de l'information, et mouiller notre chemise. Cependant, je dirais que nous avons pris une délibération la dernière fois, avec un niveau de revenus des HLM. L'ANAH est nettement inférieure. Nous avons appris avant-hier que l'ANAH allait réévaluer justement ce niveau de ressources, au même niveau que celui des HLM. Donc, on pourra, avec cela, avoir un public beaucoup plus important et plus intéressant à traiter, mais on a, comme toi, un peu cette inquiétude.

Mme GELIN.- J'avais plusieurs questions. Concernant ce Plan Local de l'Habitat, je trouve cela très bien, et cela va certainement dans un bon sens. Cependant, on a un problème dont on a parlé de temps en temps en Commission n°04, celui des terres agricoles. Y a-t-il, dans ces communes qui s'ouvrent à l'habitat, des réserves pour permettre l'exploitation maraîchère ? Ensuite, cela concerne l'habitat pour les personnes âgées ou en mobilité réduite, puisqu'il y a un travail sur l'habitat adapté avec la MDPH. Ma question concerne les équipements et les services publics locaux. On parle beaucoup de regroupements de ces services, et en même temps, l'éloignement risque d'être préjudiciable à l'accès pour les personnes. Dans ce Plan, avez-vous contribué à réfléchir sur ces problématiques ? En effet, cela n'apparaît pas dans votre exposé.

M. STEPOURJINE.- Sur les terres agricoles, je ne peux pas dire grand-chose, ce n'est pas trop de ma compétence. J'ai dit précédemment que depuis le mois de septembre, on parcourt les communes. On a rencontré 30 conseillers municipaux pour voir avec eux la problématique liée notamment à leurs documents d'urbanisme. Il faut savoir qu'aujourd'hui, certaines communes sont déjà dotées d'un PLU, donc, elles devront obligatoirement adapter leur PLU à la fois au SCoT, mais aussi au PLH. Certaines communes sont en cours de révision de leur PLU ; elles ont été obligées d'intégrer les données du PLH. Il y a également les futures communes qui se lanceront peut-être dans des révisions de PLU. Donc, c'est au travers de ces documents d'urbanisme que l'on peut effectivement adapter les dispositions mises en place dans le cadre de ce PLH, et notamment la territorialisation.

Comme vous l'avez vu dans votre document, chaque commune a en face des objectifs pour la durée du SCoT. Ce ne sont pas des quotas, mais des objectifs. Grâce à ces objectifs, et grâce au fait que le SCoT a défini sur l'ensemble des communes, la densification – n'oublions pas que les communes ont chacune un niveau de densification à respecter -, entre le nombre de logements à réaliser et la densification, on calcule très vite les besoins en matière de terrain à construire. Je peux vous dire qu'aujourd'hui nous sommes très vigilants, ainsi que le SCoT, sur le respect de ces surfaces à construire.

Cela veut dire qu'aujourd'hui, dans certaines communes, par rapport au POS (plan d'occupation des sols), les PLU sont tels que les communes sont obligées de réduire les surfaces à urbaniser. En effet, des communes se trouvent avec des zones 2NA, et les suppriment. J'en connais une qui a 6 ha de zones 2NA à supprimer par rapport à son POS, dans le cadre de la réalisation de son PLU, et du respect du nombre de logements, et du respect de la densification. On va donc devant des problèmes, et on en sait quelque chose.

Mme POIGNAND.- Le Maire de Châtillon-le-Duc, Madame BOTTERON, ne pouvant pas être parmi nous ce soir, m'a chargée de vous lire un message : *« Monsieur le Président, le 3 octobre 2012, les élus ont reçu la visite de Monsieur Robert STEPOURJINE, Vice-Président du Grand Besançon en charge de l'Habitat, accompagné de Madame Élodie GALLIOZ (service Habitat), ainsi que de Monsieur Stéphane PORCHERET (AudaB). À cette occasion a été présenté le tableau du projet de territorialisation du PLH pour la durée 2013-2019 dans le cadre des objectifs du SCoT. Au cours de nos échanges, les élus ont fait remarquer l'absence d'objectif de construction de logements sociaux sur le territoire de Tallenay. Puisque la commune de Châtillon-le-Duc met à disposition de Tallenay ces équipements scolaires, culturels, et sportifs dans les mêmes conditions d'utilisation que les habitants de Châtillon-le-Duc, il paraît réaliste de partager entre Tallenay et Châtillon-le-Duc, la charge de construction de logements conventionnés. Aucune réponse n'a été faite à cette remarque.*

Enfin, un courrier daté du 23 novembre dernier vous demandait de prendre en compte une réduction de deux objectifs du projet de territorialisation : objectif minimum ramené de 60 à 50 logements sur le programme global à 25 ans, objectif de logements conventionnés ramené de 14 à 12 sur la période 2013-2019. Dans le document proposé au vote aujourd'hui, cette demande n'est pas plus prise en compte que celle précédemment citée. Nous regrettons et déplorons de n'avoir pas été entendus. Dans ces conditions, les élus de Châtillon-le-Duc sont contraints de voter contre le projet de territorialisation soumis au vote aujourd'hui. »

Je vous remercie de votre attention. Je voudrais maintenant faire part des remarques que nous avons relevées. Si certaines actions font état d'un budget, toutes ne sont pas budgétées. Il nous est donc demandé ce soir de voter sans aucune visibilité financière, ce qui ne laisse pas de nous inquiéter quant à l'augmentation à venir de la fiscalité dans la colonne « CAGB ». Nous relevons par ailleurs en page 10 du programme d'actions, que les communes seront incitées à exonérer de la taxe d'aménagement en totalité ou partiellement, les logements publics bénéficiant du taux réduit de TVA, ce qui revient à faire financer par les communes, donc par leurs administrés, le renforcement des réseaux, l'éclairage, la voirie, etc. Si nous comprenons le budget d'investissement de 1,3 M€ pour l'action « gens du voyage », en revanche, nous sommes interpellés sur le budget de 3 350 000 € sur le budget de fonctionnement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à Jean-Yves PRALON, s'il veut vous répondre. Cependant, avant, je voudrais corriger une chose. Vous avez dit « ne pas partager la charge ». Je ne pense pas que le logement public soit une charge. C'est simplement une remarque. Ce n'est pas une charge, ni une peine, ni une punition. C'est un avis. Pour moi, ce n'est pas une charge. Le logement public permet de, tout simplement, par exemple, donner des logements aux jeunes de sa commune pour qu'ils restent dans la commune. Je le disais hier lors du soixantième anniversaire de Grand Besançon Habitat : je n'aime pas le terme « logement social », je préfère le terme « HLM » (Habitat à Loyer Modéré), c'est-à-dire que ces habitations, ces logements permettent à des gens qui ne sont pas des cas sociaux, mais qui ont des petits moyens, d'habiter. Pour certaines communes qui veulent conserver leurs équipements, des classes, des élèves dans leurs écoles, une boucherie, une boulangerie, il faut qu'il y ait des habitants, et il faut loger aussi les jeunes de sa commune. C'est pour cette raison que je me permets amicalement de relever le mot « charge ».

M. STEPOURJINE.- Concernant la première remarque, effectivement, nous nous sommes rencontrés. Vous êtes en cours d'élaboration du PLU. Donc, on a bien compris quelle était la problématique de Châtillon-le-Duc, notamment en matière de terrains peut-être difficiles à construire (terrains marneux, en pente, avec problème d'écoulement d'eau). Le nombre de logements attribué à Châtillon-le-Duc n'est pas très important, et pourtant, vous faites partie de l'armature PLH. Donc, c'est quand même limité.

Ensuite, vous avez posé une question sur le budget. Nous respectons, bien entendu, le budget tel qu'il a été prévu sur les prochaines années. Donc, concernant les chiffres que vous voyez, imaginez bien que c'est pendant la durée du PLH, ce ne sont pas des chiffres annuels.

Concernant les logements locatifs publics, une remarque a été faite, et je m'en souviens, pour dire que vous n'aviez pas encore de logements locatifs publics sur Châtillon-le-Duc, et que pour une commune d'une part, si proche de Besançon, et d'autre part, sur laquelle il y a de l'activité économique, pour une commune qui se trouve dans un périmètre proche de la gare TGV, il est normal que vous ayez quelques logements locatifs publics à réaliser.

Je confirme ce que vient de dire le Président : n'oubliez pas que grâce à cela, nous pouvons garantir la pérennité de nos constructions, notamment scolaires. Croyez-moi, lorsque l'on a réalisé les premiers logements locatifs publics, on ne demande que d'en réaliser d'autre. Je vais citer l'exemple de ma ville. Nous avons à attribuer 32 logements locatifs publics, car nous sommes concernés par l'attribution des logements. J'avais 17 demandes d'habitants de Pirey, soit des jeunes couples, soit des grands-parents qui habitaient sur Besançon, dont les enfants habitaient sur Pirey, et qui souhaitaient revenir sur Pirey pour pouvoir garder leurs petits-enfants. J'avais 17 demandes et qu'une seule attribution, celle de la Communauté d'Agglomération. Or j'ai eu la chance d'avoir les attributions du Département (il n'y avait pas de besoin), et les attributions de la Préfecture (il n'y avait pas de besoin). J'ai réussi à loger les 17 demandes. C'est le grand bonheur, quand vous voyez ces personnes venir vous dire « merci ». Je ne regrette pas du tout ce que l'on a fait, et je vous encourage vivement à le faire.

Mme POIGNAND.- Je comprends très bien votre argumentaire. Cependant, je m'étonne, vu votre enthousiasme, que votre voisin à votre gauche ait enregistré zéro logement social ou conventionné sur sa commune.

M. PRALON.- Je vois très souvent Madame BOTTERON, et on n'en a jamais parlé. Donc, je suis surpris ce soir de cette intervention. Je suis tout de même heureux qu'un petit village de 390 habitants force l'admiration de son grand frère d'à côté, parce que c'est quand même le cas : on force l'admiration de Châtillon-le-Duc. Cependant, ce n'est pas d'aujourd'hui. En effet, cela fait le quatrième maire que je côtoie à Châtillon-le-Duc, et je ne désespère pas d'en connaître un cinquième.

Mme POIGNAND.- Excusez-moi, Monsieur PRALON, mais c'est tellement hors sujet !

M. PRALON.- Laissez-moi terminer, je ne vous ai pas coupée ! Je voudrais vous dire que je suis fort surpris que vous connaissiez le nombre de logements sociaux à créer sur Tallenay, vu que l'on est simplement en révision du PLU, on est donc en train de l'établir. À ce jour, je n'ai pas de chiffre arrêté. Je sais que le POS prévoyait 7 ha constructibles à Tallenay, et on n'a pas de terrain à construire. Je ne suis pas Maire pour faire des indemnités, puis vivre avec. Je travaille pour mes habitants. Je peux vous dire que l'on avait 7 ha de terrain constructible, et on en a 2,5 ha aujourd'hui. Donc, on fait avec ce que l'on a, on se contente de ce que l'on a. Cependant, on ne va jamais regarder chez les voisins ce qu'il s'y passe.

Mme POIGNAND.- Je ne manquerai pas de rappeler votre remarque à Madame BOTTERON sur les besoins indemnitaires des uns et des autres. Merci.

M. ROSSELOT.- Au vu de l'évolution de notre société, au vu de la reconfiguration des familles, au vu de ce qui s'est dit hier après-midi à l'amphithéâtre Régnier, c'était un après-midi très intéressant, et il faut en féliciter Michel LOYAT. Il y a eu un wagon de louanges pour Robert STEPOURJINE, mais je trouve au vu de tout cela que le rapport n'est pas assez empreint de la dimension « vivre ensemble ». Cette dimension est très spécifique à Besançon, j'en conviens, et ce beaucoup plus qu'à Tallenay ou qu'à Châtillon-le-Duc. On ne savait pas qu'il y avait aussi des problèmes de voisinage à ce point. La dimension « vivre ensemble » bien expliquée hier me semble manquée dans ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas susciter la polémique !

M. ROSSELOT.- Non, mais avec un rapport aussi épais, cela mériterait d'en contenir un petit peu.

M. LE PRÉSIDENT.- Je retiens de tout cela qu'il y a un travail très important fait par la Commission, par Robert STEPOURJINE, avec ses collaborateurs. Ils se sont beaucoup rendus sur le terrain, ce n'est pas un plan fait depuis un bureau d'agglomération, mais avec des contacts sur le terrain. Après, je me garderais bien de rentrer dans les discussions. J'ai déjà assez de mes discussions avec Jean ROSSELOT pour ne pas rentrer dans les autres.

M. STEPOURJINE.- Jean, une remarque, simplement. Il est vrai que l'on n'a pas utilisé cette terminologie. Cependant, quand on parle notamment de quartier intergénérationnel, par exemple, si cela ne rentre pas dans ce lien social entre les personnes âgées et les autres, quand on demande à ce que l'on intègre dans des projets communaux du logement locatif public, il s'agit bien de mixité dont on parle, et c'est important. Donc, on n'a pas utilisé ce terme, je suis d'accord avec toi. C'est peut-être une erreur, mais il n'empêche que c'est sous-jacent.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à cela, y a-t-il des oppositions ? J'en vois deux. Y a-t-il des abstentions ? J'en vois deux. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.2 - Demande de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions > 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Il s'agit ici de l'attribution d'une subvention de 12 938 € à un propriétaire bailleur pour un logement conventionné, pour un montant de travaux de 98 636 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°7.3 - Production de logements locatifs publics dans le cadre de la programmation 2012 de droit commun (crédits délégués de l'État)

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, POISSENOT, Messieurs ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE, et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Il s'agit :

- d'une subvention pour Habitat 25, pour 41 logements d'un montant de 75 738 €,
- d'une subvention pour Grand Besançon Habitat, pour 12 logements d'un montant de 23 304 €,
- d'une subvention exceptionnelle – et je voulais souligner ce fait – de 265 000 €, pour financer la démolition de 180 logements rue Fontaine Écu. Grâce à cette subvention, Grand Besançon Habitat pourra continuer son programme de démolition / reconstruction à Fontaine Écu.

Je dois remercier ici très sincèrement la DREAL, la DDT, et Monsieur le Préfet qui a donné son accord pour que cette subvention puisse être accordée.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Maire de Besançon veut remercier l'Agglomération pour cette subvention importante qui va permettre de démolir, à terme, un habitat vraiment indigne, à savoir les « barres » de Fontaine Écu pour faire une vaste opération, dans les années à venir, de recomposition urbaine. Je crois que l'aide de l'Agglomération qui vient d'être soulignée est exceptionnelle, et va permettre de réhabiliter l'ensemble de ce quartier. Donc, je tenais vraiment à remercier à ce titre, et Robert STEPOURJINE, et l'Agglomération, en mon nom et en celui de M. LOYAT. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°7.4 - Subvention du Grand Besançon pour la réhabilitation de logements locatifs publics (programmation 2012)

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre de nos actions en faveur des bailleurs pour la réhabilitation de logements locatifs publics, vous avez le détail des subventions sur la diapositive, avec un total de 310 436,28 € de subvention, avec un montant de travaux de 13 557 000 €.

Mme JEANNIN.- Je voulais juste poser une question. On voit que 310 000 € vont être donnés sous forme de subvention à GBH, Habitat 25, Neolia, Patrimoine Habitat. Si des logements sont mis en vente, la CAGB peut-elle prétendre à un pourcentage de la vente, à partir du moment où elle subventionne ? Y a-t-il un retour ?

M. STEPOURJINE.- La réponse est « non », parce que ce sont sur des secteurs sur lesquels les bailleurs n'ont pas du tout l'intention de faire de la vente. Je signale au passage que peu de logements sont effectivement vendus dans le cadre des Offices HLM.

M. LE PRÉSIDENT.- Généralement, ce sont des logements très anciens. Donc, la réponse est « non ». Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention.

Rapport n°7.5 - Désignation d'un représentant du Grand Besançon au Comité Régional de l'Habitat

M. STEPOURJINE.- On existe déjà depuis longtemps, donc on vous demande de confirmer les deux représentants à savoir, « ma pomme » comme titulaire, et Danièle POISSENOT comme suppléante.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

*Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,
Aide aux communes*

M. CONTOZ.- Ce sont deux rapports préparés par Jean-Pierre GOVIGNAUX excusé ce soir.

Rapport n°8.1 - Avenant technique au volet territorial du Contrat de projets État Région 2007-2013

M. CONTOZ.- Cet avenant prend fin en 2013. Le contexte du contrat de projets vous est rappelé. Notre Agglomération et la Ville de Besançon souhaitent la signature d'un avenant au contrat pour valoriser des autofinancements sur des projets programmés. Cela porterait donc à 12,6 M€ la part de la CAGB dans le contrat, et à 16,8 M€ celle de la Ville de Besançon. C'est un rapport très technique.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport rappelle la participation de nos institutions. C'est adopté.

Rapport n°8.2 - Recensement des opérations portées par l'EPF
au titre de la tranche annuelle 2013 du PPI 2013-2015

M. CONTOZ.- Le recensement de ce qui sera porté en 2013 compte une opération à Chalezeule, trois opérations à Besançon, et deux opérations à Saône. Enfin, on porte à votre connaissance les frais de portage 2012 des opérations de la Communauté d'Agglomération proprement dits, qui s'élèvent à 38 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

M. ROY.- Les trois rapports de cette Commission ont trait au projet de Tramway.

Rapport n°2.1 - Tramway - Convention de financement du projet MobiGinko (Billettique)

M. ROY.- Dans le cadre d'un appel à projets « Ville numérique », lancé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), ce projet porté par la Communauté a été éligible parmi 17 projets sélectionnés sur 29 candidatures. Au sein des investissements en billettique, inscrits dans le budget, ce projet consiste dans le développement d'une plateforme commune permettant de payer et valider les titres de transport grâce à un téléphone portable NFC sur l'ensemble du réseau Ginko. Sa mise en œuvre ouvre droit à une subvention de plus de 1 M€ pour un investissement de 2,6 M€ environ. Cette offre viendra compléter les services billettiques existants sans contact, mis en œuvre en même temps que le projet Tramway. Il est proposé ce soir de signer la convention de soutien avec la CDC, tant au titre des conditions générales que des conditions particulières spécifiques au projet « MobiGinko ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. BONNET.- Bien que perplexe sur le projet, dans la mesure où il s'agit pour l'un de billettique, pour l'autre de sécurité et protection de santé au travail, et pour le troisième, du kiosque de Chamars, nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien.

M. GIRERD.- Nous pensons qu'au niveau des élus de Besançon, il est important que nous mettions les usagers au cœur de nos préoccupations. Indépendamment des positions de principe que l'on a prises sur le tramway, nous considérons que la billetterie en particulier, la Ville numérique est quelque chose qui n'est pas dépendant du mode de transport, que c'est un TCSP, et que nous voulons le favoriser. Nous considérons à cet effet que nous allons voter pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, merci beaucoup. Je pense même qu'à terme, vous allez finir par devenir favorables au tramway.

M. GIRERD.- Vous avez bien noté que j'ai indiqué que dans la mesure où c'est un projet novateur, nous mettons les usagers au cœur de nos préoccupations.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un début, je vous en remercie, Monsieur GIRERD. Je note ce début de changement d'attitude. Je vous taquine. C'est bien, d'autant plus que ces technologies sont mises en place, en principe, dans le cadre d'un marché billettique. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Monsieur GONON s'abstient sur les trois rapports. Très bien, c'est votre droit.

Rapport n°2.2 - Tramway - Marché complémentaire au marché de Coordination,
Sécurité et Protection de la Santé

M. ROY.- Ce marché fait suite au marché passé avec la société Présents le 1^{er} septembre 2009. Ce marché complémentaire vise deux objectifs. Premièrement, corriger et régulariser les modifications du tracé de référence par les quais. Deuxièmement, la DIRECCTE, dans le cadre de son suivi de chantier, a demandé le renforcement des moyens consacrés à sa mission. Dans le cadre de ce marché de coordination, il est proposé de signer un marché complémentaire avec le titulaire du marché initial. Vous savez que l'Inspection du travail est en capacité d'arrêter un chantier, si elle considère que les conditions de sécurité ne sont pas remplies. Il est donc proposé, à travers ce marché complémentaire estimé à 50 000 €, qui correspond à 800 heures de présence supplémentaire sur le tracé, de répondre à cette demande. C'est l'objet de ce rapport. Je vous invite à vous prononcer favorablement sur celui-ci, qui est d'un montant de 49 590 € HT.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui s'abstient, à part Monsieur GONON ? Je ne vois personne.

Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°I au marché complémentaire de maîtrise d'œuvre Infrastructures

M. ROY.- il est proposé de signer un avenant n°I portant sur la maîtrise d'œuvre spécifique du nouveau kiosque de Chamars qui doit faire l'objet d'un traitement particulier. Le rapport vous explique en quoi consiste ce travail. C'est un complément du pôle d'échanges qu'il est nécessaire, sur l'esplanade, d'accueillir dans la partie centrale ponctuée d'arbres existants. Il s'agit d'un nouveau kiosque qui intègre des sanitaires publics, une buvette, en remplacement des bâtiments existants. Ce marché inclut la totalité de la phase d'études, ainsi que le suivi des travaux, et la synthèse, pour un bâtiment réalisé en lots séparés. Le montant des honoraires est de 54 390 € HT. Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser au Président, ou aux membres du Bureau ?

Rapport n°10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser au Président ?

Information sur la Mission Locale Espaces Jeunes (MILO)

M. GONON.- Concernant la MILO (Mission Locale), j'avais lu un rapide résumé de l'audit qui parlait de passif de l'ordre de 260 ou 280 000 €, je n'ai plus le chiffre exact en tête. Dans un article paru hier dans *L'Est Républicain*, je vois qu'Annie MÉNÉTRIER parle maintenant d'un passif beaucoup plus important, de l'ordre de 500 000 €. Elle demande 300 000 € de trésorerie, je pense, pour passer un cap difficile actuellement. Je voulais simplement savoir si, par rapport aux décisions prises par le Tribunal d'une poursuite de l'exploitation pendant six mois – ce qui est une bonne chose –, cela signifie que l'État, la Région, la CAGB, etc., vont devoir mettre au pot, une somme de l'ordre maintenant de 800 000 € ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce matin, un Comité des Financeurs a réuni à la CAGB, Monsieur le Préfet de Région, un Vice-Président du Conseil Général, un Vice-Président de la Région, moi-même, Gabriel BAULIEU, la Présidente de la Mission Locale, ainsi que la Trésorière, Jean-Pierre MARTIN, et notre DGS, ainsi que le DGS de la Ville. Les financeurs autour de la table ont redit leur volonté de tout faire pour que la MILO puisse continuer à vivre. Par rapport à cela, un cabinet va être contacté et missionné, d'une part, pour revisiter certainement les statuts de l'association, ce qui me paraît nécessaire, d'autre part, pour travailler à la nouvelle organisation de la Mission Locale. Les financeurs ont donc dit leur confiance dans la Mission Locale, avec un corollaire, une condition avec laquelle la Présidente est tout à fait d'accord, à savoir qu'il fallait que l'on trouve les moyens d'assurer la pérennisation de l'ensemble.

À cet instant, il est à mon sens prématuré de pouvoir lancer des chiffres sur la place publique. Simplement, la MILO termine l'année beaucoup mieux que ce que l'on pensait. Il y a donc eu aussi la volonté d'avoir déjà, dès le début janvier, des réunions techniques avec des représentants des services de l'État qui étaient là aussi. Ce matin, il y avait une force de frappe de l'ensemble des financeurs, des services de l'État. Une réunion aura lieu début janvier. Il y aura également un Comité des Financeurs, que nous avons appelé le « Club des Amis de la Mission Locale », à savoir les services de l'État, de l'Agglo, de la Région et du Département, voire de la Ville, pour mettre en place les solutions pour permettre la continuité de l'activité de la Mission Locale.

Parallèlement à cela, il a été convenu que nous ne répondrions pas dans la presse en communiqués divers et variés. Ce que je vous dis, c'est de tête. C'est ce que nous avons dit, car aujourd'hui, nous sommes en phase de reconstruction. Donc, il est important d'annoncer cette volonté de faire en sorte que cela continue sur les bases que je viens de préciser. Nous ne pouvons pas en dire plus ce soir. Cependant, les chiffres annoncés par la Présidente sont certainement de cet ordre d'idée. Aujourd'hui, nous ne savons pas s'il faudra remettre de l'argent tout de suite, ou dans quelque temps. Cela dit, ce n'est pas impossible. Il faut savoir que nous voulons que la Mission Locale continue à vivre. Nous ne voulons pas qu'elle continue à vivre en janvier et en février, voire en mars, mais qu'elle continue à vivre, et qu'elle soit pérennisée dans les années à venir. Donc, il y a eu des engagements très clairs pris ce matin par l'État. On a parlé de beaucoup de choses. Il n'y a rien à cacher, mais ne me demandez pas les chiffres.

Il y a du déficit, de la trésorerie, c'est assez compliqué. Je vous rappelle qu'un administrateur est chargé de gérer cela, et ce n'est certainement pas au Président de la CAGB de donner les chiffres. La Présidente de la Mission Locale le sait bien, ce n'est pas à elle de trop donner de chiffres, mais à l'administrateur qui doit administrer.

Ai-je répondu à votre question ? Bien. Avez-vous d'autres questions ?

Mme JEANNIN.- Effectivement, on est tous d'accord pour que la Mission Locale continue son travail, de trouver de l'emploi à des jeunes de 16-25 ans. En fin de compte, on arrive sur des chiffres monstrueux : 280 000, 300 000 € de déficit... Qu'est-ce que c'est ? À partir du moment où l'on veut que cela continue, il faut bien définir les objectifs, et voir ce qu'il s'est passé. Où est passé cet argent ? Pourquoi nous parle-t-on de sommes extraordinaires ? La dernière fois, vous m'avez dit : « vous n'avez pas posé de question ». C'était au dernier Conseil.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous dis que c'est une association, dont, d'ailleurs je ne fais même pas partie.

Mme JEANNIN.- Vous allez quand même bien essayer de savoir où est passé cet argent. Que s'est-il passé ? Combien de jeunes ont trouvé un emploi grâce à la Mission Locale ? Pourquoi arrive-t-on si tardivement avec des sommes aussi colossales, sans explication ? Ce n'est pas grave, on va à nouveau combler le déficit de 200 000 ou 300 000 €. À un moment donné, non !

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous ne me faites pas confiance, faites tout de même confiance aux représentants de l'État, ou au Préfet. Quant au nombre de jeunes passés par la Mission Locale, il s'agit de plusieurs milliers. Je vous invite à regarder le rapport moral, le rapport d'activité de la Mission Locale. Ce soir, il m'importe de pouvoir vous dire que nous avons la volonté ensemble, avec le Préfet, l'administrateur, les collectivités, de trouver une solution, et les bases d'un fonctionnement nouveau qui permettent la pérennité dans les années à venir. C'est ce que je veux vous dire, et je ne vous en dirai pas plus. Je n'ai rien à cacher. De toute façon, ce n'est pas ici, comme cela, que l'on va mettre en place le plan de redressement. Retenez simplement que nous voulons tous ensemble la sauver.

Je suis très sensible à tous ces bruits que l'on voudrait faire passer, tous ces bruits de mauvaise gestion, de mauvaise utilisation des deniers publics. Cela n'a pas été dit ce soir ici. J'en ai été moi-même victime il y a quelque temps, mais je crois que la justice s'est prononcée là-dessus. Il ne faut pas lancer des bruits comme ceux-là. On a le droit de se poser des questions, mais ce n'est pas ici le lieu pour répondre à cela. Actuellement, une procédure de redressement est en cours. Je ne suis pas mandaté ici pour parler. Le seul qui puisse répondre est le mandataire judiciaire, Maître GAUTHIER.

Vous me demandez des comptes, alors que je ne suis pas du tout membre de l'association. On ne repousse pas le dossier de séance en séance. Je peux vous dire qu'un rapport d'audit a été fait, je l'ai demandé au niveau de la CAGB. Certains pensaient qu'il y avait des malversations, et ce rapport montre qu'il n'y en a aucune. Certes, il y a eu des difficultés dans le fonctionnement de cette association dues à des causes multiples et variées que je ne suis pas capable de vous exposer complètement ce soir ici. Nous avons déjà publié, je crois, un communiqué. Que voulez-vous faire ? Que je vous dise que je ne sais pas ?

Je ne suis pas totalement dupe. Il y aura les bruits que certains voudront bien diffuser. Je dis qu'il n'y a pas de malversations là-bas. On a dit qu'un communiqué du Président était passé. On disait dans ce communiqué, qu'il y avait eu certainement des problèmes de prévision et autres, qu'il y a eu des difficultés dans cette association, comme il y en a dans beaucoup d'autres. Certaines sommes qui devaient rentrer ne sont pas rentrées, des recettes et des contrats qui étaient prévus ne sont pas arrivés. Vous savez tout cela, et on l'a déjà dit. Je ne sais même pas ce que je suis autorisé à dire par rapport à cela. En effet, je ne vais pas aller « foutre » en l'air une procédure de redressement judiciaire. Interrogez aussi le représentant de l'État. Pourquoi m'interrogez-vous toujours ?

Dans cette opération, je me retrouve en première ligne, comme si j'étais le Président de la Mission Locale. Je ne suis pas le Président de la Mission Locale, mais un financeur, comme le Conseil Général, la Région de Franche-Comté, ou l'État. Que vous demandiez des comptes de succession des deniers de la CAGB, c'est tout à fait normal. Cependant, il y a eu des Conseils d'Administration de la Mission Locale, et on peut vous en donner les comptes rendus si vous le souhaitez, puisque nous y sommes représentés. Vous pourrez donc les avoir.

M. COURBET.- Monsieur le Président, il serait bien que dès qu'il y a du nouveau dans ce dossier, on nous tienne au courant. En effet, il est vrai que l'on est dépassé par les événements. Je n'accuse personne de malversation, ou de mauvaise gestion. Cependant, il est vrai que pour une question de transparence, dès que vous avez du nouveau, il serait bien de nous tenir au courant. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai rien à cacher. Je ne dis pas que tu veux demander des choses qui ne sont pas normales de dire. Je regarderai avec l'administrateur ce que l'on peut dire, ce que j'ai le droit de dire, moi qui ne suis ni le Président, ni membre de la Mission Locale. J'ai un tout petit peu de bouteille. Si vous croyez que je ne sens pas où vous voulez en venir, vous vous trompez. Stéphane, ne te marre pas !

M. COURBET.- À aucun moment je ne me suis « marré », et à aucun moment je n'ai essayé de vous déstabiliser sur quoi que ce soit. Je n'ai pas lancé le débat. Je prends la parole assez rarement, mais je pense qu'effectivement, il faut aller au bout des choses, donc, il faut dire les choses.

M. LE PRÉSIDENT.- On vous donnera toutes les explications.

M. COURBET.- On est financeur en tant que CAGB. Nous sommes les communes, nous donnons de l'argent au pot commun. Il est normal de savoir ce que l'on fait des deniers publics. Au jour d'aujourd'hui, vous êtes la seule personne qui est le patron vis-à-vis de nous. Donc, il est normal que vous nous apportiez des renseignements. Cependant, à aucun moment, je ne rigole par rapport à cela, et je ne me le permettrais pas, j'ai trop de politesse pour cela vis-à-vis de vous, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donnerai toutes les informations que je suis en mesure de vous donner. Dans cette opération, personne n'a rien à cacher, puisque tout cela s'est passé au Tribunal. Les chiffres sont passés au Tribunal, ils ont été donnés au Conseil d'Administration. On a l'impression que l'on se trouve dans un système qui est un grand mystère, et que l'on ne veut rien vous dire. On vous dira tout ! Ici ou là, je n'ai pas de chiffre à vous donner. Ce matin, l'administrateur m'a dit, ainsi qu'à la Présidente, qu'il fallait éviter de donner des chiffres. Je lui demanderai donc ce que l'on peut dire. Cependant, il n'y a rien à cacher dans cette opération, et je ne trouve pas anormal que vous demandiez des comptes. On regardera ce que je peux dire exactement, et on dira ce que l'on peut dire. Pour moi, c'est le même problème que précédemment pour Novillars.

M. COURBET.- Je suis blessé que vous ayez dit que je voulais vous faire venir à un endroit, alors que ce n'était pas du tout mon intention. Il faut également se mettre à ma place.

M. LE PRÉSIDENT.- Je donnerai une information sur ce que je peux donner lors de la prochaine séance.

M. ROSSELOT.- C'est quand même sensible. Vous avez le poids nécessaire pour vous faire une idée, s'il y a eu des erreurs

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, quand je ne sais pas, je ne suis pas plus malin que le juge.

M. ROSSELOT.- Vous devriez quand même vous inquiéter ! Ce sujet intéresse tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT.- Surtout vous, si cela peut faire un peu de polémique !

M. ROSSELOT.- Vous avez seul le poids de requérir tous les éléments, et de dire s'il y a eu trop de recrutements. Ce n'est pas du boulot, ça !

M. LE PRÉSIDENT.- Vous n'avez pas la parole, Monsieur ROSSELOT ! Je vous donne la parole, prenez-la ! Prenez la parole, si vous la voulez ! Vous ne la voulez pas, très bien. Je vous donnerai les informations que je peux vous donner. Pour moi, il est particulièrement pénible que certain(e)s dans cette Assemblée veuillent faire croire que je cache des choses.

M. ROSSELOT.- Ce n'est pas ce que l'on dit !

M. LE PRÉSIDENT.- Laissez-moi aller jusqu'au bout ! Sur cette opération, il n'y a rien à cacher. De toute façon, tout est passé au Tribunal. Donc, il n'y a rien à cacher. Vous me demandez des chiffres. Je vous donnerai les chiffres passés au Tribunal. C'est tout ! Il n'y a rien d'autre à cacher. Que voulez-vous que je vous dise ?

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, on ne vous accuse de rien, et je sais que vous êtes *a priori* honnête. On ne vous a jamais dit le contraire.

M. LE PRÉSIDENT.- Stop, stop ! Ça va ! Monsieur ROSSELOT, ça va !

M. ROSSELOT.- Je voudrais dire une chose. On dirait que vous vous distancez de cette question. Vous réduisez cela au Tribunal, etc. Très bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne me distancie pas de cela, puisque j'ai organisé ce matin une table ronde.

M. ROSSELOT.- Vous réduisez, vous distancez ! Cependant, les responsabilités qui sont les vôtres conduisent à ce qu'en termes d'actions publiques, vous ayez une idée sur les erreurs qui ont pu être faites (trop ou pas assez de recrutements, comme on l'a dit, mauvaise organisation du service...). Vous pouvez tout de même nous donner une appréciation sur le bon emploi des fonds publics !

M. LE PRÉSIDENT.- Non !

M. ROSSELOT.- Parce que la cause poursuivie par la Mission Locale est très noble. En effet, il s'agit d'insérer. Donc, cela doit passionner tous les élus. Il y a les comptes du Tribunal, mais il y a aussi l'intime conviction que l'on a tous, de savoir pourquoi il y a une mauvaise organisation, pas assez de ceci, ou pas assez de cela.

Ça, vous pouvez nous le dire. Vous avez, par vos responsabilités et vos pouvoirs, seul le droit d'investigation. Vous comprenez très bien ce que je veux dire !

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, vous êtes certainement beaucoup plus fort que tout le monde !

M. ROSSELOT.- Je n'ai jamais dit ça !

M. LE PRÉSIDENT.- Pourriez-vous me laisser finir, s'il vous plaît ? Je dis d'abord que le « *a priori* » ne me plaît pas beaucoup, premièrement. Deuxièmement, je n'ai pas à me prononcer dans le cas d'une affaire de gestion privée. J'ai le devoir de vous informer de ce que l'on fait avec l'argent public. Cependant, ce n'est pas à moi à me prononcer sur la gestion de la Mission Locale, moi qui n'y aie jamais mis les pieds. À la Mission Locale, des membres de notre Assemblée nous représentent. Je les ai d'ailleurs réunis. Je vous donnerai les chiffres que je suis en mesure de vous donner, mais ce n'est pas à moi à juger. Je n'ai pas à juger si la Mission Locale doit continuer ou non. Le Tribunal l'a dit. Alors, que vous vouliez – et je parle spécialement de vous, pas de Stéphane – ou qu'un certain nombre d'entre vous veuillent surfer là-dessus pour faire du *buzz*, cela ne m'échappe pas. Je ne rentrerai pas dans ce jeu.

Monsieur ROSSELOT, je veux, et nous voulons, Monsieur le Préfet de Région, Madame la Présidente de Région, Monsieur le Président du Conseil Général, et moi-même, tirer les conclusions de ces difficultés, peut-être modifier le système associatif, et sauver la Mission Locale. C'est ce qui m'intéresse. Je n'ai pas dit autre chose précédemment, je n'ai rien dit d'autre.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), c'est pareil, on nous interroge beaucoup. Beaucoup de choses sont dites, un peu tout et son contraire. C'est pour cette raison que j'ai demandé à Gabriel BAULIEU de faire le point. Ceux que cela intéresse, restez là. Cela évitera à certains de dire des choses qui ne sont pas justes. En effet, certaines choses dites sont vraies, et d'autres sont fausses. Gabriel, fais-nous un exposé clair et complet.

M. BAULIEU.- La question de la CFE trouve son origine dans la taxe professionnelle, et plus particulièrement dans les modalités de réforme de cette taxe professionnelle quant à la problématique qui se pose aujourd'hui. Nous avons fait des commentaires à l'égard de la réforme de la taxe professionnelle, et ce qui a été dit ce soir en termes d'annonce dans la relation financière entre l'État et les collectivités nous renvoient peut-être à cela. D'une manière générale, cela vaut pour la taxe professionnelle et pour les autres impôts. Dans une situation de grandes difficultés des finances publiques d'État, est-il raisonnable, non pas de réformer la fiscalité, mais de supprimer de la base fiscale ? Chacun peut avoir son avis là-dessus, et j'ai le mien. Quand on est dans une situation difficile, il importe certes, et nous nous y employons, de maîtriser les charges, mais il importe également tout autant de valoriser la ressource, et non pas de s'empresse à supprimer des bases et des recettes, et donc de créer des déficits abyssaux. Chacun mesure peut-être bien enfin maintenant, que tel est le principal risque pour le payer, bien avant le fait de dire que l'impôt est trop lourd. Ça, c'est une opinion.

Cette taxe professionnelle trouve son origine, et on le sait, en 1975. Elle faisait suite à la patente. Elle était basée sur trois piliers : la valeur locative cadastrale, les investissements et la masse salariale. C'est ça la taxe professionnelle telle qu'elle a été créée en 1975, et par un taux voté par les collectivités. Donc, les entreprises s'acquittaient de cet impôt auprès des différentes collectivités. Immédiatement, assez rapidement, on a trouvé de nombreux défauts à cet impôt. Je ne veux pas être très long, mais si vous prenez un peu de temps pour réfléchir, quand on dit que la base salaire était dissuasive de l'emploi, et la base d'investissement dissuasive de l'investissement, il ne vous échappera pas que l'impôt, en général, a pour premier objet de procurer de la ressource. Il ne vous échappera pas non plus que tout impôt s'applique sur des revenus, sur des bénéficiaires, sur du patrimoine, sur des flux, sur de la consommation, etc. Tous les impôts, figurez-vous, taxent de la richesse qui circule, ou que l'on détient. C'est étrange, et sur celui-ci, c'était un handicap majeur. Rappelons-nous tout de même cette évidence.

Est venu le temps des réformes de la taxe professionnelle. On a connu la suppression de la base salaire en 1998 progressivement. Ensuite, il s'agissait de supprimer la taxe professionnelle. Après, on a réformé la base d'investissement. On est alors sorti sur un système compliqué.

Je dirais simplement, comme ça, d'emblée, pour le périmètre de l'Agglomération, les deux réformes (suppression de la base salaire, et suppression de l'investissement), pour ce qui concerne simplement le Grand Besançon, si aujourd'hui nous sommes presque les seuls à l'époque de la réforme, la Région et le Département étaient très concernés, mais pour ce qui nous concerne, la suppression de la base salaire représente 13 M€ restés dans les caisses des entreprises depuis, et pour la base d'investissement, 17 M€. Cependant, d'autres collectivités perçoivent aussi de la CVAE. Je pense que cela devrait monter à 50 M€ avec les parts des autres collectivités. Donc, ce n'est pas non plus anodin. Je ne sais pas l'effet que cela a sur l'emploi, ou sur la réindustrialisation du pays, mais concernant notre territoire, chacun a son opinion sur le sujet. Je renvoie à ce que je disais précédemment sur l'état des finances publiques.

La première réforme est donc la suppression de la base salaire compensée, mais mal actualisée ensuite. Puis, il y a eu la réforme de 2009-2010, avec quelque chose d'assez compliqué, c'est-à-dire :

- la conservation de la base valeur locative – c'est ce dont on parle, la CFE – dont les taux ont été ensuite concentrés vers l'Agglomération dans notre panier de ressources,
- le remplacement de la base d'investissement par ce panier de recettes (contribution de la CVAE à partir d'un certain seuil, donc 500 000 €, voire d'autres décotes de chiffres d'affaire),
- l'instauration d'un impôt sur les entreprises de réseau,
- le transfert aux communes ou intercommunalités, donc, pour nous, de la taxe d'habitation du Département ; de même que le transfert de la TASCOM avec prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement. Donc, opération blanche sauf si l'on augmentait. C'est pour cette raison que l'on a décidé d'augmenter en faisant quatre fois 5 %.

Vous avez tous bien suivi cela, vous l'avez parfaitement en tête. Toute cette réforme, dans les quelques mots que je viens de dire, est la simplicité.

Il faut avoir parfaitement en tête les premières conséquences de cette réforme. Elles ont été rappelées ce soir. D'aucuns se sont employés à dire que le panier de recettes nous garantit la ressource. J'ai souhaité poser le problème à un autre niveau sur l'état des finances publiques d'État. Ne passons rien sous silence ! Sur ces conséquences, une distance s'est créée entre le monde de l'entreprise et les collectivités qui ont un pacte d'intérêt extrêmement fort à entretenir, me semble-t-il. Nous avons des rôles à jouer pour favoriser l'activité, le développement des entreprises. Il n'est pas aberrant que cela se traduise aussi par quelques flux financiers en matière de contribution. Cependant, la conséquence immédiate est bien évidemment que, nous éloignant d'un contribuable, on se rapproche d'un autre, donc, ce transfert de la taxe d'habitation. La progression que nous envisagions de faire était notre PPIF, sur la taxe professionnelle, non pas pour aller grimper au sommet, mais notre objectif était de rejoindre la moyenne nationale. Tel était notre tableau de marche. Bien évidemment, cela se fera sur l'habitant. Ce n'est pas la peine de se cacher derrière le doigt. C'est tout simplement la conséquence du changement de système.

Cela a été dit précédemment par le Président. Concernant une des conséquences, et pas des moindres, au nom d'un prétendu principe d'équité, comme les collectivités devaient retrouver la même ressource, on a inventé le FNGIR. Donc, le FNGIR signifie que l'on prend chez l'un pour donner à l'autre. Il est assez étrange que finalement, il y ait de fortes chances pour que l'on donne à celui qui avait pas mal avant, et que le système nouveau, notamment avec le taux uniforme de CVAE, touchera un peu moins pour aller chercher un peu plus chez ceux qui étaient peut-être un peu plus modérés. Nous sommes de ceux-là. Le Président y allait à la louche tout à l'heure, mais ce sont un peu plus de 4 M€ prélevés chaque année sur ce territoire. Il n'est pas facile de les affecter, sont-ce les habitants, sont-ce les entreprises... Tous ces contribuables, ensemble, payent 4 M€ de plus que ce que l'on payait avant, et ils ne nous profitent pas du tout. On aura de cesse de le répéter tout simplement.

Enfin, l'autre conséquence de la réforme de la taxe professionnelle à souligner est précisément ce pilier restant sur la valeur locative cadastrale. En effet, sur ce sujet, on avait vécu une opération à épisodes, et vous vous souvenez qu'ils ont été nombreux. À l'automne, on nous a proposé de voter trois fois sur la manière dont on pourrait appréhender la réforme. Nous avons décidé de ne pas bouger à l'époque, et je crois que nous avons très bien fait. Dans la réforme, un élément est passé inaperçu, mais après, cela a été lourd de conséquences : parmi toutes les entreprises concernées par la taxe professionnelle, certaines relevaient d'un régime particulier, parce que ce n'est pas facile, sur les entreprises relevant des bénéficiaires non commerciaux (notamment les professions libérales), de trouver au regard de leur capacité contributive, une base sur les trois piliers évoqués précédemment à peu près équitable, surtout une fois que l'on a supprimé la base salaire qui les concernait directement. Pour ces entreprises, avait été inventée une base constituée des recettes des entreprises. Elles avaient fait l'objet d'une réforme particulière dans la réforme en question.

Le Conseil Constitutionnel a annulé le dispositif. Si bien que ce paquet d'entreprises est sorti de la réforme de la taxe professionnelle quasiment totalement exempté d'impôt, éventuellement sur 3 m² de valeur locative.

De là vient le problème auquel nous sommes confrontés maintenant. En effet, sur cette valeur locative, nous avons statué à plusieurs reprises là-dessus. Le principe est tout d'abord qu'il y a une valeur locative cadastrale. Je viens d'indiquer de manière un peu humoristique que l'on peut avoir une activité importante sur peu de mètres carrés qui ne valent pas grand-chose. C'est la raison pour laquelle a été instaurée la base minimum. Concernant la base minimum, il revient aux collectivités prélevant cet impôt, de le fixer dans le cadre prévu par la loi. Nous l'avons fixé sur la base haute à 2 000 €. C'est comme cela que nous avons franchi la première année d'application de la réforme de la taxe professionnelle, donc perçue en 2011. Cette fameuse affaire de la quasi-exonération de la CFE des BNC était passée. Le Parlement nous a voté un outil pour essayer de rattraper cela, mais il est peut-être parfois aussi gêné aux entournures. Donc, il a voté un dispositif, et c'est ce qui est sorti dans la loi en 2011, créant une deuxième tranche de base minimum CFE pour les entreprises réalisant 100 000 € de chiffre d'affaires ou plus. Donc, on rentre dans le dispositif à partir de 100 000 €.

À nouveau, la loi dit que pour cette deuxième tranche, vous avez le choix jusqu'à 6 000 € de base forfaitaire. On vote cela, parce que l'on est conscient que maintenant, il y a un vide dans la loi, avec la décision du Conseil Constitutionnel. J'ai souvent utilisé la formule : on a un outil, mais il n'est pas parfaitement adapté au travail que l'on a à faire. En effet, chacun imagine bien que, lorsque l'on élève la base, évidemment, on va toucher ce que l'on cherche, puisque c'est forfaitaire. Cependant, plus on monte, plus il y a des effets collatéraux, puisque chaque fois que l'on monte, ceux qui sont à 2 000, puis à 2 500, puis à 2 600, puis à 3 000 €, vont monter avec. C'est la raison pour laquelle quand on vous a proposé de voter cette deuxième tranche, parce qu'au nom de l'équité, nous tenions à proposer de voter une deuxième tranche. Nous avons essayé avec un cabinet d'études de voir un peu quelles pourraient être les conséquences. On avait déduit qu'il y en aurait forcément, peut-être de l'ordre de 5 %, et nous sommes à un peu plus. Nous avons agi avec modération, justement pour éviter ces effets collatéraux inopportuns en fixant notre deuxième tranche à 4 000 €, pas à 6 000 €. Si vous entendez parler, chez les voisins, de phénomène plus important, c'est parce que certains voisins pas très éloignés ont effectivement plus de 6 000 €. Donc, nous avons voté cette deuxième tranche de CFE.

Voilà comment nous avons fait, ce qui peut alimenter les discussions. En effet, le système est rentré en application pour la première fois en 2012. Notre décision visait d'abord plus d'équité fiscale, avec un peu d'entêtement, bien sûr, parce que cette valeur nous paraît mériter toute notre attention. Bien évidemment, nous avons un certain nombre de ces effets collatéraux. Il faut donc les chiffrer. L'effet collatéral résultant de notre décision de créer une deuxième tranche, ce sont 2 000 € multipliés par 25,5 %, soit 510 €. Donc, tout ce que l'on dit sur d'autres choses, ce n'est pas chez nous. Soyons clairs également ! Je ne me suis pas trompé dans la multiplication, je l'ai encore vérifiée tout à l'heure. Donc, l'effet maximal de notre décision de deuxième tranche, pour les entreprises qui font plus de 100 000 € de chiffre d'affaires, ce sont 510 €. D'ailleurs, regardez les avertissements d'impôts, il y a toutes les lignes, donc, vous les retrouvez fort bien.

Nous fonctionnons ainsi. Le Président a dit précédemment que nous travaillons avec la Direction des Finances Publiques qui fait ce qu'elle peut avec des fichiers qui ne correspondent pas toujours, et qui nécessitent du traitement presque individuel. Nous avons, sur le territoire de l'Agglomération, 8 150 entreprises assujetties à la CFE. Sur ces 8 150 entreprises, 5 566 entreprises (soit environ 68 %) ont un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 €. Ces dernières ne sont donc pas concernées par la deuxième tranche de base minimum de CFE. Donc, 2 584 entreprises (près de 32 %) ont un chiffre d'affaires égal, ou supérieur, à 100 000 €. Elles sont donc concernées par la deuxième tranche de base minimum à 4 000 €. Voilà le paysage tel que nous pouvons le connaître.

Après, sur ce qu'il se passe, évidemment, on ne va pas faire grief aux autres, mais on entend parler de ceux qui ont des augmentations. Ceux qui ont des baisses ne sont jamais venus frapper à votre porte. Quand j'ai un journaliste au téléphone, je lui demande régulièrement si personne ne l'a appelé pour lui dire qu'il payait moins. Il répond « non ». Je lui dis alors de chercher, parce qu'il y en a. Cela concerne même l'immense majorité. Donc, il y a trois semaines, nous avons un premier panel dans la mesure où il n'y a pas de fichier global auprès des finances publiques. En effet, le travail que nous leur demandons pour avoir des indications est le suivant : il s'agit de comparer les chiffres en 2009, dans le cadre de la taxe professionnelle, avec ceux de 2012. C'est là où l'on dit qui gagne, ou qui perd, entre l'ancien système et le nouveau.

Évidemment, le mauvais outil pour traiter un vrai problème a quelques conséquences regrettables. Il y a trois semaines, on avait un premier panel d'entreprises. Ils vont à la pêche, et ils vont rechercher les différents fichiers. Cela nous donne des tableaux suivants, avec ceux qui payent moins en rouge, et ceux qui payent plus en noir.

Il y a plus de « rouge » que de « noir », vous ne connaîtrez sans doute que des « noirs » chez vous, et c'est ainsi. Après, y compris sur ceux qui ont des majorations, les taux sont variables.

Si on assiste plus qu'à un doublement touchant à notre changement de base, c'est qu'un autre élément est entré en ligne de compte. Quand on trouve également une contribution minimum, et c'est le cas, sur 4 000 € qui dépasse deux fois 510, et c'est le cas, c'est parce que d'autres institutions prélèvent de l'impôt, y compris les institutions qui nous font des lettres. Je les connais bien, je travaille pour une institution de ce type. Il faut le dire. Il y a y compris des institutions qui votant un taux, bénéficient de la base minimum. Je ferme la parenthèse, c'était un petit clin d'œil auprès des collègues.

Je dis que nous avons plus de « rouge » que de « noir », en gros, parce que ce sont des panels que l'on a là, donc 375 entreprises dans ce document, ce n'est pas l'exhaustivité des 2 500. C'est pour cette raison que je ne vais pas dire que c'est une vérité statistique. Cependant, d'après ces indications, rapportées à l'ensemble des entreprises qui doivent s'acquitter de la CFE, nous ne sommes sans doute pas très loin de 10 % qui sont dans une situation où, en 2012, elles doivent s'acquitter d'une CFE supérieure à la taxe professionnelle de 2009. Donc, sur ce registre, et à des niveaux variables, on pouvait se trouver à 2 000, mais aussi à 3 000, puis n'avoir comme hausse que la différence. Ensuite, dans des entreprises dans des situations très différentes, qui ont qu'un tout petit plus de 100 000 € de chiffre d'affaires, parfois sur une année, voire qui ont plusieurs centaines de milliers d'euros de chiffre d'affaires, voire plusieurs millions, on trouve tout cela dedans. Bien évidemment, l'effort contributif demandé n'a pas tout à fait la même portée. Voilà le paysage tel qu'il est.

Pour vous donner le fond de notre pensée, si nous n'avions pas le bon outil pour aller chercher ceux qui échappaient à l'impôt, je n'ai aucun regret d'être allé les chercher. En effet, nous devons avoir présente à l'esprit l'équité fiscale. Aujourd'hui, face à ces conséquences collatérales, au maximum de 510 €, nous souhaiterions avoir l'outil adapté. Or nous ne l'avons pas. Donc, ici ou là, on informe qu'un amendement du Sénat cavale ici ou là entre les Chambres, et devrait tout régler. Non ! Il est exact que nous pourrions voter autre chose pour l'année prochaine. Ça, ça pourrait marcher. Cependant, il s'agit de portée générale. L'amendement en question est également de portée générale. Qu'offre-t-il comme possibilité pour agir dès 2012 ? Quelque chose de très simple : on peut voter une remise fiscale uniforme pour tous les contribuables concernés. Si je l'interprète de manière plus restrictive, apparemment, cela concerne les 2 500 visées par la deuxième tranche. Cela signifie que si nous décidions quelque chose pour corriger le tir, c'est à 2 571 entreprises qu'il faudrait le faire, et parmi lesquelles on trouve précisément celles que l'on est allé chercher, parce qu'il était légitime d'aller les chercher.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas l'intention de vous proposer une mesure de ce type. En effet, passer d'une iniquité à une autre ne nous semble pas être la bonne formule. En revanche, il faut que nous agissions tous, et les organisations professionnelles, et les collectivités pour dire au Parlement : « *produisez une décision adaptée au problème posé* ». Il sort des mesures, mais il faut qu'il soit vigilant pour ne pas être retoqué par le Conseil Constitutionnel. On l'entend, et on le comprend fort bien. Nous étions quelques-uns à la réunion d'information sur la révision des valeurs locatives cadastrales il y a quelques jours à Thise. On voit bien que dans les lois, il y a déjà des mesures prévues, parce que ce que l'on est en train de voir là, et je vous l'annonce, on va le voir à la puissance 100 quand on va vouloir réviser. Dans un premier temps, on va bricoler un peu, parce que l'on va être sur les locaux professionnels. En nombre, cela sera anodin, mais quand on va empoigner les valeurs locatives habitation, cela va concerner tout le monde. Je présume que l'on va avoir quelques effets de seuil qui vont en résulter. Donc, on va se payer des effets, comme ceux que l'on rencontre là.

Dans la loi, le Parlement a déjà voté une disposition qui n'est pas de dire que les gens vont être dispensés de la majoration, mais au moins faire un lissage, et la loi le prévoit. Donc, il y a des mesures de ce type, de remise ou de lissage à partir d'un certain seuil. D'ailleurs, quand nos parlementaires veulent imaginer, ils ne manquent pas d'imagination. Cependant, nous souhaitons vous dire ce soir que nous attendons du Parlement de nous sortir l'outil adapté pour traiter le problème. En effet, on trouve un panel assez large de potentiels dans ces entreprises, entre celle qui est juste à plus de 100 000 € de chiffre d'affaires (les chefs d'entreprise différencient bien le chiffre d'affaires du résultat, et je l'entends bien), et celles qui font un peu plus de 1 M€. Cela définit bien un profil, une typologie d'entreprises assez diversifiée quand on se balade entre 100 000 € et un peu plus d'1 M€. Ce n'est effectivement pas tout à fait le même public. Au fond, nous souhaiterions pouvoir corriger cette évolution entre 2009 et 2012, mais que l'on nous donne l'outil pour la corriger. En effet, aujourd'hui, nous ne l'avons pas. L'opération pour la deuxième tranche, au total, représente à peu près 1,2 M€ de ressources pour le Grand Besançon.

Donc, si on fait l'impasse là-dessus, où va-t-on chercher une telle somme ? Ayez la comparaison rapide : le foncier bâti sur lequel on a mis 0,5 % cette année représente à peu près la ressource attendue, soit 900 000 à 1 M€. Donc, faisons l'impasse là-dessus, et pour avoir le même équilibre budgétaire, c'est tout simple. Certes, il ne s'agit que d'un demi-point, mais qui signifie 100 % d'augmentation, ce qui ne vous échappe pas. Il faut intégrer tout cela dans notre réflexion.

On souhaitait vous faire bien évidemment cette présentation ce soir. On souhaitait aussi vous dire que nous ne souhaitons pas vous proposer une décision comme celle qui semble pouvoir se décider. En effet, excusez du peu, mais s'il y avait un amendement qui circulait, on serait appelé à statuer dessus. Il faut vraiment que dans ce pays, on se ressaisisse en matière législative. L'outil n'étant pas adapté, on ne souhaite pas vous proposer de prendre une décision de ce type. En revanche, on souhaite tous ensemble en appeler auprès de nos parlementaires, du Gouvernement pour que l'outil adapté au problème à traiter soit enfin imaginé, trouvé et voté. Voilà, Président, ce que je pouvais dire dans cette présentation.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as bien signalé que la « réparation » de cette iniquité se traduirait par un doublement pour l'ensemble des ménages de l'Agglomération. Je crois que les choses sont claires. Cette démarche avait été conduite par le fait d'essayer de rétablir l'équité. Certains sont honnêtes. Un député de notre secteur, médecin par le passé, est intervenu à la Chambre de Commerce l'autre jour. On lui a posé la question, et il nous a répondu : *« je vais vous dire en toute transparence, aujourd'hui, avec cette réforme, je paye moins que je ne payais auparavant de taxe professionnelle »*. De plus, c'est un parlementaire très honnête, il fait même partie de la Commission des Finances. Lui-même l'a dit. Cela signifie qu'un certain nombre de personnes paye beaucoup moins, et on vous l'a dit. En fait, si on acceptait cela, cela signifierait que pour compenser ces 10 %, on devrait taxer l'ensemble des contribuables de cette Agglomération de + 0,5 %, c'est-à-dire de doubler ce que l'on a mis sur le foncier bâti. Donc, très clairement, on s'y refuse. Ce n'est d'ailleurs pas la décision de Gabriel BAULIEU, ni de Jean-Louis FOUSSERET. C'est ce qui a été dit l'autre jour au Bureau, et accepté à l'unanimité ou la quasi-unanimité. Donc, la conclusion est que l'on nous donne un outil juste, pour réparer cela. Là, on n'a pas d'outil pour réparer cela. Cela serait encore plus inéquitable que de taxer sur le foncier l'ensemble des habitants de cette Agglomération.

On peut attribuer à l'Agglomération 510 €. Donc, quand on vous dit « des sommes beaucoup plus importantes », c'est certainement vrai. Cependant, ce n'est pas le fait de notre Agglomération. Il y a entre autres organismes, des chambres consulaires qui peuvent effectivement elles aussi prélever cet impôt. Bizarrement, on les entend beaucoup moins mises en cause.

M. GONON.- Monsieur le Président, ce sujet, vous le savez, est hyper sensible dans le monde de l'économie. Avant de rentrer peut-être dans ce débat, je voudrais élever deux protestations, la première sur la forme, et la seconde sur le fond. Sur la forme, nous vous avons écrit le 28 novembre, et le 10 décembre, pour vous demander d'inscrire à l'ordre du jour de ce Conseil, un débat sur la révision des modalités d'application de cette CFE. Vous ne nous avez pas répondu. Je m'aperçois ce soir que le Vice-Président de l'Agglomération peut parler longuement de cette réforme. Je trouve ce traitement inéquitable.

C'est pour cette raison que nous avons déposé une motion. Nous vous demanderons tout à l'heure de bien vouloir procéder au vote sur cette motion.

Sur le fond, vous savez très bien que des doublements de cette CFE sont arrivés dans les entreprises. Cette CFE a été dénoncée par les Chambres de Commerce, par les Chambres des Métiers, par le MEDEF, par la CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises), par la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), par l'ensemble du monde économique. C'est vrai que vous nous dites que cela ne touche qu'une faible partie des entreprises. Justement, ces petites entreprises aux alentours de cette somme de 100 000 € ont subi des augmentations de CFE extrêmement importantes. Elles ont doublé, et nous avons des avis d'imposition montés jusqu'à 295 %, certes pas sur le territoire de la CAGB. Cependant, sur le territoire de la CAGB, nous avons une augmentation de 100 % de la CFE cette année, ce qui est énorme, considérable, surtout pour des petites entreprises.

Je ne sais pas comment va se terminer cette discussion ce soir, mais je souhaite véritablement que vous acceptiez, comme d'autres collectivités l'ont fait (Baume-les-Dames, Mulhouse ou Toulon), soit de rembourser, soit de trouver des modalités d'application qui permettent de gommer une partie de cette augmentation. On comprend que l'impôt doit augmenter, mais nous avons aussi une autre solution à vous proposer, Monsieur BAULIEU. Ce n'est pas toujours « plus d'impôts ». De temps en temps, cela peut être aussi « un peu moins de dépenses ».

Pensez qu'il est peut-être possible d'économiser ce 1,2 M€ sur d'autres dépenses, peut-être pas en totalité, je ne sais pas. Je n'ai pas de chiffres à vous proposer ce soir, mais je pense que l'on peut faire un effort sur la baisse des dépenses.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous m'avez envoyé cette motion dans les délais, et on la mettra au vote. Il n'y a aucun problème pour ça.

M. ROSSELOT.- Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt, ainsi que Gabriel BAULIEU. Je ne vais pas vous faire de leçon non plus, mais il ne faut pas tout le temps se défausser. C'est un peu comme pour la Mission Locale. Nous avons le pouvoir de voter les taux, et même les bases. Quand j'entends dire que l'on nous donne un outil, le Parlement vous a donné un outil, le Parlement de gauche vous a donné un droit de repentance.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, sur un mauvais dispositif de droite.

M. ROSSELOT.- Il vous a donné un droit de repentance. La sagesse, quand on est des élus et que l'on ne veut pas écraser, parce qu'à certains moments, on a aussi la responsabilité, le pouvoir – et pas les autres, et n'allez pas dire que ce sont les autres, l'État ou je ne sais pas qui – de faire varier les taux, on assume. On commence par répondre au courrier, c'est une chose très vraie soulignée par Philippe GONON, et ensuite, on assume. Peut-être qu'il y a en effet des dépenses à baisser pour retrouver ce qui manque à l'arrivée. Notre tissu économique de base apprécierait – et vous le savez mieux que moi – un geste d'exploitation de ce droit de repentance que le Parlement vous a donné. Vous pouvez ajouter à cela que si le Gouvernement ne supprimait pas la moitié des dotations, soit 750 M€, on n'en aurait peut-être pas besoin. Je ne vais pas attaquer le Gouvernement, vous l'avez assez fait ! Cependant, je vous dis d'utiliser le droit de repentance que vous donne le Parlement en exécutif responsable. Ne vous défaussez pas ! Il faut en effet aller dans le sens de la motion de Philippe GONON, qui est sage, tout en dentelle, et qui serait très appréciée par le tissu économique de base de notre économie dans l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, quand vous parlez d'un droit de repentance...

M. ROSSELOT.- Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est eux. Ils ont dit cela à Paris.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être, mais je m'en fous de ce qui se dit à Paris.

M. ROSSELOT.- Vous vous en foutez ! Ce sont vos amis ! Allez maintenant les voir ! Vous avez assez dit que les nôtres ont laissé un champ de ruines ! Alors, allez voir vos amis !

M. LE PRÉSIDENT.- Justement, cela confirme !

M. ROSSELOT.- Allez voir les vôtres !

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, avez-vous terminé ?

M. ROSSELOT.- J'ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette disposition, ce que nous examinons aujourd'hui est le résultat de mesures injustes et mal calculées prises en 2011. Lorsque le Gouvernement précédent – je ne le critique pas, c'est un fait – a supprimé la taxe professionnelle, nous avons tous ici, Gabriel, moi et d'autres, dit : « *attention, cela va se traduire par une augmentation de la pression sur les ménages* ». Vous m'avez répondu « *non* ». C'est le résultat aujourd'hui. Et aujourd'hui, vous voudriez que l'on exerce un droit de repentance par rapport à une mesure injuste, qui n'est pas bonne. Bien sûr que le Gouvernement se rend compte. Il est ennuyé, pour ne pas le dire autrement, puisqu'il avait connaissance des effets que vous énoncez. Les services fiscaux en ont eu connaissance il y a peu de temps. Ils nous ont appelés il y a un mois pour nous dire qu'il y avait un souci. Personne ne l'avait imaginé, et vous voulez que nous en soyons responsables. Ce n'est pas nous qui avons mis en place de dispositif qui n'est pas un bon dispositif. Je mettrai aux voix la motion de Philippe GONON, il n'y a aucun problème. Gabriel BAULIEU s'est largement exprimé, et nous voterons. Le Bureau de l'Agglomération a évoqué ce problème. Je ne me souviens plus exactement, mais je crois que c'était à l'unanimité, ou à la quasi-unanimité, que nous avons décidé de ne pas le faire.

M. LIME.- Premièrement, j'ai repris les trois interventions que l'on avait faites sur ce domaine, sur les incompréhensions, sur une décision qui était plus une décision d'annonce, sans en avoir mesuré l'ensemble des conséquences. En effet, c'était fait comme ça dès le départ. Deuxièmement, y compris un transfert sur les habitants avec tout ce que cela peut comporter, ce qui signifie qu'aujourd'hui, si on demande l'annulation de la décision, on revient au départ, et que le transfert de 10 % (tous les chiffres sont à peu près donnés) des entreprises sur les habitants, on revient à zéro pour tout le monde. Cela signifie que l'on remet les 10 % aux entreprises globales, et on enlève les 10 % aux habitants. On ne va pas enlever qu'une partie qui nous arrange. On prend l'ensemble de la décision, on revient aux vrais chiffres d'il y a deux ou trois ans, et on réinstalle l'ensemble de la fiscalité, quitte à la rediscuter sur les habitants et sur les entreprises. Cependant, la somme globale doit être redonnée d'une façon intégrale sur l'ensemble des éléments, y compris sur l'ensemble de la fiscalité. Cela veut dire que l'on ne peut pas demander qu'une partie de la remise en cause, et de ne garder que la partie intéressante.

Je pense qu'il serait intéressant que l'on ait une vue sur 10 ans. En effet, aujourd'hui, une vue sur trois ans nous a été donnée par le premier Vice-Président. Je trouverais intéressant d'avoir des éléments sur des panels d'entreprises un peu différentes, sur ce qui s'est passé depuis 1998 sur les modifications. J'avais demandé cela quand c'était au niveau de la Ville, puisqu'avant la TP était intégrée au niveau de la Ville. Je rappelle que pour un certain nombre d'entreprises, c'était la diminution presque par 10 des taxes professionnelles. Là aussi, on s'était exprimé en disant : « *attention, quelqu'un va payer à un moment* ». Quelque part, on est aussi sur des demandes, et j'entends Monsieur GONON dire qu'il faut faire des économies. Oui, il faut déjà cibler ces économies, dire sur quoi on va économiser, donner les chiffres, là où l'on va aller, et nos concitoyens nous demandent de plus en plus de services. On a déjà évoqué les problèmes de petite enfance, on évoque un certain nombre de problèmes. Aujourd'hui, y compris d'une façon équitable sur l'ensemble de notre agglomération, on doit apporter les mêmes services, ce qui me semble tout à fait légitime quelle que soit la population que l'on peut avoir. Cela veut dire qu'il y a un moment où il faut faire des choix entre les impôts, les services, trouver les équilibres justes, ce qui n'est pas toujours simple. Cependant, il faudra que l'on fasse attention à un moment ou à un autre.

C'est donc simplement sur le fait de dire que ce que l'on avait dit est en train de se mettre en œuvre. Cela a été dit précédemment sur les taxes d'habitation. Il y a eu aussi des augmentations relativement conséquentes par rapport aux habitants, y compris avec des modifications. Là aussi, il faut bien reprendre les modifications, parce que des compositions familiales jouent avec tout ce que cela peut comporter. Là aussi, on a des exemples avec des augmentations douloureuses de 7 à 8 % des taxes d'habitation et des taxes foncières, sur un certain nombre de ménages.

M. COURBET.- Je voudrais ajouter plusieurs choses. Là, on parle comme s'il y avait eu obligation de franchir le seuil des 4 000. Cependant, il me semble qu'au mois de septembre, à plusieurs reprises, j'ai pris la parole en disant : *« attention, ce seuil est très injuste, car il est basé sur le chiffre d'affaires »*. Il faut savoir que certaines entreprises tournent à peine à 12 % de marge aujourd'hui. Calculez ce que cela fait sur une année ! Cela fait 12 000 €. Est-ce une richesse, Gaby ? En effet, précédemment, tu parlais d'une taxe de la richesse. Quelqu'un qui dégage 12 000 € est-il quelqu'un de riche ? Est-ce normal qu'on lui impose 510 € ? Tu dis, Gaby, que cela ne représente que 510 €, et que cela ne concerne que 30 % des entreprises. Si cela concerne si peu, je ne vois même pas pourquoi on en discute, il faut les rembourser. En effet, tu dis toi-même que c'est une paille.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne peut pas !

M. COURBET.- On peut ! En plus de ça, si le Sénat et l'Assemblée ont légiféré, je pense que c'est parce que le Grand Besançon n'est pas le seul à avoir ces soucis. Effectivement, comme Monsieur GONON l'a dit précédemment, de nombreuses Communautés de Communes sont revenues dessus, notamment Baume-les-Dames, le plus récemment, qui était à 6 000. Cela lui faisait une manne de 45 000 €. J'en discutais avec le premier adjoint au Salon des Maires à Paris. Il m'a dit : *« je rembourse, je ne veux pas d'histoire pour une somme aussi petite, et aussi injuste »*.

En ce qui concerne ce que tu dis, Gaby – et il n'y a pas que lui qui le dit – en fait, la chose est claire. Aujourd'hui, ou ce sont les entreprises qui paient, ou ce sont les habitants. Donc, c'est un petit peu quelque part du chantage. Aujourd'hui, laissons les entreprises, puisqu'elles représentent moins que les habitants. Donc, ma foi, laissons mourir certaines entreprises, puisque pour moi, j'estime que les petites entreprises vont être vraiment extrêmement impactées. Ceux qui gagnent 1 M€ ne sont plus dans la même cour. Il y a des dommages collatéraux. Je pense que ce n'est pas normal qu'il y en ait.

En plus de cela, il faut savoir que les comptables n'ont pas pu prévoir dans les bilans, ou dans les sommes à mettre de côté au niveau des entreprises, dans la mesure où l'on a voté cela uniquement depuis le mois de septembre. Dans de nombreux cas, cela représente de la trésorerie pour les entreprises les mieux gérées. Donc, c'est de la trésorerie qui part. On met les entreprises en difficulté. Donc, je trouve vraiment que cette loi est très injuste, et je l'ai déjà dit au mois de septembre. On ne m'a pas réellement écouté, parce que je pense que mes collègues ne savaient pas réellement l'impact que cela allait donner.

Quand vous dites qu'un député a eu grâce à cette loi, moins de choses à payer, tant mieux pour lui !

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il était honnête ! N'allez pas dire ce que je n'ai pas dit !

M. COURBET.- Heureusement qu'il est honnête ! Si on n'est pas honnête en étant député, je pense que cela devient grave ! On est élu du peuple. Je pense que l'on doit pouvoir se regarder en face dans une glace. À plusieurs reprises, j'ai interpellé ce député, ainsi que le sénateur. Ils m'ont tous les deux répondu en disant qu'effectivement, cette loi était très injuste. Donc, ils nous ont relancé la balle en disant que c'était aux Communautés de Communes de revoter ce fameux taux d'imposition, et qu'ils ont légiféré dans ce sens pour pouvoir repasser la chose. Maintenant, je pense que c'est à nous d'assumer aujourd'hui. Si on veut continuer ce taux, assumons.

Je ne sais pas si des entreprises vont être sur le carreau. Cependant, pour certains, 510 €, cela ne représente peut-être pas grand-chose, mais pour d'autres personnes, cela fait beaucoup. Pour celui qui est restaurateur, cela en fait des plats du jour ! Donc, il faut se mettre de chaque côté. Je vous dis que cela me déplaît que l'on dise que c'est soit les entreprises, soit les habitants. En effet, c'est une fois de plus remettre les uns contre les autres. Un jour ou l'autre, vu le tissu économique, et ce qu'il est en train de se passer, il y aura de moins en moins d'entreprises. Dans tous les cas de figure, les habitants seront de toute façon obligés de mettre la main à la poche. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Déjà, soyons clairs, l'Agglomération n'est pas l'ennemi des entreprises. Quand nous regardons sur nos budgets, quasiment le tiers de notre budget va en direction des entreprises. Je crois que là-dessus, nous sommes très clairs par rapport à cela. Je pense qu'effectivement, 510 €, ce n'est pas rien. Cependant, dire que 510 €, c'est ce qui fait qu'une entreprise va continuer à vivre ou mourir, certes, c'est une difficulté, mais c'est un peu exagéré. Une entreprise qui verrait sa pérennité menacée pour 510 € est vraiment déjà extrêmement mal en point, même si je conçois que cela peut représenter beaucoup, et j'ai bien entendu le calcul que tu faisais. Je crois que Gaby a donné toutes les explications nécessaires.

La seule chose que je ne laisse pas dire, c'est que l'on n'est pas au côté des entreprises, avec Jean-Pierre MARTIN, et beaucoup d'entre vous. On les voit en permanence. Ils savent bien que nous sommes à leur côté, et que nous investissons beaucoup.

M. COURBET.- Excusez-moi, Président. Vous voyez toutes les grosses entreprises, parce que je ne crois pas que l'argent de la CAGB aille aux petites entreprises. Donc, vous parlez d'un autre seuil. Vous aidez les grosses entreprises, mais pas les petits artisans.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être pas les artisans. Cependant, dans nos pépinières d'entreprises, parfois, il y a des entreprises où il n'y a même pas une personne, alors ne dites pas que nous ne sommes intéressés que par les grandes entreprises.

M. BAULIEU.- Stéphane, celles dont on parle ce soir sont d'ailleurs les grosses entreprises de l'Agglomération. J'indiquais tout à l'heure que sur les 8 150 contribuables à la CFE, 5 566 sont en dessous des 100 000 € de chiffres d'affaires. Donc, nous parlons des grosses, si je puis dire, en caricaturant un peu. Ensuite, soyons très clairs, nous indiquons et nous affirmons que notre souhait serait de pouvoir faire quelque chose, et de cibler. Or aujourd'hui, on ne nous donne pas l'outil pour cibler. C'est ce que prévoit l'amendement qui n'est pas tout à fait loi, à ma connaissance, à l'heure qu'il est : cela reviendrait à rembourser de l'argent aux contribuables qui en avaient été presque totalement exonérés, et qu'on allait rechercher avec la deuxième tranche. Voilà ce que l'on ferait. En responsabilité, je n'ai pas envie de proposer cela. En revanche, je souhaiterais que le parlement, ou que les parlementaires, ne se défasse pas sur la recherche de l'outil adapté, parce que notre souhait serait effectivement de pouvoir adopter un dispositif ciblé sur ceux qui, entre 2009 et 2012, connaissent la situation dont on a parlé depuis un long moment.

Après, sur les appels à dire : « ce serait bien reçu si vous preniez la mesure dans le monde économique, etc. », je voudrais dire deux choses. D'une part, chacun doit être dans son rôle, et nous avons le plus grand respect pour les organisations consulaires et professionnelles qui font leur travail. Dans ce qu'elles proposent, dans ce qu'elles aspirent, dans ce qu'elles revendiquent, il n'est pas forcément de la responsabilité des élus de dire « oui ». D'autre part, cela n'est pas forcément mal compris. En effet, elles font leur travail. Donc, sur de telles opérations, on ne devrait même pas se demander si moins d'impôt, c'est lourd ou pas. Pourquoi pas moins d'impôts ? Cependant, c'est aussi aux élus, entendant la requête d'analyser et d'arrêter une position.

Vous savez que l'histoire de la taxe professionnelle est une histoire bizarre. En effet, on a dit beaucoup de choses sur cet impôt soi-disant injuste. Je ne vais pas vous faire une confidence, mais vous donner une information qu'apparemment vous n'avez pas. On sait où le taux de taxe professionnelle, à l'époque où elle était sur les trois piliers, était déterminant. Il était entre communes voisines. Quand on était dans le même paysage socio-économique et commercial, je passe dans la commune d'à côté, je divise mon taux par deux, je le fais. Ça, on l'a connu. Cependant, à plus grande échelle, la taxe professionnelle n'a jamais été un critère de choix. L'information que je voulais vous donner reprenait, il y a quelques années, le barème des communautés de communes ou d'agglomération de toute la France, où était le taux le moins élevé. Là, vous imaginez bien que derrière, il y a une monstrueuse zone d'activité avec les entreprises qui attendent en file indienne pour avoir une place. Tout près d'ici, à Dole, le taux était de 7 %. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que cela soit du libre choix des élus. Quand il y a une entreprise d'une certaine dimension, il y a parfois des pesanteurs. Donc, à Dole, c'était le taux le plus bas, vous savez qu'il y a des secteurs très florissants dans le sud de la France (27 %), et vous en aviez plein les magazines, sur le fait que les entreprises allaient s'installer là-bas, etc. Telle était la réalité de la taxe professionnelle, mais on ne l'a jamais tellement expliquée. Je ferme la parenthèse pour dire qu'il faut en revenir au débat tel qu'il doit être : sérieux.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que l'on a bien compris quelles étaient les positions. Oui, ce dispositif n'est pas juste. Il a raison quand il dit qu'il n'est pas juste. Cependant, c'est aussi au Parlement de trouver un dispositif plus juste. Si ce dispositif est trouvé, nous l'appliquerons l'année prochaine. Aujourd'hui, on ne peut pas le modifier tel qu'il est là.

M. BONNET.- Je vais être rapide, et je ne serai pas polémique. La CAGB a des soucis fiscaux, comme certaines entreprises. On vous a entendu. La CAGB a aussi le souci du développement économique de son territoire. Sur toutes ces entreprises concernées, certaines sont peut-être particulièrement en difficulté. N'y a-t-il pas moyen d'étudier au cas par cas, non pas pour supprimer la cotisation, mais pour voir dans quelle mesure on peut aider l'entreprise à passer ce cap ?

M. LE PRÉSIDENT.- On a demandé cela. J'ai demandé aux services fiscaux s'il y avait une possibilité de faire au cas par cas. Ils m'ont répondu « non ». En revanche, je crois savoir qu'ils sont d'accord, j'ai eu un des Directeurs des Finances Publiques hier matin, qui m'a dit qu'ils étaient prêts à accorder un étalement en deux ou trois fois. C'est une demande que Gabriel avait faite, que j'avais faite. Nous avons demandé de pouvoir mettre en place un dispositif adapté pour aller dans le sens de ce que vous dites, un dispositif qui ne soit pas injuste. Si on avait un tel dispositif, on le ferait.

M. GONON.- Je confirme tout à fait, et j'allais en parler, Monsieur le Président. Effectivement l'État est tellement conscient que ce problème est grave pour les entreprises qu'il donne 50 % de la CFE payée au 15 décembre, et les 50 % suivants sur les trois premiers mois de l'année, soit un étalement indispensable, car certaines entreprises ne peuvent pas le payer.

Je voulais ajouter quelque chose à ce que dit Monsieur BAULIEU. La réforme de la taxe professionnelle a été votée par le Parlement français. C'était un Parlement à l'époque, tout à fait légitime. Ne comparons pas avant et après la réforme, mais comparons après la réforme, c'est-à-dire prenons les bases comparables pour faire ce doublement de CFE. Ce n'est pas par rapport à 2009, mais 2010 et 2011, après la réforme. Là, c'est la vraie comparaison. Je termine simplement en disant, et je réponds à Christophe par la même occasion, que Monsieur DOSIÈRE, membre éminent du Parti Socialiste a dit qu'il y avait 15 M€ d'économies à faire sur les collectivités locales en France.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous nous sortez cela à chaque fois ! Je demande simplement que l'on fasse ce que dit Monsieur LIME, parce que bien sûr que c'est un parlement totalement légitime qui l'a voté. En plus, en 1998, je l'ai voté moi-même, j'étais parlementaire et je l'ai voté. J'ai cru bien faire en le votant. Aujourd'hui, c'est un parlement légitime qui a voté en 2011, et je ne mets pas cela en cause. Je dis simplement que, par exemple, les 4 M€ du FNGIR sont là aussi une injustice que nous avons dénoncée.

Aujourd'hui, je me refuse à proposer que l'on corrige une injustice par une autre injustice. En revanche, demandons l'étalement. Espérons, en agissant par nos parlementaires, qu'il y aura un outil l'année prochaine, qui nous permettra de modifier cela. En effet, j'ai conscience que 510 € peuvent être lourds.

Mme GELIN.- Pour Monsieur BAULIEU, qui opposait les contribuables à la CVFE et les contribuables habitants, j'ai eu en signalement des augmentations significatives de la taxe d'habitation sur Besançon, de l'ordre de 30 % sur les secteurs de Chaprais ou au centre-ville. Les personnes qui m'ont évoqué ces problématiques sont des personnes qui ont certainement un salaire au niveau du SMIC.

M. LE PRÉSIDENT.- Et est-ce que vous voudriez que l'on double la taxe foncière ?

Mme GELIN.- Je veux dire que lorsque l'on oppose quelque chose en disant que l'on va augmenter, cette augmentation est déjà faite. Donc, en fait, on constate qu'aujourd'hui, l'impôt pèse de plus en plus lourd sur les personnes. Donc, non seulement parce qu'il y a la précarité au niveau de l'emploi, parce qu'il y a la cherté de la vie, parce que tout augmente, mais cela ne fait rien, cela pèse des deux côtés. Là, il y aura certainement des réflexions à prendre.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez raison. Cependant, la proposition de certains de vos amis serait de prendre une mesure qui doublerait la taxe sur le foncier bâti, qui irait encore au-delà.

Motion déposée par MM. Philippe GONON et Stéphane COURBET - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Avez-vous tous lu la proposition de Messieurs COURBET et GONON ? Que ceux qui sont favorables à cette motion lèvent la main. J'en compte 19. Quels sont ceux qui sont défavorables ? J'en compte 69. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? J'en vois quatre. Cela a été mis au vote. Je vous remercie.